ISSN 1141 - 4774

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 155 N° 18

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Wahana 4 no We 2006

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Pollus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél: 50 05 80 - Télécopieur (Fax): 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE	Pages
Arrêté n° 7 ISLV du 7 avril 2006 annulant le procès-verbal de la commission municipale d'ouverture des plis en date du 19 janvier 2006 et le marché n° 3-06 passé avec la société SIPAC pour la fourniture de denrées alimentaires	1485
Arrêté n° 1 MAAT du 10 avril 2006 portant composition du jury de la formation commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré en contrôle continu des connaissances	1485
Arrêté n° HC 187 DAC du 11 avril 2006 portant attribution aux communes de moins de 5 000 habitants de Polynésie française de la dotation élu local (DEL) servie au titre de l'exercice 2006 par l'Etat, ministère de l'intérieur	1486
Arrêté n° HC 133 SME/BRHT/et du 18 avril 2006 complétant l'arrêté n° HC 70 SME/BRHT/et du 20 février 2006 portant délégation de signature à Mme Ginette Fabre, directrice des affaires communales	1488
Arrêté n° 5 IDV du 24 mars 2006 accordant une subvention au syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete. Arrêtés n° 6 et n° 7 IDV du 11 avril 2006 accordant des subventions au syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville	1488
de l'agglomération de Papeete	1488
Arrêté nº HC 10 IDV du 19 avril 2006 approuvant l'application de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 à compter du 1er janvier 2006 par l'office de gestion de la crèche de Pirae - Tama Here ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	1488
ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES	
Avis n° 384 CM du 27 avril 2006 sur le projet de décret relatif aux services financiers des offices des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française	1489
Arrêté n° 387 CM du 27 avril 2006 portant désignation, pour deux ans, des personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'Etablissement public administratif pour la prévention	1489
Arrêté n° 388 CM du 28 avril 2006 portant nomination des membres de la commission consultative des agréments fiscaux en application de l'article 951-2 du code des impôts	1/100

4 Mal 2006

EXTRAITS	
Arrêté n° 378 CM du 26 avril 2006 modifiant l'arrêté n° 224 CM du 15 mars 2006 portant nomination de Mme Josial Howell en qualité de chef du service de l'énergie et des mines par intérim pendant l'absence de M. Dav Saouzanet	
Arrêté n° 379 CM du 26 avril 2006 portant nomination de M. Teva Claveau en qualité de délégué à la sécurité routiè par intérim durant les périodes de congés de Mlle Loan Hoang Oppermann	
Arrêté n° 380 CM du 26 avril 2006 relatif à une dérogation permettant de porter la durée quotidienne maximale du trav à 12 heures à l'aérodrome de Bora Bora	
Arrêté n° 383 CM du 27 avril 2006 portant nomination de Mme Anne-Marie Legrand en qualité de directrice générale p intérim de l'Institut Louis-Malardé	
Arrêté n° 385 CM du 27 avril 2006 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 12-06 CA du 3 mars 2006 adopta l'avenant n° 1 à la convention entre le laboratoire de la SESEP et la Caisse de prévoyance sociale de la Polynés française.	
Arrêté n° 386 CM du 27 avril 2006 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 13-06 CA du 3 mars 2006 relati	
à la convention cadre pour l'établissement de contrats d'objectifs relatifs aux missions en Polynésie de spécialist extérieurs entre la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française et le Centre hospitalier de la Polynés	es sie
française	1490
ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES	
Présidence	
Arrêté n° 1031 PR du 18 avril 2006 complétant l'arrêté n° 985 PR du 26 août 2005 constatant les désignations de représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations représent	és
au Conseil économique, social et culturel de Polynésie française	1490
EXTRAITS	
Arrêtés n° 1041 et n° 1042 PR du 18 avril 2006 portant agrément des projets de construction de 24 maisons individuelle de type F4 destinées à la location réalisés par la SCI Moehau et la SCI Juan dans la commune de Papara au tit du régime du crédit d'impôt pour investissement prévu au titre ler de la troisième partie du code des impôts de	re Ia
Polynésie française	1491
Ministère de l'équipement, de l'énergie, de l'urbanisme, des transports terrestres, des affaires maritimes, des ports et aéroports	- 1
EXTRAITS	
Arrêtés n° 282 et n° 283 MET du 20 avril 2006 ordonnant la déconsignation des indemnités versées à la Caisse de dépôts et consignations relatives aux parcelles cadastrées CA 9 et CB 1 nécessaires à la réalisation d'un cent	
d'enfouissement technique dans l'île de Bora Bora	1492
Arrêté n° 285 MET du 21 avril 2006 portant inscription au plan des services touristiques de transport de personnes d'île de Fakarava, archipel des Tuamotu-Gambier, de M. Joachim Petit dit Dariel	
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique	
Arrêté n° 730 MTE/PEL du 25 avril 2006 portant nomination des membres du jury du concours externe, sur épreuve pour le recrutement de 12 agents techniques de catégorie C relevant de la fonction publique de la Polynés française.	
EXTRAITS	1702
Arrêté n° 722 MTE du 20 avril 2006 proclamant les résultats du concours externe, sur titres avec épreuves, pour recrutement d'un chirurgien-dentiste de catégorie A relevant de la fonction publique de la Polynésie française .	
Arrêté n° 724 MTE du 20 avril 2006 portant autorisation d'organiser une tombola au profit de l'association des parents amis de l'école Heitama	

Arrêté n° 726 MTE du 20 avril 2006 accordant un congé à Me Dominique Dubouch et portant nomination de M. Michel Guichenu en qualité d'intérimaire	1493
Ministère du logement et des affaires foncières	
Arrêté n° 43 MLA du 21 avril 2006 autorisant Mme Sarah Taputuarai à réaliser les travaux de viabilisation du lotissement Pereua sur les parcelles cadastrées n° 44 et n° 427, section S, sises à Mahina	1493
Arrêté n° 44 MLA du 25 avril 2006 autorisant Mme Isabelle Bichet, mandataire du service du développement rural, à réaliser un lotissement agricole sur le domaine Rose sis à Teahupoo, commune de Taiarapu-Ouest	1495
Ministère du développement durable, de l'environnement, de l'aménagement et de la qualité de la vie	
Arrêté n° 28 MDD/ENV du 25 avril 2006 portant ouverture de l'enquête de commodo et incommodo n° 6-15 ENV/IC dans la commune de Faa'a, dans le cadre de la demande d'autorisation formulée par la société SARL Hapipi Crémation pour exploiter un crématorium (installation classée pour la protection de l'environnement)	1495
EXTRAITS	
Arrêtés n° 26 et n° 27 MDD du 21 avril 2006 autorisant MM. Bernard Siou et Alain Portal à exercer une activité d'approche des baleines et autres mammifères marins à Tahiti et Moorea	1496
Ministère de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale	
EXTRAITS	
Arrêté n° 109 MSP du 26 avril 2006 modifiant l'arrêté n° 1541 MSA du 17 septembre 2003 portant agrément du Centre hospitalier de la Polynésie française pour effectuer des transports sanitaires	1496
Arrêté n° 110 MSP du 26 avril 2006 modifiant l'arrêté n° 431 PR du 25 mars 2003 portant agrément de la commune de Moorea-Maiao pour effectuer des transports sanitaires	1497
ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	
Arrêté n° 20-2006 Prés.APF du 21 avril 2006 portant nomination du conseiller spécial du président de l'assemblée de la Polynésie française	1497
Arrêté n° 27-2006 APF/SG du 21 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française	1497
Arrêté n° 28-2006 APF/SG du 21 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein des commissions législatives de l'assemblée de la Polynésie française	1497
Arrêté n° 29-2006 APF/SG du 21 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein de la commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française	1498
ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION	
ACTES DU POUVOIR CENTRAL	
Loi n° 2006-449 du 18 avril 2006 modifiant la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense. (Extraits). (JORF du 19 avril 2006)	1499
Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche. (Extraits). (JORF du 19 avril 2006)	1502
Arrêtés interministériels du 13 avril 2006 relatifs à la mise en application des dispositions concernant les passeports électroniques. (JORF du 21 avril 2006)	1505
EXTRAITS	
Décret du 14 avril 2006 portant promotion et nomination. (JORF du 16 avril 2006)	1505

4 Mai 2006

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	
Service de l'urbanisme.— 1° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et des Tuamotu- Gambier pour le mois de mars 2006	1506 1510
PARTIE NON OFFICIELLE	
Annonces judiciaires et légales	1512
Annonces diverses	1530

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° 7 ISLV du 7 avril 2006 annulant le procès-verbal de la commission municipale d'ouverture des plis en date du 19 janvier 2006 et le marché n° 3-06 passé avec la société SIPAC pour la fourniture de denrées alimentaires.

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, modifiée et complétée par la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977;

Vu l'arrêté n° 281 DAF du 12 septembre 2005 portant délégation de signature à M. François Proisy, chef de la subdivision administrative des îles Sous-le-Vent, et aux adjoints de la subdivision;

Vu le procès-verbal de la commission municipale d'ouverture des plis en date du 19 janvier 2006 et le marché n° 3-06 passé après appel d'offres avec la société SIPAC pour la fourniture de denrées alimentaires ;

Vu la requête déposée le 24 mars 2006 par la société SHRT auprès du haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Considérant que l'avis d'appel d'offres publié dans la presse fixait la date limite de remise des offres au vendredi 13 janvier 2006 à 12 heures;

Considérant que le règlement particulier joint au marché passé avec la société SIPAC indique pour date limite de remise des offres le vendredi 13 janvier 2006 à 12 heures;

Considérant que le règlement particulier remis à la société SHRT fixait la date limite de remise des offres au vendredi 17 janvier 2006 à 12 heures ;

Considérant que l'enveloppe contenant l'offre de la société SHRT, réceptionnée le 17 janvier 2006 à 8 h 26 mn n'a pas été ouverte par la commission municipale d'ouverture des plis au motif qu'elle était parvenue hors délai;

Considérant qu'en tout état de cause, le règlement particulier de l'appel d'offres prévaut sur l'avis d'appel d'offres,

Arrête:

Article 1er.— La procédure de choix du fournisseur des denrées alimentaires de la commune de Tahaa est entachée d'irrégularité.

Art. 2.— Le procès-verbal de la commission municipale d'ouverture des plis en date du 19 janvier 2006 et le marché n° 3-06 passé avec la société SIPAC pour la fourniture de denrées alimentaires sont annulés.

Art. 3.— Le chef de la subdivision administrative et le maire de la commune de Tahaa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française et dont un exemplaire sera notifié au maire de Tahaa pour affichage à la mairie et communication au conseil municipal.

Fait à Papeete, le 7 avril 2006.
Pour le haut-commissaire,
par délégation:
Le chef de la subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent,
François PROISY.

ARRETE n° 1 MAAT du 10 avril 2006 portant composition du jury de la formation commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré en contrôle continu des connaissances.

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre nationale du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française (arrêté de promulgation n° 119 DRCL du 3 mars 2004); Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française (arrêté de promulgation n° 119 DRCL du 3 mars 2004);

Vu la loi n° 84-160 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques sportives ;

Vu le décret n° 91-260 du 7 mars 1991 relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet d'Etat d'éducateur sportif;

Vu l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié fixant les contenus et les modalités d'obtention du BEES à trois degrés en application du décret n° 91-260 du 7 mars 1991;

Vu la convention n° 41-03 du 10 avril 2003 relative aux relations entre l'Etat et la Polynésie française en matière de jeunesse et de sports ;

Vu l'arrêté n° HC 298 DAF/PERS/ET du 12 septembre 2005 portant délégation de signature à M. Jean-Philippe-Berlemont, chef de la mission d'aide et d'assistance technique auprès de la Polynésie française;

Sur proposition du secrétaire général du hautcommissariat,

Arrête:

Article 1er.— La composition du jury de la formation commune du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré 2005-2006 en contrôle continu des connaissances, est fixée comme suit:

Président du jury : M. Jean-Philippe Berlemont, inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs, chef de la mission d'aide et d'assistance technique.

Représentant de l'un des corps de l'inspection : M. Gérard Dubois, inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Cadre technique et pédagogique : M. Jean-Paul Badosa, professeur de sport.

Personnes qualifiées: MM. Anthony Pheu BEES 2, golf; Sylvain Defaix, BEES 2, taekwondo; Jacques Bey-Rozet, BEES 2, boxe anglaise; Philippe Saint-Val, BEES 2, karaté; Pascal Lecointre, BEES 2, athlétisme; André Raoult, BEES 1, voile.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat et le chef de la mission d'aide et d'assistance technique, chargé de la jeunesse et des sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 10 avril 2006.
Pour le haut-commissaire,
par délégation:
Le chef de la mission d'aide
et d'assistance technique,
Jean-Philippe BERLEMONT.

ARRETE n° HC 187 DAC du 11 avril 2006 portant attribution aux communes de moins de 5 000 habitants de Polynésie française de la dotation élu local (DEL) servie au titre de l'exercice 2006 par l'Etat, ministère de l'intérieur.

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, modifiée et complétée par la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977;

Vu la loi nº 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu la loi nº 96-609 du 5 juillet 1996 portant dispositions particulières relative à l'outre-mer, et notamment son article 18;

Vu le décret n° 93-258 du 26 février 1993 fixant les critères d'attribution aux petites communes rurales de la dotation particulière prévue à l'article 42 de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu la circulaire n° NOR MCTBO600037C du 23 mars 2006 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire;

Vu les imputations budgétaires à effectuer dans les écritures de M. le trésorier-payeur général de la Polynésie française, compte 465-1266 "dotation élu local, année 2006", ouvert en 2006,

Arrête:

Article 1er.— La dotation élu local (DEL) attribuée par l'Etat (ministère de l'intérieur) aux communes de moins de 5 000 habitants de Polynésie française pour l'exercice 2006 s'élève à 84 216 €, soit 10 049 655 F CFP.

Elle est répartie entre les communes conformément au tableau joint au présent arrêté. Le trésorier-payeur général procède au mandatement.

Art. 2.— Les dotations versées aux communes concernées au titre de la DEL 2006 seront imputées en recettes des budget communaux au compte 742 pour les budgets établis selon la nomenclature comptable et budgétaire M14.

Art. 3.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le trésorier-payeur général de la Polynésie française, les maires et les trésoriers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 11 avril 2006.
Pour le haut-commissaire,
par délégation:
Le secrétaire général
du haut-commissariat,
Jacques MICHAUT.

REPARTITION DE LA DOTATION ELU LOCAL 2006

COMMUNES	DOTATION EL	DOTATION ELU LOCAL 2006	
	Dotation en euros	Dotation en F.cfp	
RAIVAVAE	2 552	304 535	
RAPA	2 552	304 535	
RIMATARA	2 552	304 535	
RURUTU	2 552	304 535	
TUBUAI	2 552	304 535	
ILES AUSTRALES	12:760	1 522 675	
MAUPITI	2 552	304 535	
ТАНАА	2 552	304 535	
ТАРИТАРИАТЕА	2 552	304 535	
TUMARAA	2 552	304 535	
UTUROA	2 552	304 535	
ILES SOUS LE VENT	12 760	1 522 675	
FATU HIVA	2 552	304 535	
HIVA OA	2 552	304 535	
NUKU HIVA	2 552	304 535	
TAHUATA	2 552	304 535	
UA HUKA	2 552	304 535	
UA POU	2 552	304 535	
ILES MARQUISES	15 312	1 827 210	
ANAA	2 552	304 535	
ARUTUA	2 552	304 535	
FAKARAVA	2 552	304 535	
FANGATAU	2 552	304 535	
GAMBIER	2 552	304 535	
НАО	2 552	304 535	
HIKUERU	2 552	304 535	
MAKEMO	2 552	304 535	
MANIHI	2 552	304.535	
NAPUKA	2 552	304 535	
NUKUTAVAKE	2 552	304 535	
PUKA PUKA	2 552	304 535	
RANGIROA	2 552	304 535	
REAO	2 552	304 535	
TAKAROA	2 552	304 535	
ТАТАКОТО	2 552	304 535	
TUREIA	2 552	304 535	
TUAMOTU GAMBIER	43 384	5 177 095	
TOTAL GENERAL	84 216	10 049 655	

ARRETE n° HC 133 SME/BRHT/et du 18 avril 2006 complétant l'arrêté n° HC 70 SME/BRHT/et du 20 février 2006 portant délégation de signature à Mme Ginette Fabre, directrice des affaires communales.

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite.

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-1611 du 20 décembre 2005 pris pour l'application du statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le décret du 18 juillet 2005 portant nomination de Mme Anne Boquet, préfète en service détaché, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française;

Vu l'arrêté n° HC 70 SME/BRHT/et du 20 février 2006 portant délégation de signature à Mme Ginette Fabre, directrice des affaires communales, modifié par l'arrêté n° HC 97 SME/BRHT/et du 9 mars 2006;

Vu la décision n° HC 95 SME/BRHT/et du 9 mars 2006 portant nomination de Mme Marie-Angélique Cruanes, attachée de service administratif des services déconcentrés du ministère de la défense, en qualité de chef du bureau des aides financières aux communes à la direction des affaires communales ;

Sur proposition du secrétaire général du hautcommissariat,

Arrête:

Article 1er.— Les dispositions de l'arrêté n° HC 70 SME/BRHT/et du 20 février 2006 modifié sont complétées comme suit :

"Mme Marie-Angélique Cruanes, nommée chef du bureau des aides financières aux communes et adjointe à la directrice des affaires communales."

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat, la directrice des affaires communales et la directrice de la réglementation et du contrôle de la légalité sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2006. Anne BOQUET.

Par arrêté n° 5 IDV du haut-commissaire de la République en date du 24 mars 2006.— Il est accordé une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 000 F CFP, soit 544 700 €, au syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'aggomération de Papeete.

Cette subvention est imputable sur le chapitre 147-02, article d'exécution 20, paragraphe 9L, du ministère de l'emploi et du travail, mission : ville et logement, programme 147 "équités sociale et territoriale et soutien".

Par arrêté n° 6 IDV du haut-commissaire de la République en date du 11 avril 2006.— Il est accordé une subvention d'un montant de 35 799 523 F CFP, soit 300 000 €, au syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'aggomération de Papeete.

Cette subvention correspond aux crédits de paiement qui relèvent de l'AE n° 123 PF M 0115 293 704 du 13 janvier 2006 d'un montant de 23 658 275 € et est imputable sur le ministère 214, programme 123, conditions de vie outre-mer, chapitre 123-02, article d'exécution 34, paragraphe 9N.

Par arrêté n° 7 IDV du haut-commissaire de la République en date du 11 avril 2006.—Il est accordé une subvention d'un montant de 119 331 742 F CFP, soit 1 000 000 €, au syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'aggomération de Papeete.

Cette subvention relève de l'AE n° 123 PF M 0115 293 704 du 13 janvier 2006 d'un montant de 23 658 275 $\mbox{\ensuremath{\mathfrak{e}}}$ et est imputable sur le ministère de l'outre-mer , mission outre-mer, ministère 214, programme 123, action 02, sous-action 2, catégorie 64.

Par arrêté n° HC 10 IDV du haut-commissaire de la République en date du 19 avril 2006.— Est approuvée l'application de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 à compter du 1er janvier 2006 par l'office de gestion de la crèche de Pirae - Tama Here.

Le directeur de l'office fera procéder aux adaptations nécessaires des protocoles informatiques permettant les modalités d'échanges d'information entre l'ordonnateur et le comptable de l'office.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

AVIS n° 384 CM du 27 avril 2006 sur le projet de décret relatif aux services financiers des offices des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française.

NOR : SGG0600796AV

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu les articles 10 et 97 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions;

Vu la lettre de saisine n° 307 DRCL du 17 février 2006 :

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 avril 2006,

Emet l'avis suivant :

Article 1er.— Le projet de décret relatif aux services financiers des offices des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française appelle un avis favorable.

Art. 2.— Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 avril 2006. Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 387 CM du 27 avril 2006 portant désignation, pour deux ans, des personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'Etablissement public administratif pour la prévention.

NOR: PRV0600658AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle,

Vu la loi n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2001-202 APF du 6 décembre 2001 portant création d'un Etablissement public administratif pour la prévention;

Vu l'arrêté n° 428 CM du 5 avril 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Etablissement public administratif pour la prévention ;

Vu la démission de Mme Anne-Marie Coeroli épouse Green en date du 24 février 2006;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 avril 2006,

Arrête:

Article 1er.— Est désignée, pour deux ans, membre du conseil d'administration de l'Etablissement public administratif pour la prévention, au titre des personnalités qualifiées, Mme Sylviane Pugibet.

Art. 2.— Le ministre de la santé, chargé de la prévention, de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 avril 2006. Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française : *Le ministre de la santé*, Pia HIRO.

ARRETE n° 388 CM du 28 avril 2006 portant nomination des membres de la commission consultative des agréments fiscaux en application de l'article 951-2 du code des impôts.

NOR: SCD0600822AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication, chargé de la cohérence de l'action gouvernementale, porteparole du gouvernement.

Vu la loi n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions;

Vu le code des impôts et notamment l'article 951-2;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 26 avril 2006,

Arrête:

Article 1er.— En application de l'article 951-2 du code des impôts, sont nommés en qualité de membres de la commission consultative des agréments fiscaux :

- le vice-président, ministre chargé du tourisme, de l'économie, des finances et du budget;
- le ministre chargé de l'urbanisme ;
- le ministre chargé du travail :
- le ministre chargé du logement et des affaires foncières ;
- le ministre chargé du développement durable et de l'environnement;
- le ministre chargé des petites et moyennes entreprises et de l'industrie.
- Art. 2.— La présidence de la commission consultative des agréments fiscaux est confiée au vice-président de la Polynésie française et sa vice-présidence au ministre chargé du travail.
- Art. 3.— Les arrêtés n° 102 CM du 8 avril 2005 et n° 114 CM du 9 février 2006 sont abrogés.
- Art. 4.— Le vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication, chargé de la cohérence de l'action gouvernementale, porteparole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 28 avril 2006. Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française : Le vice-président, ministre du tourisme, de l'économie, des finances, du budget et de la communication, Jacqui DROLLET.

NOR: EMI0600680AC

Par arrêté n° 378 CM du 26 avril 2006.— L'article 1er de l'arrêté n° 224 CM du 15 mars 2006 est ainsi rédigé : "Mme Josiane Howell est nommée en qualité de chef du service de l'énergie et des mines par intérim pendant l'absence de M. David Saouzanet, en mission à Paris du 8 au 14 mars 2006 inclus.

NOR: DSR0600763AC

Par arrêté n° 379 CM du 26 avril 2006.— M. Teva Claveau est nommé en qualité de délégué à la sécurité routière par intérim, du 18 au 21 avril 2006 inclus pendant la durée des congés annuels de Mlle Loan Hoang Oppermann.

NOR: TRA0600753AC

Par arrêté n° 380 CM du 26 avril 2006.— Par dérogation au second alinéa de l'article 7 de la délibération n° 91-7 AT du 17 janvier 1991 modifiée portant application des dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la loi n° 86-645 du 17 juillet 1986 modifiée et relative à la durée du travail, la durée quotidienne maximale du travail est portée à douze (12) heures, pour les pompiers exerçant leur activité au sein du service de sécurité incendie de l'aérodrome de Bora Bora.

La dérogation susvisée ne peut s'appliquer ni aux apprentis ni aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans.

L'utilisation de la dérogation est soumise à la conclusion d'un accord d'entreprise ou d'établissement.

NOR: ILM0600772AC

Par arrêté n° 383 CM du 27 avril 2006.— Mme Anne-Marie Legrand, chef de l'unité de parasitologie médicale à l'Institut Louis-Malardé, est nommée en qualité de directrice générale par intérim pendant les congés du Dr René Chansin, directeur général de l'Institut Louis-Malardé, du 29 avril au 14 mai 2006 inclus.

NOR: MSP0600784AC

Par arrêté n° 385 CM du 27 avril 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 12-06 CA du 3 mars 2006 adoptant l'avenant n° 1 à la convention entre le laboratoire de la SESEP et la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française.

NOR: MSP0600785AC

Par arrêté n° 386 CM du 27 avril 2006.— Est approuvée et rendue exécutoire la délibération n° 13-06 CA du 3 mars 2006 adoptant la convention cadre pour l'établissement de contrats d'objectifs relatifs aux missions en Polynésie de spécialistes extérieurs entre la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française et le Centre hospitalier de la Polynésie française.

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 1031 PR du 18 avril 2006 complétant l'arrêté n° 985 PR du 26 août 2005 constatant les désignations des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations représentés au Conseil économique, social et culturel de Polynésie française.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 985 PR du 26 août 2005 complété constatant les désignations des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations représentés au Conseil économique, social et culturel de Polynésie française;

Vu les lettres de désignations des représentants des associations d'agriculteurs des Australes recensées auprès du service du développement rural ;

Vu le procès-verbal de la réunion du collège des représentants désignés par les associations d'agriculteurs des Australes régulièrement convoqué par le sécrétaire général du CESC,

Arrête:

Article 1er.— L'article 4 de l'arrêté n° 985 PR du 26 août 2005 constatant la désignation des représentants des secteurs socioculturels composant le collège de la vie collective est ainsi complété :

- 1 agriculteur désigné par les associations d'agriculteurs des Australes recensées auprès du service du développement rural : Mme Louisa Hauata épouse Tahuhuterani.
- Art. 2.— Conformément aux dispositions de l'article 9 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005, le mandat du membre désigné par le présent arrêté prendra effet à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.
- Art. 3.— Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 avril 2006. Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du travail, de l'emploi,

de la formation professionnelle

et de la fonction publique,

Pierre FREBAULT.

Par arrêté n° 1041 PR du 18 avril 2006.— Le projet de construction de 12 maisons individuelles de type F4 destinées à la location réalisé par la SCI Moehau dans la commune de Papara est agréé au titre du régime du crédit d'impôt pour investissement prévu au titre ler de la troisième partie du code des impôts de la Polynésie française (secteur éligible des articles 923-1 à 923-8).

Le montant de l'investissement ouvrant droit à crédit d'impôt est de *trois cent soixante-treize millions de francs CFP TTC* (373 000 000 F CFP TTC).

Les caractéristiques du projet d'investissement sont les suivantes:

- nature de l'investissement : construction de 12 maisons individuelles destinées à la location ;
- date de dépôt de la demande de permis de construire : 28 septembre 2005 ;
- date du permis de construire : 8 décembre 2005 ;
- date prévisionnelle de fin des travaux : 1er juin 2006.

Le montant maximal du crédit d'impôt accordé au titre du projet d'investissement agréé ne pourra excéder le montant de cent soixante-sept millions huit cent cinquante mille francs CFP (167 850 000 F CFP), soit un taux de crédit d'impôt de 45 %.

Le montant de la rétrocession du crédit d'impôt est égal à 60 % du crédit d'impôt accordé, soit cent millions sept cent dix mille francs CFP (100 710 000 F CFP).

Le montant mensuel des loyers proposés aux ménages ne pourra excéder 160 000 F CFP pour les 12 logements de type F4 d'une superficie de 187,51 mètres carrés.

Le bénéfice du crédit d'impôt demeure subordonné au respect des obligations posées aux articles 911-1 et suivants du code des impôts de la Polynésie française.

Par arrêté n° 1042 PR du 18 avril 2006.— Le projet de construction de 12 maisons individuelles de type F4 destinées à la location réalisé par la SCI Juan dans la commune de Papara est agréé au titre du régime du crédit d'impôt pour investissement prévu au titre ler de la troisième partie du code des impôts de la Polynésie française (secteur éligible des articles 923-1 à 923-8).

Le montant de l'investissement ouvrant droit à crédit d'impôt est de *trois cent soixante-six millions de francs CFP TTC* (366 000 000 F CFP TTC).

Les caractéristiques du projet d'investissement sont les suivantes :

- nature de l'investissement : construction de 12 maisons individuelles destinées à la location ;
- date de dépôt de la demande de permis de construire : 28 septembre 2005 ;
- date du permis de construire : 8 décembre 2005 ;
- date prévisionnelle de fin des travaux : 31 août 2006.

Le montant maximal du crédit d'impôt accordé au titre du projet d'investissement agréé ne pourra excéder le montant de cent soixante-quatre millions sept cent mille francs CFP (164 700 000 F CFP), soit un taux de crédit d'impôt de 45 %.

Le montant de la rétrocession du crédit d'impôt est égal à 60 % du crédit d'impôt accordé, soit quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt mille francs CFP (98 820 000 F CFP).

Le montant mensuel des loyers proposés aux ménages ne pourra excéder 160 000 F CFP pour les 12 logements de type F4 d'une superficie de 187,51 mètres carrés.

Le bénéfice du crédit d'impôt demeure subordonné au respect des obligations posées aux articles 911-1 et suivants du code des impôts de la Polynésie française.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'ENERGIE, DE L'URBANISME, DES TRANSPORTS TERRESTRES, DES AFFAIRES MARITIMES, DES PORTS ET AEROPORTS

Par arrêté n° 282 MET du 20 avril 2006.— Est autorisée la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la parcelle cadastrée CA 9 nécessaire à la réalisation d'un centre d'enfouissement technique dans l'île de Bora Bora. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications suivantes:

Référence cadastrale : CA 9 ; Indemnités à déconsigner : 9 252 750 F CFP ; Bénéficiaire : M. Robert Rota.

Par arrêté n° 283 MET du 20 avril 2006.— Est autorisée la déconsignation des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la parcelle cadastrée CB 1 nécessaire à la réalisation d'un centre d'enfouissement technique dans l'île de Bora Bora. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications suivantes :

Référence cadastrale : CB 1; Indemnités à déconsigner : 11 530 000 F CFP; Bénéficiaire : Mme Wailima Claire Céran-Jérusalemy

épouse Temarii.

Par arrêté n° 285 MET du 21 avril 2006.— Il est attribué une inscription au plan des services touristiques de transport de personnes de l'île de Fakarava (archipel des Tuamotu-Gambier), à M. Joachim Petit dit Dariel.

Cette nouvelle attribution permet la mise en exploitation d'un véhicule de catégorie D, de type truck.

L'exploitation de ce véhicule par le titulaire de l'inscription s'effectue dans le respect des conditions restrictives suivantes:

- les types de prestations offertes :

- transferts de l'aéroport de Fakarava à la pension "Havaiki Fakarava Guest House";
- excursion de la pension aux passes nord et sud;

- excursion guidée au secteur de Tokerau;

- la clientèle sera exclusivement celle de la pension "Havaiki Fakarava Guest House";
- les zones de prise en charge : l'aéroport et la pension "Havaiki Fakarava Guest House";
- la zone d'exploitation : l'île de Fakarava.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ARRETE n° 730 MTE/PEL du 25 avril 2006 portant nomination des membres du jury du concours externe, sur épreuves, pour le recrutement de 12 agents techniques de catégorie C, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique, chargé de la réforme de l'administration,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions;

Vu l'arrêté n° 17 PR du 14 mars 2005 modifié relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique, chargé de la réforme de l'administration;

Vu la délibération n° 84-1027 AT du 15 novembre 1984 portant création du service du personnel et de la fonction publique de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 22 MTE du 31 mars 2005 modifié portant délégation de signature de Mme Mireille Bresson, chef du service du personnel et de la fonction publique, et à certains de ses agents :

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 95-232 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques de la fonction publique de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 1199 CM du 7 novembre 1996 modifié fixant les modalités et les programmes des épreuves des concours de recrutement des agents techniques de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 297 CM du 26 mai 2005 modifié portant ouverture de concours pour le recrutement de fonctionnaires de la fonction publique de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 1236 MTE/PEL du 16 décembre 2005 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe, sur épreuves, pour le recrutement de 12 agents techniques de catégorie C relevant de la fonction publique de la Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommées comme membres du jury du concours susvisé les personnes dont les noms suivent :

- Mme la chef du service du personnel et de la fonction publique, *présidente*;
- Mme l'inspectrice générale de l'administration de Polynésie française ou son représentant;
- M. le directeur de l'équipement, en qualité de chef de service de la Polynésie française ou son représentant;
- M. Jean-Loïc Haapii, fonctionnaire de catégorie C appartenant au cadre d'emplois des agents techniques;
- au titre de la personnalité qualifiée dans le domaine concerné par le recrutement :
 - spécialité "formateur en bâtiment" et "formateur en carrosserie-peinture" : M. Jean Chin ;

- spécialité "hôtesse ménagère de service médical" : Mme Irène Duhourcq ;
- spécialité "contrôleur des transports scolaires" :
 Mme Lisette Lo Sam Kieou ;
- spécialité "conducteur de travaux en génie civil" ;
 M. Emmanuel Mervin ;
- spécialité "chef de sous-secteur en agriculture" : Mme Karima Fauchon ;
- spécialité "frigoriste" : M. Alexis Chungues ;
- spécialité "agent d'information de vol d'aérodrome" :
 M. Marcel Buluc ;
- spécialité "agent chargé des moyens généraux sur aérodromes": M. Michel Paquot.

Art. 2.— Le chef du service du personnel et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 avril 2006.
Pour le ministre du travail,
de l'emploi, de la formation professionnelle
et de la fonction publique,
par délégation:
Le chef du service du personnel
et de la fonction publique,
Mireille BRESSON.

Par arrêté n° 722 MTE du 20 avril 2006.— Est déclaré admis au concours externe, sur titres avec épreuves, de chirurgien-dentiste de catégorie A, relevant de la fonction publique de la Polynésie française:

Sur liste principale: M. Jean-Michel Segur.

Sont inscrites sur liste complémentaire d'aptitude au concours externe de chirurgien-dentiste les personnes dont les noms suivent :

MM. Nicolas Klein et Alain Buzenet.

Par arrêté n° 724 MTE du 20 avril 2006.— L'association des parents et amis de l'école Heitama, dont le siège est situé à Papeete, chemin vicinal de Patutoa, est autorisée à organiser une tombola au capital d'émission de 3 000 000 F CFP, composée de 30 000 billets à 100 F C FP l'un et dont le tirage aura lieu en une seule fois, le 26 juin 2006 à l'école maternelle Heitama.

Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé aux tiers.

Le produit de la tombola est intégralement et exclusivement affecté au financement d'une classe verte pour trois classes de la section des grands, des cours d'échecs et des ateliers de musique et de théâtre, ainsi qu'à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque.

Les lots sont les suivants:

1er	lot:	1 nuit en suite inclant 2 petits dejeuners americains pour	and the second
		2 personnes au Radisson et 1 soin de 50 minutes au spa,	
		offerts	74 000 F CFP
2e	lot:	1 A/R PPT/Los Angeles par ATN (basse saison) acheté	63 000 F CFP
3e	lot:	1 A/R PPT/New York offert	63 000 F CFP
4e	lot:	1 A/R Papeete/île de Pâques offert par Lan Chile	50 000 F CFP
5e	lot:	1 téléphone mobile Nokia modèle 3300 offert	50 000 F CFP
6e	lot:	1 nuit pour 2 personnes offerte par le Bora Bora	
		Pearl Beach	45 000 F CFP

		٠.		
	7e	lot :	1 pendentif perle et brillants offert	40 000 F CFP
٠,	8e	lot;	1 nuit en bungalow sur pilotis avec 2 petits déjeuners pour	
			2 personnes offerts par le Sheraton Moorea	40 000 F CFP
	9e	lot:	1 pendentif perle noire offert par Tahiti Black Pearls	40 000 F CFP
	10e	lot :	1 guitare offerte	27 000 F CFP
	11e	lot:	1 abonnement de 6 mois + 2 bonbonnes gratuites	
			de Premium Water offerts par la société SDA	20 000 F CFP
	12e	lot:	1 abonnement de 6 mois + 2 bonbonnes gratuites	
			de Premium Water offerts par la société SDA	20 000 F CFP
	13e	lot:	1 abonnement de 6 mois + 2 bonbonnes gratuites	
			de Premium Water offerts par la société SDA	20 000 F CFP
	14e	lot:	1 massage traditionnel au Mandara Spa offert	
			par le Sheraton Tahiti	18 000 F CFP
	. 15e	lot:	1 lecteur DVD offert	17 900 F CFP
	16e	lot:	1 bon pour 2 personnes à la soirée Bounty au Tahiti	
	•	1	Beachcomber Intercontinental offert	15 700 F CFP
	17e	lot:	1 bon d'achat dans la boutique Jordache (galerie	
			Carrefour Arue) offert	15 000 F CFP
	18e	lot:	1 bon d'achat dans la boutique American Beauty (centre-	
			ville de Papeete) offert	15 000 F CFP
	19e	lot:	1 bon pour 1 repas sans alcool pour 2 personnes	* A
			au restaurant l'Agora offert	15 000 F CFP
	20e	lot :	1 bon d'achat dans la boutique American Beauty	
			(Galerie Carrefour Arue) offert	15 000 F CFP
	21e	lot:	1 brunch du dimanche pour 2 personnes offert	
			par le Sheraton Tahiti	14 000 F CFP
	22e.	lot:	1 collier nacre et perle offert	10 000 F CFP
	23e	lot:	1 bon d'achat chez Pacific Outfitters (galerie marchande	
			de Champion Mahina) offert par Champion	10 000 F CFP
	24e	lot:	1 bon de repas pour 2 personnes offert par le restaurant	
-			Vaitiare	10 000 F CF
	25e	lot:	1 caisse de bouteilles magnum de mousseux	9 000 F CFP
	26e	lot:	1 caisse de punu puaatoro Hellaby offerte	7 200 F CFP
	27e	lot:	4 repas (2 adultes et 2 enfants) offerts par Mac Donald	2 600 F CFP
	28e	lot:	4 repas (2 adultes et 2 enfants) offerts par Mac Donald	2 600 F CFP
	28e	lot:	4 repas (2 adultes et 2 enfants) offerts par Mac Donald	2 600 F CFP
	30e	lot:	4 repas (2 adultes et 2 enfants) offerts par Mac Donald	2 600 F CFP
			Total des lots	734 200 F CFP
,			Total des lots achetés	63 000 F CFP

Le quart du montant total des lots, soit la somme de 185 550 F CFP, doit être versé à la paierie de la Polynésie française avant toute impression de billets de tombola. Le solde, soit la somme de 550 650 F CFP, doit être versé à la paierie de la Polynésie française au plus tard 10 jours avant le tirage, c'est-à-dire le mercredi 16 juin 2006.

Par arrêté n° 726 MTE du 20 avril 2006.— Me Dominique Dubouch, notaire à Papeete, est autorisée à s'absenter de la Polynésie française du 8 mai au 13 juillet 2006 inclus.

Pendant son absence, M. Michel Guichenu est désigné pour assurer son intérim. Il cessera ses fonctions, pour lesquelles il a déjà prêté serment, deux jours après le retour du notaire titulaire.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DES AFFAIRES FONCIERES

ARRETE n° 43 MLA du 21 avril 2006 autorisant Mme Sarah Taputuarai à réaliser les travaux de viabilisation du lotissement "Pereua" sur les parcelles cadastrées n° 44 et n° 427, section S, sises à Mahina.

Le ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 7 PR du 11 mars 2005 relatif aux attributions du ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 relatif aux lotissements ;

Vu l'arrêté n° 311 CM du 8 octobre 2004 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 3 MLA du 16 mars 2005 portant délégation de signature en matière de travaux immobiliers ;

Vu l'arrêté n° 4 MLA du 24 mars 2005 portant délégation de signature au chef du service de l'urbanisme et à certains agents, en matière d'acte à caractère interne ou relatifs aux affaires courantes ;

Vu la délibération n° 79-50 du 5 avril 1979 et l'arrêté n° 1763 OPT du 16 septembre 1980 modifié relatifs à la mise en place d'installations de télécommunications dans les immeubles et les lotissements;

Vu la demande d'autorisation de lotir formulée par Mme Sarah Taputuarai déposée au service de l'urbanisme le 25 novembre 2005 ;

Vu le courrier n° 260 MAH/05/AM en date du 20 avril 2005 du maire de la commune de Mahina relatif aux branchements en eau sur la conduite communale;

Vu l'avis du centre d'hygiène et de salubrité publique en date du 15 décembre 2005 ;

Vu l'avis de la direction de l'équipement en date du 23 janvier 2006 ;

Vu l'avis du préventionniste en date du 20 février 2006;

Vu les résultats de la consultation effectuée en application des dispositions du dernier alinéa de l'article 5 de l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 ;

Vu l'avis du chef du service de l'urbanisme en date du 11 avril 2006,

Arrête:

Article 1er.— Mme Sarah Taputuarai est autorisée à réaliser les travaux de viabilisation du lotissement "Pereua" sur les parcelles cadastrées n° 44 et n° 427, section S, sises à Mahina.

Le lotissement est composé de 60 lots destinés à la vente et affectés à la construction de maisons d'habitation.

Art. 2.— Le dossier est composé des pièces suivantes et enregistrées au service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction) en date du 25 novembre 2005 sous le n° L/2005-12 :

- demande formulée par Mme Sarah Taputuarai ;
- extrait du plan cadastral;
- convention sur la servitude de passage;
- note de présentation ;
- plan de situation;
- plan topographique, état des lieux :
- plan parcellaire;
- règlement de construction ;
- programme des travaux ;
- profils en long des voies ;
- profils en travers de la voie A;
- profils en travers des voies B et E;
- profils en travers de la voie C;
- profils en travers de la voie D;
- plan du réseau AEP;
- plan du réseau EP
- plan voirie et signalisation;
- note de calcul hydraulique;
- plan des bassins versants;
- cahier des charges.

Art. 3.— Les travaux d'aménagement et de viabilisation seront réalisés conformément au dossier pris en considération, en tenant compte des dispositions suivantes :

1° Sécurité incendie

Les poteaux incendies devront être de type normalisés :

- 2 sorties de diamètre 63 millimètres;
- 1 sortie de diamètre 100 millimètre;
- débit de 17 litres/seconde ;
- pression dynamique de 1 bar.

Etablir une attestation, délivrée par l'installateur du poteau ou de la bouche d'incendie, faisant apparaître la conformité à la norme (NFS 62-200) et validée par le service incendie de la commune de Mahina.

2° Rectification à apporter aux limites du lotissement

Sur une portion de la voie A à sens unique, l'emprise de 6 mètres peut être réduite à 4,50 mètres afin d'intégrer les clôtures existantes dans les parties privatives des lots n° 59 et n° 60.

3° Equipement pour la distribution postale

Prévoir les equipements individuels ou collectifs pour la distribution postale de chacun des lots.

- Art. 4.— A l'appui de toute demande de certificat de conformité du lotissement, les pièces suivantes complétant le dossier du lotissement devront être déposées :
- 4 exemplaires du plan de bornage et de récolement des travaux réalisés;
- 4 exemplaires du cahier des charges ;
- une attestation de réception des poteaux incendie validée par le service incendie de la commune de Mahina ;
- une attestation de réception des équipements pour la distribution postale délivrée par l'OPT.
- Art. 5.— Le présent arrêté devient caduc si les travaux d'aménagement ne sont pas commencés dans un délai de dixhuit (18) mois ou achevés dans un délai de trente-six (36) mois à compter de sa publication au Journal officiel.
- Art. 6.— Le présent arrêté et le dossier correspondant sont mis à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article D. 141-22 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats de la mairie de Mahina et du service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction).

Art. 7.— Le chef de service de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 avril 2006. Gilles TEFAATAU.

ARRETE n° 44 MLA du 25 avril 2006 autorisant Mme Isabelle Bichet, mandataire du service du développement rural, à réaliser un lotissement agricole sur le domaine Rose sis à Teahupoo, commune de Taiarapu-Ouest.

Le ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 44-2005 APF/SG du 3 mars 2005 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 7 PR du 11 mars 2005 relatif aux attributions du ministre de l'urbanisme, du logement et des affaires foncières;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 relatif aux lotissements :

Vu l'arrêté n° 311 CM du 8 octobre 2004 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de chef du service de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté n° 3 MLA du 16 mars 2005 portant délégation de signature en matière de travaux immobiliers ;

Vu l'arrêté n° 4 MLA du 24 mars 2005 portant délégation de signature au chef du service de l'urbanisme et à certains agents, en matière d'actes à caractère interne ou relatifs aux affaires courantes ;

Vu la demande d'autorisation formulée par Mme Isabelle Bichet, mandataire du service du développement rural, en date du 22 décembre 2005;

Vu l'autorisation d'abattage d'arbres en date du 8 juillet 2005 :

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Taiarapu-Ouest en date du 21 décembre 2005 ;

Vu l'avis de la direction de l'équipement en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'avis du chef du service de l'urbanisme en date du 12 avril 2006,

Arrête:

Article 1er.— Mme Isabelle Bichet, mandataire du service du développement rural, est autorisée à réaliser un lotissement agricole sur le domaine Rose sis à Teahupoo, commune de Taiarapu-Ouest. Le lotissement est composé de 27 lots à usage strictement agricole.

- Art. 2.— Est autorisé le dossier composé des pièces suivantes et enregistrées au service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction) en date du 22 décembre 2005 sous le n° L/2005-13:
- demande formulée par Mme Isabelle Bichet, mandataire du service du développement rural;
- plan de situation;
- plan de masse ;
- plan des lots;
- plan du réseau de distribution d'eau;
- plan du réseau d'adduction d'eau;
- coupe;
- note descriptive;
- autorisation de passage des conduites de distribution et de captage d'eau;
- cahier des charges.
- Art. 3.— Les travaux d'aménagement et de viabilisation seront réalisés conformément au dossier pris en considération; par ailleurs, l'exploitation du captage devra faire l'objet d'une demande auprès de la direction de l'équipement.
- Art. 4.— A l'appui de toute demande de certificat de conformité du lotissement, les pièces suivantes complétant le dossier du lotissement devront être déposées :
- 4 exemplaires du plan de bornage et de récolement des travaux réalisés;
- le cas échéant, 4 exemplaires du cahier des charges.
- Art. 5.— Le présent arrêté et le dossier correspondant sont mis à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article D. 141-22 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats de la mairie de Taiarapu-Ouest et du service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction).
- Art. 6.— Le chef du service de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 avril 2006. Gilles TEFAATAU.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE

ARRETE n° 28 MDD/ENV du 25 avril 2006 portant ouverture de l'enquête de commodo et incommodo n° 06-15 ENV/IC dans la commune de Faa'a, dans le cadre de la demande d'autorisation formulée par la société SARL Hapipi Crémation pour exploiter un crématorium (installation classée pour la protection de l'environnement).

Le ministre du développement durable, chargé de l'aménagement, de l'environnement, de la qualité de la vie et de la prévention des risques naturels,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française; Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions :

Vu l'arrêté n° 9 PR du 11 mars 2005 modifié relatif aux attributions du ministre du développement durable, chargé de l'aménagement, de l'environnement, de la qualité de la vie et de la prévention des risques naturels ;

Vu la délibération n° 2003-35 APF portant création de la direction de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement;

Vu la demande enregistrée sous le n° 06-15 ENV/IC et formulée par la SARL Hapipi Crémation représentée par M. Maxime Hapipi,

Arrête:

Article 1er.— Conformément aux articles A 222-4 et suivants du code de l'environnement de la Polynésie française, une enquête de commodo et incommodo est ouverte du lundi 29 mai 2006 au jeudi 29 juin 2006 dans la commune de Faa'a dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter l'installation classée pour la protection de l'environnement suivante :

- demande d'autorisation d'exploiter un crématorium formulée par la société SARL Hapipi Crémation, représentée par M. Maxime Hapipi;
- numéro d'inscription au registre : 06-15 ENV/IC ;
- localisation : Saint-Hilaire, Faa'a.
- Art. 2.— La mairie de Faa'a est désignée comme siège de l'enquête. Pendant les heures d'ouverture au public de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations dans le registre ouvert à cet effet.
- Art. 3.— M. Gérard Trousson est désigné commissaire enquêteur et se tient à la disposition du public dans la mairie les jours suivants :
- mardi 6 juin 2006 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- mardi 13 juin 2006 de 8 h 30 à 11 h 30;
- mardi 20 juin 2006 de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- mardi 27 juin 2006 de 8 h 30 à 11 h 30.
- Art. 4.— L'avis au public relatif à cette enquête est affiché à la mairie par les soins du maire de Faa'a.

L'avis est également affiché à proximité de l'installation le long des voies de circulation principales et secondaires.

L'affichage est effectif avant l'ouverture de la présente enquête.

L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de Faa'a.

- Art. 5.— Le maire de Faa'a peut donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter l'installation dès l'ouverture de l'enquête.
- Art. 6.— Le directeur de l'environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 avril 2006. Pierre COISSAC. Par arrêté n° 26 MDD du 21 avril 2006.— M. Bernard Siou est autorisé à exercer une activité d'approche des baleines et autres mammifères marins dans les eaux de Tahiti, conformément aux prescriptions édictées dans le code de l'environnement, et notamment ses articles A. 121-25, A. 121-26, A. 121-29, A. 121-30, A. 121-32 et A. 121-33.

M. Bernard Siou s'engage à tenir un registre dans lequel seront consignées, au fur et à mesure, toutes les opérations d'observation de spécimens, conformément à l'article A. 121-28 du code de l'environnement.

Les agents de la direction de l'environnement sont habilités à contrôler ce registre et à constater toute infraction relative à la réglementation sur la protection des mammifères marins. M. Bernard Siou s'engage à respecter ces prescriptions sous peine de retrait de la présente autorisation.

L'autorisation d'approche est consentie pour une période de 2 ans à compter de la date de publication de l'arrêté d'autorisation au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Par arrêté n° 27 MDD du 21 avril 2006.— M. Alain Portal est autorisé à exercer une activité d'approche des baleines et autres mammifères marins dans les eaux de Tahiti et Moorea, conformément aux prescriptions édictées dans le code de l'environnement, et notamment ses articles A. 121-25, A. 121-26, A. 121-29, A. 121-30, A. 121-32 et A. 121-33.

M. Alain Portal s'engage à tenir un registre dans lequel seront consignées, au fur et à mesure, toutes les opérations d'observation de spécimens, conformément à l'article A. 121-28 du code de l'environnement.

Les agents de la direction de l'environnement sont habilités à contrôler ce registre et à constater toute infraction relative à la réglementation sur la protection des mammifères marins. M. Alain Portal s'engage à respecter ces prescriptions sous peine de retrait de la présente autorisation.

L'autorisation d'approche est consentie pour une période de 2 ans à compter de la date de publication de l'arrêté d'autorisation au *Journal officiel* de la Polynésie française.

MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

Par arrêté n° 109 MSP du 26 avril 2006.— L'article 1er de l'arrêté n° 1541 MSA du 17 septembre 2003 modifiant l'arrêté n° 427 PR du 25 mars 2003 portant agrément du Centre hospitalier de la Polynésie française pour effectuer des transports sanitaires est modifié partiellement en ce qui concerne l'agrément pour effectuer, dans le cadre de l'aide médicale urgente, des transports sanitaires sur prescription médicale, à l'aide de :

Au lieu de : "quatre", lire : "cinq ambulances de la catégorie A de type ambulances de secours et des soins d'urgences (ASSU)".

Le reste sans changement.

Par arrêté n° 110 MSP du 26 avril 2006.— L'article 1er de l'arrêté n° 431 PR du 25 mars 2003 portant agrément de la commune de Moorea-Maiao pour effectuer des transports sanitaires est ainsi rédigé :

"La commune de Moorea-Maiao est agréée pour effectuer des transports sanitaires à l'aide de trois ambulances de la catégorie B de type VSAB (voiture de secours aux asphyxiés et blessés).

Le reste sans changement.

ARRETES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

ARRETE nº 20-2006 Prés. APF du 21 avril 2006 portant nomination du conseiller spécial du président de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 2005-101 APF du 23 septembre 2005 relative au statut des emplois du cabinet du président de l'assemblée de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 19-2006 APF/SG du 13 avril 2006 prenant acte de l'élection du président de l'assemblée de la Polynésie française,

Arrête:

Article 1er.— A compter du 21 avril 2006, M. Francis Stein est nommé conseiller spécial du président de l'assemblée de la Polynésie française.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

> Fait à Papeete, le 21 avril 2006. Philip SCHYLE.

ARRETE nº 27-2006 APF/SG du 21 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française;

Vu la lettre nº 1299-2006 APF/SG du 3 avril 2006 de convocation en séance des représentants;

Vu la séance du 20 avril 2006,

Arrête:

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du 20 avril 2006.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

> Fait à Papeete, le 21 avril 2006. Philip SCHYLE.

La commission permanente (élections territoriales des 23 mai 2004 et 13 février 2005) (désignation du 20 avril 2006)

Présidente Vice-présidente : Mme Sabrina Birk

: Mme Véronique Moevai-Amo

Secrétaire Membres

: Mme Juliana Mati : M. Antony Geros

: Mme Amaronn Naia-Teriipaia

: M. Jacky Bryant : M. Myron Mataoa : M. André Pihaatae : M. Roberto Teriitehau : Mme Linda Taharagi : M. Ruben Teremate

: Mme Tamara Bopp-du-Pont

: Mme Pascale Haiti : Mme Teura Iriti : M. René Kohumoetini : Mme Armelle Merceron : M. Thomas Moutame : Mme Sylviane Terooatea : Mme Lana Tetuanui : M. Noa Tetuanui : M. Hirohiti Tefaarere

ARRETE nº 28-2006 APF/SG du 21 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein des commissions législatives de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française;

Vu la lettre nº 1299-2006 APF/SG du 3 avril 2006 de convocation en séance des représentants ;

Vu la séance du 20 avril 2006,

Arrête:

Article 1er. — Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres des commissions législatives de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du 20 avril 2006.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

> Fait à Papeete, le 21 avril 2006. Philip SCHYLE.

Commission des finances

Présidente : Mme Rosina Chin Foo Vice-présidente : Mme Françoise Tama Secrétaire : Mme Tamara Bopp-du-Pont : M. Ruben Teremate Membres

: M. Jean-Michel Carlson : M. Emile Vernaudon : M. René Kohumoetini : Mme Armelle Merceron : M. Noa Tetuanui

Commission des affaires civiles, du logement, de la parité et de la protection sociale

Président

: M. Ruben Teremate

Vice-présidente : Mme Auxilia Boosie-Haereraaroa

Secrétaire

: Mme Delhia Pater

Membres

: Mme Tamara Bopp-du-Pont

: M. Temauri Foster : Mme Emma Algan : Mme Romance Flohr : M. Thomas Moutame : Mme Sylviane Teropatea

Commission de la santé et de la médecine traditionnelle

: Mme Maryse Ollivier Présidente

Vice-présidente : Mme Amaronn Naia-Teriipaia

Secrétaire Membres

: Mme Juliana Mati : Mme Chantal Tahiata

: M. André Pihaatae : M. Philip Schyle : Mme Romance Flohr : Mme Pascale Haiti : M. Marcelin Lisan

Commission de l'emploi et de la fonction publique

Président Secrétaire

Membres

: M. Eugène Sommers Vice-présidente : Mme Linda Taharagi

: M. Roberto Teriitehau : Mme Maryse Ollivier · Mme Juliana Mati

: M. Edouard Fritch : M. Bruno Sandras

: Mme Juliette Tahuhuatama : M. Jean-Christophe Bouissou

Commission de l'aménagement, de l'espace naturel, rural et urbain, de l'environnement, de l'urbanisme, de la qualité de la vie et de la gestion du domaine public

Président Vice-présidente : Mme Unutea Hirshon

: M. Jacky Bryant

Secrétaire

: Mme Auxilia Boosie-Haereraaroa

Membres

: M. Teina Maraeura

: M. André Pihaatae : Mme Lana Tetuanui : M. Frédéric Riveta : Mme Lucette Taero : M. Gaston Tong Sang

Commission de l'éducation et de la recherche

Président

: M. Raymond Van Bastolaer

Vice-présidente : Mme Delhia Pater Secrétaire

: Mme Véronique Moevai-Amo

Membres

: Mme Unutea Hirshon : Mme Stella Rochette : Mme Armelle Merceron : Mme Eléanor Parker : Mme Lucette Taero

Commission de la communication, du patrimoine culturel, de l'artisanat et de la jeunesse et des sports

: Mme Sylviane Terooatea

Président Vice-président Secrétaire

: M. Jean-Alain Frébault : M. Eugène Sommers : Mme Sabrina Birk

Membres

: M. Michel Yip

: M. Dauphin Domingo : Mme Pascale Haiti : Mme Teura Iriti : Mme Monique Richeton : M. Bruno Sandras

Commission des affaires économiques, du tourisme, de l'agriculture, de la mer et des transports

Président Vice-président : M. Roberto Teriitehau : M. André Pihaatae

Secrétaire

: Mme Catherine Tuiho-Buillard

Membres

: M. Jacky Bryant : Mme Danielle Peirsegaele

: M. Frédéric Riveta : M. Howard Vairaaroa : Mme Emma Maraea : M. Hirohiti Tefaarere

Commission des institutions et des relations internationales

Présidente

: Mme Catherine Tuiho-Buillard

Vice-présidente : Mme Sabrina Birk : M. Myron Mataoa

Secrétaire Membres

: M. Antony Geros

: M. Raymond Van Bastolaer

· M. Gaston Flosse : Mme Armelle Merceron : Mme Eléanor Parker : Mme Nicole Bouteau

ARRETE n° 29-2006 APF/SG du 21 avril 2006 prenant acte de l'élection des représentants au sein de la commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française.

Le président de l'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française;

Vu la lettre nº 1299-2006 APF/SG du 3 avril 2006 de convocation en séance des représentants;

Vu la séance du 20 avril 2006,

Arrête:

Article 1er.— Les représentants dont les noms figurent au tableau joint en annexe ont été élus membres de la commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française lors de la séance du 20 avril 2006.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

> Fait à Papeete, le 21 avril 2006. Philip SCHYLE.

La commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française (élections territoriales des 23 mai 2004 et 13 février 2005) (désignation du 20 avril 2006)

Président de l'assemblée

: M. Philio Schyle

Présidente de la commission permanente : Mme Véronique Moevai-Amo

Présidente de la commission des finances : Mme Rosina Chin Foo

1er questeur

: Mme Danièle Peirsegaele

Membres

: M. Antony Geros

: Mme Tamara Bopp-du-Pont

: Mme Françoise Tama

: M. René Kohumoetini

: M. Noa Tetuanui

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

LOI nº 2006-449 du 18 avril 2006 modifiant la loi nº 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

> Chapitre Ier Dispositions relatives à la réserve militaire

Article 1er. - L'article 1er de la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense est ainsi modifié :

- 1° Dans les deuxième et troisième alinéas, les mots : "La réserve" sont remplacés par les mots : "La réserve militaire" ;
 - 2° Le 1° est ainsi rédigé :
 - "1° D'une réserve opérationnelle comprenant :
- "- les volontaires qui ont souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle auprès de l'autorité militaire;
- "- les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité :"
 - 3° Le 2° est ainsi rédigé :
- "2° D'une réserve citovenne comprenant les volontaires agréés mentionnés à l'article 20 de la présente loi.";
 - 4° Les deux derniers alinéas sont ainsi rédigés :

"Les réservistes et leurs associations, les associations d'anciens militaires ainsi que les associations dont les activités contribuent à la promotion de la défense nationale constituent les relais essentiels du renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées. Ils ont droit à sa reconnaissance pour leur engagement à son service et peuvent bénéficier de son soutien.

- "A l'égard des associations, cette reconnaissance peut s'exprimer par l'attribution, par arrêté ministériel, de la qualité de "partenaire de la réserve citoyenne pour une durée déterminée."
 - Art. 2.— L'article 2 de la même loi est ainsi modifié :
- 1° Le deuxième alinéa est complété par les mots : "ou ancien militaire engagé à titre étranger volontaire pour servir comme réserviste dans la légion étrangère";
- 2° Dans le troisième alinéa, les mots : "dix-huit ans" sont remplacés par les mots : "dix-sept ans";
- 3° Dans le cinquième alinéa, les mots : "à une peine criminelle, soit dans les conditions prévues aux articles 384, 385 et 388 à 390" sont remplacés par les mots : "à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues aux articles 385 à 391";
 - 4° Le dernier alinéa est supprimé.
- Art. 3.— Dans la première phrase du premier alinéa de l'article 4 de la même loi, après les mots : "ou officier marinier", sont insérés les mots : "d'aspirant,".
 - Art. 4.— L'article 5 de la même loi est abrogé.
 - Art. 5.— L'article 8 de la même loi est ainsi modifié :
- 1° Au début du premier alinéa, les mots : "L'engagement" sont remplacés par les mots: "Le contrat d'engagement";
- 2° Le troisième alinéa est complété par les mots : ", en particulier pour la protection du territoire national et dans le cadre des opérations conduites en dehors du territoire national";
- 3° Après le quatrième alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

- "- de participer aux actions civilo-militaires, destinées à faciliter l'interaction des forces opérationnelles avec leur environnement civil;
- "- de servir auprès d'une entreprise dans les conditions prévues aux articles 12-1 à 12-3.";
- 4° Le cinquième alinéa est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

"Le contrat peut comporter, en outre, une clause de réactivité permettant à l'autorité compétente de faire appel aux réservistes dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 10.

"Cette clause est soumise à l'accord de l'employeur."

- Art. 6.— Après l'article 8 de la même loi, il est inséré un article 8-1 ainsi rédigé :
- "Art. 8-1.— Les limites d'âge des réservistes de la réserve opérationnelle sont celles des cadres d'active définies par le statut général des militaires augmentées de cinq ans. Pour les militaires du rang, la limite d'âge est de cinquante ans.

"Le réserviste doit posséder l'ensemble des aptitudes requises pour servir dans la réserve opérationnelle."

Art. 7.— I. - L'article 10 de la même loi est ainsi rédigé :

"Art. 10.— Le réserviste qui accomplit son engagement à servir dans la réserve opérationnelle pendant son temps de travail doit prévenir l'employeur de son absence un mois au moins avant le début de celle-ci.

"Lorsque les activités accomplies pendant le temps de travail dépassent cinq jours par année civile, le réserviste doit en outre obtenir l'accord de son employeur, sous réserve des dispositions de l'article 11. Si l'employeur oppose un refus, cette décision doit être motivée et notifiée à l'intéressé ainsi qu'à l'autorité militaire dans les quinze jours qui suivent la réception de la demande.

"Lorsque les circonstances l'exigent, le ministre chargé des armées peut, par arrêté pris dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, faire appel, sous un préavis de quinze jours, aux réservistes qui ont souscrit un contrat comportant la clause de réactivité prévue à l'article 8. Ce délai peut être réduit avec l'accord de l'employeur.

"Des mesures tendant à faciliter, au-delà des obligations prévues par la présente loi, l'engagement, l'activité et la réactivité dans la réserve peuvent résulter du contrat de travail, de clauses particulières de l'engagement à servir dans la réserve opérationnelle ayant reçu l'accord de l'employeur, des conventions ou accords collectifs de travail, ou des conventions conclues entre l'employeur et le ministre chargé des armées.

"L'entreprise ou l'organisme qui a favorisé la mise en œuvre de la législation relative à la réserve militaire, notamment en signant une convention avec le ministre chargé des armées, peut se voir attribuer, par arrêté ministériel, la qualité de 'partenaire de la défense nationale'."

II. - L'article 11 de la même loi est ainsi rédigé :

"Art. 11.— Lorsque l'employeur maintient tout ou partie de la rémunération du réserviste pendant son absence pour

formation suivie dans le cadre de la réserve opérationnelle, la rémunération et les prélèvements sociaux afférents à cette absence sont admis au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue prévue à l'article L. 950-1 du code du travail.

"Le réserviste qui suit une formation au titre de l'article L. 900-2 du même code durant ses activités dans la réserve opérationnelle n'est pas tenu de solliciter l'accord préalable mentionné à l'article 10 de la présente loi."

Art. 8.— L'article 12 de la même loi est ainsi rédigé :

"Art. 12.— La durée des activités à accomplir au titre de l'engagement à servir dans la réserve opérationnelle est déterminée, selon des modalités fixées par décret, conjointement par l'autorité militaire d'emploi et le réserviste, dans la limite de trente jours par année civile sous réserve des dispositions de la section 3 du présent chapitre. Cette limite peut être augmentée dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, dans la limite, par année civile, de soixante jours pour répondre aux besoins des armées, de cent cinquante jours en cas de nécessité liée à l'emploi des forces et de deux cent dix jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale."

- Art. 9.— Après l'article 12 de la même loi, sont insérés trois articles 12-1 à 12-3 ainsi rédigés :
- "Art. 12-1.— Des volontaires peuvent servir, au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle, dans l'intérêt de la défense, auprès d'une entreprise qui participe au soutien des forces armées ou accompagne des opérations d'exportation relevant du domaine de la défense.

"Ces volontaires sont soumis à l'exercice du pouvoir hiérarchique du ministre de la défense.

- "Art. 12-2.— Pour l'application de l'article 12-1, une convention est conclue entre le ministre de la défense et l'entreprise concernée. Elle détermine notamment :
- "- les conditions de recrutement et d'exercice des fonctions des réservistes dans le respect de la présente loi ;
- "- les conditions de l'exercice de la tutelle technique de l'entreprise sur les réservistes ;
- "- les modalités selon lesquelles la solde versée aux réservistes est remboursée au ministère de la défense.
- "Art. 12-3.— La convention peut prévoir des durées d'activité supérieures à celles définies par l'article 12. Les stipulations de la convention ne peuvent faire obstacle à l'application de la section 3 du chapitre Ier du titre Ier."
- Art. 10.— Dans l'article 13 de la même loi, après les mots : "engagements à servir dans la réserve opérationnelle,", sont insérés les mots : "les conditions de radiation,".
- Art. 11.— Dans l'article 15 de la même loi, les mots : "cinq jours sur cinq ans" sont remplacés par les mots : "un total de cinq jours sur une durée de cinq ans".
 - Art. 12.— L'article 19 de la même loi est ainsi rédigé :
- "Art. 19.— La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées.

"En fonction des besoins des forces armées, l'autorité militaire peut faire appel aux volontaires de la réserve citoyenne pour, avec leur accord, les affecter dans la réserve opérationnelle. Les intéressés souscrivent alors un engagement à servir dans la réserve opérationnelle."

Art. 13.- L'article 20 de la même loi est ainsi rédigé :

"Art. 20.— La réserve citoyenne est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale."

Art, 14.— L'article 21 de la même loi est abrogé.

Art. 15.— L'article 27 de la même loi est ainsi rédigé :

"Art. 27.— Lorsqu'un fonctionnaire accomplit, sur son temps de travail, une activité dans la réserve opérationnelle, il est placé:

"- en position d'accomplissement du service national et des activités dans la réserve opérationnelle, lorsque la durée de ses activités dans la réserve est inférieure ou égale à trente jours par année civile;

"- en position de détachement pour la période excédant

cette durée.

"La situation des agents publics non titulaires est définie par décret en Conseil d'Etat."

Art. 16.— L'article 29 de la même loi est complété par un alinéa ainsi rédigé :

"La composition, l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres du Conseil supérieur de la réserve militaire sont fixés par décret."

- Art. 17.— Les articles 30 et 31 de la même loi sont abrogés.
- Art. 18.— La dernière phrase de l'article 55 de la même loi est supprimée.
- Art. 20.— Dans le quatrième alinéa de l'article 53 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, les mots : "d'une durée inférieure ou égale à trente jours" sont remplacés par les mots : "sur son temps de travail pour une durée inférieure ou égale à trente jours".
- Art. 23.— Après le 1° quater de l'article 21 du code de procédure pénale, il est inséré un 1° quinquies ainsi rédigé :
- "1° quinquies Les militaires servant au titre de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale ne remplissant pas les conditions prévues par l'article 20-1;".
- Art. 24.— L'article L. 112-4 du code du service national est abrogé.
- Art. 25.— I. Le code du service national est ainsi modifié :
- 1° L'intitulé du chapitre V du titre Ier du livre Ier est ainsi rédigé : "La période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale";

2° L'article L. 115-1 est ainsi rédigé :

"Art. L. 115-1.— Une période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale est organisée sur l'initiative du ministre chargé de la défense nationale qui en définit les modalités.

"La période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale est accessible aux Français âgés de plus de seize ans et de moins de trente ans et ayant l'aptitude reconnue par le service de santé des armées pour suivre le cycle de formation correspondant.";

- 3° A la fin de l'article L. 112-6, les mots : "préparation militaire" sont remplacés par les mots : "période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale" ;
- 4° Dans la première phrase du premier alinéa de l'article L. 114-3, les mots : "préparations militaires" sont remplacés par les mots : "périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale";
- 5° A la fin de l'article L. 114-12, les mots : "préparation militaire" sont remplacés par les mots : "période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale";
- 6° Dans l'article L. 115-2, les mots : "préparation militaire" sont remplacés par les mots : "période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale."
- II. La loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 précitée est ainsi modifiée :
- 1° Dans le deuxième alinéa de l'article 1er, les mots : "préparation militaire" sont remplacés par les mots : "période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale";
- 2° Dans l'article 4, les mots : "préparation militaire" sont remplacés, par deux fois, par les mots : "période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale".
- III. Dans l'article unique de la loi n° 62-897 du 4 août 1962 relative aux réparations à accorder aux jeunes gens ou aux militaires de la disponibilité ou des réserves victimes d'accidents lors de leur participation à des séances d'instruction militaire, les mots : "préparation militaire" sont remplacés, par deux fois, par les mots : "période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale".

Chapitre II Dispositions finales

Art. 27.— L'article 48-3 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

"En cas de diffamation ou d'injure contre les armées prévues par l'article 30 et le premier alinéa de l'article 33, les dispositions du 1° de l'article 48 ne sont pas applicables.

"En cas de diffamation ou d'injure commises envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes ou de leurs ayants droit."

Art. 28.— Après l'article 12 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires, il est inséré un article 12-1 ainsi rédigé :

- "Art. 12-1.— Les militaires, investis de fonctions d'administrateur, vice-président et président des organismes d'assurance des militaires, bénéficient, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur activité mutualiste, des dispositions des articles 11, 12, 15 et du deuxième alinéa des articles 55 et 56, dans des conditions fixées par décret."
- Art. 29.— Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à compléter par voie d'ordonnance :
- 1° La partie législative du code de la défense, afin d'y insérer les dispositions relatives au personnel militaire, notamment la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires, la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense et l'article 40 de la loi n° 2003-495 du 12 juin 2003 renforçant la lutte contre la violence routière ;

2° Le code civil, afin d'y insérer des dispositions relatives à l'Etat civil des militaires.

Les dispositions codifiées sont celles en vigueur au moment de la publication de l'ordonnance, sous réserve des modifications qui seraient rendues nécessaires pour améliorer la cohérence rédactionnelle des textes rassemblés, assurer le respect de la hiérarchie des normes et harmoniser l'Etat du droit.

En outre, le Gouvernement peut, le cas échéant, étendre l'application des dispositions codifiées à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française, aux Terres australes et antarctiques françaises et aux îles Wallis et Futuna.

L'ordonnance doit être prise dans les douze mois suivant la publication de la présente loi.

Un projet de loi de ratification est déposé devant le Parlement dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'ordonnance.

Art. 30.— Les dispositions de la présente loi sont applicables à Mayotte, à l'exception des articles 19 et 26.

Elles sont applicables dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, à l'exception des articles 19, 21, 22 et 26.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 18 avril 2006.

Jacques CHIRAC.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, Dominique de VILLEPIN.

> Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Nicolas SARKOZY.

La ministre de la défense, Michèle ALLIOT-MARIE. Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Jean-Louis BORLOO.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Thierry BRETON.

> Le garde des sceaux, ministre de la justice, Pascal CLEMENT.

Le ministre de la santé et des solidarités, Xavier BERTRAND.

> Le ministre de la fonction publique, Christian JACOB.

Le ministre de la culture et de la communication, Renaud DONNEDIEU DE VABRES.

> Le ministre de l'outre-mer, François BAROIN.

LOI de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE II L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

Chapitre III

L'évaluation des activités de recherche et d'enseignement supérieur

- Art. 9.— I. 1. Au début du chapitre IV du titre Ier du livre Ier du code de la recherche, il est inséré une section 1 intitulée : "Objectifs de l'évaluation".
 - 2. L'article L. 114-1 du même code est ainsi rédigé :
- "Art. L. 114-1.— Les activités de recherche financées en tout ou partie sur fonds publics, réalisées par des opérateurs publics ou privés, sont évaluées sur la base de critères objectifs adaptés à chacune d'elles et s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

"Parmi ces critères, les contributions au développement de la culture scientifique sont prises en compte."

- II. Après l'article L. 114-1 du même code, il est inséré un article L. 114-1-1 ainsi rédigé :
- "Art. L. 114-1-1.— Les procédures et résultats de l'évaluation d'une activité de recherche financée en tout ou partie sur fonds publics prévue à l'article L. 114-1 sont rendus publics dans des conditions assurant le respect des secrets protégés par la loi et des clauses de confidentialité figurant dans un contrat avec un tiers. La convention conclue entre l'autorité publique et le bénéficiaire du financement public précise les conditions dans lesquelles celle-ci contrôle les résultats de l'évaluation. Les équipes chargées de l'évaluation comptent obligatoirement des experts communautaires ou internationaux."

III. - Après l'article L. 114-3 du même code, il est inséré une section 2 ainsi rédigée :

"Section 2 "L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

"Art. L. 114-3-1.— L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur est une autorité administrative indépendante.

"L'agence est chargée :

- "1° D'évaluer les établissements et organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les établissements et les fondations de coopération scientifique ainsi que l'Agence nationale de la recherche, en tenant compte de l'ensemble de leurs missions et de leurs activités;
- "2° D'évaluer les activités de recherche conduites par les unités de recherche des établissements et organismes mentionnés au 1°; elle conduit ces évaluations soit directement, soit en s'appuyant sur les établissements et organismes selon des procédures qu'elle a validées;
- "3° D'évaluer les formations et les diplômes des établissements d'enseignement supérieur;
- "4° De valider les procédures d'évaluation des personnels des établissements et organismes mentionnés au 1° et de donner son avis sur les conditions dans lesquelles elles sont mises en œuvre.

"Elle peut également participer, dans le cadre de programmes de coopération européens ou internationaux ou à la demande des autorités compétentes, à l'évaluation d'organismes étrangers ou internationaux de recherche et d'enseignement supérieur.

"Des documents élaborés par les structures privées sur l'utilisation des aides publiques à la recherche lui sont communiqués.

"Art. L. 114-3-2.— L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur tient compte des résultats obtenus dans le domaine de la valorisation de la recherche pour remplir sa mission d'évaluation des établissements mentionnée au 1° de l'article L. 114-3-1.

"A cette fin, ces établissements communiquent à l'agence toutes les informations et pièces se rapportant à leurs activités de valorisation, notamment celles relatives à l'exploitation des résultats issus de leurs recherches par des entreprises employant moins de deux cent cinquante salariés domiciliées sur le territoire de l'Union européenne.

"Le bilan des actions des établissements en faveur de la valorisation de la recherche fait l'objet d'un développement spécifique dans les annexes générales relatives au budget coordonné de l'enseignement supérieur et au budget de la recherche et du développement technologique.

"Art. L. 114-3-3.— L'agence est administrée par un conseil.

"Le conseil définit les mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation.

"Son président, nommé parmi ses membres, dirige l'agence et a autorité sur ses personnels.

"Le conseil est composé de vingt-cinq membres français, communautaires ou internationaux, reconnus pour la qualité de leurs travaux scientifiques, nommés par décret. Il comprend:

- "1° Neuf personnalités qualifiées, dont un tiers au moins issu du secteur de la recherche privée;
- "2° Sept membres ayant la qualité de chercheurs, d'ingénieurs ou d'enseignants-chercheurs, sur proposition des directeurs ou présidents des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes de recherche;
- "3° Sept membres ayant la qualité de chercheurs, d'ingénieurs ou d'enseignants-chercheurs, sur proposition des instances d'évaluation compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche, notamment celles mentionnées à l'article L. 952-6 du code de l'éducation et à l'article L. 321-2 du présent code ;
- "4° Deux parlementaires membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- "Art. L. 114-3-4.— L'agence est composée de sections dirigées par des personnalités justifiant d'une expérience en matière d'évaluation scientifique, nommées par le conseil de l'agence, sur proposition du président. Ces sections comprennent des personnalités étrangères, notamment issues d'Etats membres de l'Union européenne.
- "Art. L. 114-3-5.— L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur peut, sur demande motivée, exiger de la part des établissements et des unités de recherche qu'elle évalue, toutes informations et pièces utiles à l'exercice de sa mission. Elle dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place.
- "Art. L. 114-3-6.— Un décret en Conseil d'Etat précise l'organisation et le fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment la durée du mandat des membres et du président, ainsi que les régles de déontologie s'appliquant à ses membres afin de garantir leur indépendance et leur impartialité.
- "Art. L. 114-3-7.— L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur remet chaque année au Gouvernement un rapport sur ses travaux. Ce rapport est transmis au Parlement et au Haut Conseil de la science et de la technologie."

Art. 11.— Le code de l'éducation est ainsi modifié :

1° Le chapitre II du titre IV du livre II est ainsi rédigé :

"Chapitre II "L'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

"Art. L. 242-1.— L'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel est assurée par l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur mentionnée à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche.";

- 2° A la fin de la dernière phrase du cinquième alinéa de l'article L. 711-1, les mots : "au comité national d'évaluation prévu à l'article L. 242-1" sont remplacés par les mots : "à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur mentionnée à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche";
- 3° Dans le troisième alinéa du II de l'article L. 711-4, les mots : "le Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Le comité" sont remplacés par les mots : "l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur mentionnée à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche. L'agence", et les mots : "qu'il" par les mots : "qu'elle" ;
- 4° Dans le dernier alinéa de l'article L. 711-4, les mots: "le Comité national d'évaluation ; ce dernier" sont remplacés par les mots: "l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur mentionnée à l'article L. 114-3-1 du code de la recherche ; cette dernière", et les mots: "il émet" sont remplacés par les mots: "elle émet";
- 5° Dans le troisième alinéa de l'article L. 721-1, les mots : "le Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel" sont remplacés par les mots : "l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur".

TITRE III DISPOSITIONS D'ADAPTATION ET DE SIMPLIFICATION EN MATIERE DE RECHERCHE

Art. 17.— Le chapitre III du titre Ier du livre IV du code de la recherche est ainsi modifié :

 $1^{\rm o}$ L'article L. 413-1 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

"Le contrat mentionné au premier alinéa est conclu dans un délai fixé par décret à défaut, l'autorisation donnée à l'agent devient caduque.";

- 2° Dans la seconde phrase du dernier alinéa de l'article L. 413-6, les mots : "dans la limite de 15 %" sont remplacés par les mots : "dans la limite de 49 % du capital donnant droit au maximum à 49 % des droits de vote";
- 3° Après le premier alinéa de l'article L. 413-8, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

"Le contrat mentionné au premier alinéa est conclu dans un délai fixé par décret. à défaut, l'autorisation donnée à l'agent devient caduque.";

- 4° Dans le premier alinéa de l'article L. 413-9, les mots : "dans la limite de 15 %" sont remplacés par les mots : "lors de la création de celle-ci ou ultérieurement, dans la limite de 49 % du capital donnant droit au maximum à 49 % des droits de vote";
- 5° Les deux premières phrases de l'article L. 413-11 sont remplacées par trois phrases ainsi rédigées :

"L'autorisation est délivrée par l'autorité dont relève le fonctionnaire après avis de la commission mentionnée au premier alinéa de l'article L. 413-3, dans les conditions prévues par ce même article. Le renouvellement intervient après avis de la même commission si les conditions établies au moment de la délivrance de l'autorisation ont évolué depuis la date de l'autorisation. L'autorisation est retirée ou non renouvelée si les conditions qui avaient permis sa

délivrance ne sont plus réunies ou si le fonctionnaire méconnaît les dispositions de la présente section.";

6° La deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 413-12 est ainsi rédigée :

"Leur participation dans le capital social de l'entreprise ne peut excéder 20 % de celui-ci ni donner droit à plus de 20 % des droits de vote.";

7° Les deux premières phrases de l'article L. 413-14 sont remplacées par trois phrases ainsi rédigées :

"L'autorisation est accordée par l'autorité dont relève le fonctionnaire après avis de la commission mentionnée au premier alinéa de l'article L. 413-3, dans les conditions prévues à ce même article. Le renouvellement intervient après avis de la même commission si les conditions établies au moment de la délivrance de l'autorisation ont évolué depuis la date de l'autorisation. L'autorisation est retirée ou non renouvelée si les conditions qui avaient permis sa délivrance ne sont plus réunies ou si le fonctionnaire méconnaît les dispositions de la présente section."

TITRE VI DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 43.— Les dispositions des articles 9, 11 et 17 de la présente loi sont applicables à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 18 avril 2006.

Jacques CHIRAC.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre, Dominique de VILLEPIN.

> Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Nicolas SARKOZY.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Thierry BRETON.

> Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Gilles de ROBIEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, Pascal CLEMENT.

> Le ministre de la santé et des solidarités, Xavier BERTRAND.

Le ministre de la fonction publique, Christian JACOB.

> Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, Jean-François COPE.

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, François GOULARD.

> Le ministre délégué à l'industrie, François LOOS.

ARRETE INTERMINISTERIEL du 13 avril 2006 relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports électroniques.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'outre-mer,

Vu le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques, et notamment ses articles 4, 15, 18 et 28.

Arrêtent:

Article 1er.— Le système de traitement automatisé des données à caractère personnel relatif à la délivrance des passeports électroniques créé par le décret du 30 décembre 2005 susvisé est mis en application dans les collectivités d'outre-mer selon le calendrier suivant :

- Polynésie française, à compter du jeudi 4 mai 2006;
- Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du mardi 16 mai 2006.

A compter de ces dates, cesseront d'être délivrés dans ces collectivités d'outre-mer les passeports institués par le décret n° 2001-185 du 26 février 2001 relatif aux conditions de délivrance et de renouvellement des passeports, à l'exception des passeports émis selon la procédure d'urgence qui auront une validité d'une durée de six mois dans les conditions prévues par l'article 3 du décret n° 2001-847 du 11 septembre 2001 relatif à la durée de validité des passeports délivrés en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les demandes de passeports électroniques prévus aux articles 4 et 15 du décret du 30 décembre 2005 susvisé seront reçues dans les collectivités d'outre-mer selon le calendrier suivant :

- Polynésie française, à compter du mercredi 12 avril 2006;
 Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du lundi 24 avril 2006.
- Art. 2.—Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, le directeur des systèmes d'information et de communication au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et le directeur des affaires politiques, administratives et financières au ministère de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 2006.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Pour le ministre et par délégation : Le directeur du cabinet, C. GUEANT. Le ministre de l'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
D. VIAN.

ARRETE INTERMINISTERIEL du 13 avril 2006 relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports électroniques.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'outre-mer,

Vu le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif aux passeports électroniques, et notamment ses articles 4, 15, 18 et 28,

Arrêtent:

Article 1er.— Le système de traitement automatisé des données à caractère personnel relatif à la délivrance des passeports électroniques créé par le décret du 30 décembre 2005 susvisé est mis en application à compter du jeudi 8 juin 2006 en Nouvelle-Calédonie.

A compter de cette date, cesseront d'être délivrés en Nouvelle-Calédonie les passeports institués par le décret n° 2001-185 du 26 février 2001 relatif aux conditions de délivrance et de renouvellement des passeports, à l'exception des passeports émis selon la procédure d'urgence qui auront une validité d'une durée de six mois dans les conditions prévues par l'article 3 du décret n° 2001-847 du 11 septembre 2001 relatif à la durée de validité des passeports délivrés en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les demandes de passeports électroniques prévus aux articles 4 et 15 du décret du 30 décembre 2005 susvisé seront reçues à compter du jeudi 18 mai 2006 en Nouvelle-Calédonie.

Art. 2.— Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, le directeur des systèmes d'information et de communication au ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et le directeur des affaires politiques, administratives et financières au ministère de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 2006.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Pour le ministre et par délégation : Le directeur du cabinet, C. GUANT.

Le ministre de l'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
D. VIAN.

DECRET du 14 avril 2006 portant promotion et nomination.

Par décret du Président de la République en date du 14 avril 2006, pris sur le rapport du Premier ministre et des ministres et visé pour son exécution par le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur, vu les déclarations du conseil de l'ordre portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements, sont promus ou nommés, pour prendre rang à compter de la date de la réception dans leur grade :

Ministère de l'outre-mer

Au grade de chevalier

M. Cheng Kee Sang (Louis), président d'une association d'anciens combattants en Polynésie française ; 42 ans de services militaires, d'activités professionnelles et associatives.

Mme Raimbault, née Ferrand (Simone, Jeanne), membre du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants de Polynésie française ; 44 ans d'activités professionnelles et associatives.

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

SERVICE DE L'URBANISME

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT ET DES TUAMOTU-GAMBIER POUR LE MOIS DE MARS 2006

COMMUNE DE ARUE

27 mars 2006

 N° 05-918-2 MLA.AU, M. Jean Marc Thurillet, parcelle cadastrée n° 213, section K (terres Teruapuaa 1 et 2) au PK 5,240, côté mer, construction de 3 maisons d'habitation ;

 N° 06-254-1, M. Axel Bonno, parcelle cadastrée n° 216, section E (lot B3 A du domaine Terua) au PK 3,800, près du camp militaire, construction d'une maison d'habitation ;

N° 06-407-1, M. Raimana Henri Bodin, parcelle cadastrée n° 72, section D (terre Teiri partie) au PK 3,400, côté montagne, extension de rénovation d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE FAA'A

16 mars 2006

N° 06-162-2 MLA.AU, commune de Faa'a, parcelle cadastrée n° 788, section T4 (terre Papehoa ou Papehaua, Teharu, Teparu ou ancienne propriété Bonnefin), aménagement d'une aire de jeux et clôture;

N° 06-193-2, commune de Faa'a, parcelle cadastrée n° 318, section I (parcelle terres Farevaa, Outuaramea, Vaiteohea et Ahutaa), quartier Sageco, aménagement d'une aire de jeux et clôture.

20 mars 2006

N° 05-1509-5 MLA.AU, commune de Faa'a, parcelle cadastrée n° 313, section S2 (lot 156 partie, lotissement Puurai), réfection de l'école élémentaire Puurai (réfectoire, office, façade et toilettes), bétonnage de la cour et bitumage du parking.

22 mars 2006

N° 06-09-1 MLA.AU, Mme Délia Flore épouse Roux, parcelle cadastrée n° 742, section P (parcelle B, terre Motio), près du complexe Phénix, construction d'une maison d'habitation.

23 mars 2006

N° 05-1750-4 MLA.AU, SA Tahiti Beachcomber, parcelle cadastrée n° 201, section A (terre Fanatea) au PK 7,400, construction d'un fitness-spa;

N° 06-223-1, Mme Chantal Lopez, parcelle cadastrée n° 548, section T (terre Tauraamanu) au PK 4, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-355-1, M. Heifara Willy Nauta-Ropati, parcelle cadastrée n° 754, section R1 (parcelle B2B, terre Pumaoa 2 parcelle B2 lot 2) au PK 6, construction d'une maison d'habitation;

N° 99-508-3, M. Louis Cornu, parcelle cadastrée n° 11, section N (parcelles des terres Vaioue et Tepapauri), construction d'une chapelle et une clôture.

27 mars 2006

N° 05-907-1 MLA.AU, M. Charles Tumoana Helme, parcelle cadastrée n° 178, section B (terre Nuurapae 1 et 2), Piafau, extension d'un bâtiment de 2 logements jumelés.

28 mars 2006

N° 06-356-1 MLA.AU, Mlle Nova Nauta-Ropati, parcelle cadastrée n° 753, section R (parcelle B2 lot 2, terre Pumaoa 2) au PK 6, construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 006-387-1 MLA.AU, Assemblée de Dieu bonne nouvelle, parcelle cadastrée n° 848, section S (terre Vairuperupe) au PK 4,500, côté montagne, terrassement et construction d'une maison d'habitation;

N° 03-2774-2, Mme Jeanne Vivish veuve Mossman, parcelle cadastrée n° 87, section L (lot 3 bis terre Nuutania) au PK 4, côté montagne, modification d'implantation d'une maison d'habitation;

N° 06-170-1, Mme Doris Taerea, parcelle cadastrée n° 716, section P (lot 4 terres Temahame, Tenive, Tefatufatu, Vaipori et Temomea), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE HITIA'A O TE RA

22 mars 2006

N° 06-335-1 MLA.AU, M. Eugène Ie, parcelle cadastrée n° 85, section AH (lot 5 de la terre Paevai) à Tiarei au PK 24,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

27 mars 2006

N° 06-332-1 MLA.AU, Mme Wilhermine Chang Si Men épouse Tarahu, parcelle cadastrée n° 32, section AK (terre Tehaehaa 2) à Tiarei au PK 25, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 05-1419-2 MLA.AU, Mlle Juliana Marotau, parcelle cadastrée n° 55, section AC (terre Teiriiri 2) à Papenoo, PK 14,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MAHINA

23 mars 2006

N° 04-204-2 MLA.AU, Mme Meari Teauna épouse Fareniau, parcelle cadastrée n° 226, section K (parcelle terre Vaionini-Farevaa) au PK 10,500, côté mer, prorogation d'une maison d'habitation;

Page LEXPOL 27 sur 64

N° 05-1772-1, Mme Rébéca Jamet, parcelle cadastrée n° 143, section S (lot 2A des terres Tautiti 2 et Teofairoa 2) au PK 10,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

24 mars 2006

N° 03-2604-2 MLA.AU, M. Henry Teriiura Kelly, parcelle cadastrée n° 270, section W5 (lot 5, lotissement Hitiraa Mahana), prorogation d'une maison d'habitation.

27 mars 2006

N° 06-413-1 MLA.AU, M. Tenuaiterai Etaeta, parcelle cadastrée n° 73, section T (terrre Tiitari 2) au PK 12,100, Ahonu, construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 06-378-1 MLA.AU, Mlle Marthe Teuira, parcelle cadastrée n° 115, section T (terre Motu Torea) au PK 12,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

31 mars 2006

N° 03-2808-2 MLA.AU, Mlle Micheline Teikitekahioho, parcelle cadastrée n° 543, section V.3 (terre Potaa surplus, parcelle DE parcelle C) au PK 9,500, côté montagne, prorogation d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

22 mars 2006

N° 06-196-1 MLA.AU, M. Gérard Puairau, parcelle cadastrée n° 48, section HT (lot 3 de la terre Tefararoa) à Haapiti au PK 34, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

$23 \ mars \ 2006$

N° 05-1739-1 MLA.AU, Mme Claudette Bogey, parcelle cadastrée n° 62, section AA (parcelle D lot 7, terre Paia) à Haapiti, Atiha, PK 16,300, côté montagne, construction d'une piscine;

N° 05-1742-1, Mlle Marie Laure Gregoris, lot G du centre commercial SOCREDO à Paopao, Maharepa, PK 5,500, côté montagne, extension d'une terrasse couverte à usage de restauration;

N° 05-1794-1, Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours, parcelle cadastrée n° 86, section AM (terre Farehotu) à Afareaitu, rénovation des fonts baptismaux de l'église de Haumi;

N° 06-124-1, Mme Meriane Tetumoea Vairaa épouse Link, parcelle lot 1 de la terre Maniee à Paopao, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-194-1, Mme Arieta Toofa veuve Mahinepeu, parcelle cadastrée n° 134, section PB (terre Purumu) à Papetoai, PK 21,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-317-1, Mine Vanina Yau, parcelle cadastrée n° 60, section EI (lot A du lot 1 de la terre Torea-Piere) à Paopao, derrière le collège, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-323-1, M. Alain Jean Pierre Hoareau, parcelle cadastrée n° 36, section EB (lot A lot 3, terres Vaiorie et Temahoa) à Paopao, Teaharoa, Pihanea, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-349-1, M. Eddy Etaeta, parcelle 2 lot 2, terres Faretai, Vaitorea, Mavete et Honumaea, à Afareaitu, PK 8,100, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-427-1, M. Alfred Paquier, parcelle cadastrée n° 135, section HH (lot 5 lot 1; terre Teoneahua) à Haapiti, PK 20,200, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

24 mars 2006

N° 03-2394-2 MLA.AU, Mme Nita Teihotu, parcelle cadastrée n° 142, section PB (partie terre Ofaupau) à Papetoai, PK 22, côté montagne, prorogation d'une maison d'habitation.

27 mars 2006

N° 03-2712-2 MLA.AU, M. René Teharuru, parcelle cadastrée n° 62, section EI (lot C du lot 1 de la terre Torea Piere) à Paopao, derrière le CES, modification d'une maison d'habitation;

N° 05-1522-6, M. le directeur du lycée agricole de Opunohu, à Papetoai, aménagement et extension du lycée agricole de Opunohu.

29 mars 2006

N° 03-1792-9 MLA.AU, commune de Moorea-Maiao, parcelle cadastrée n° 46, section PE (terre Taiaru), à Papetoai, PK 21, modification d'implantation de la salle omnisports;

N° 06-247-2, M. Laurent Jamet et Mlle Yolande Faua, parcelle cadastrée n° 70, section AD (terre Paira partie) à Afareaitu, PK 7,800, côté mer, modification d'implantation d'une maison d'habitation;

N° 06-316-1, SARL Carovog-Bâtir, parcelles cadastrées n° 51, 52 et 50, section HA (lot 4 partie, terre Paia) à Haapiti, PK 16,500, côté montagne, construction de 2 bungalows destinés à l'exposition (non habitables).

30 mars 2006

N° 06-319-1 MLA.AU, Mme Hélène Theroux née Chanlo, parcelle cadastrée n° 90, section E2 (parcelle terres Turutootoo et Tefaaraai) à Paopao, PK 9, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

31 mars 2006

N° 06-495-1 MLA.AU, M. Wilfred Tioo et Mlle Timeri Tehei, parcelle cadastrée n° 177, section CK (terre Mataorio, parcelle B lot 1 lot 2 partie) à Teavaro, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAEA

16 mars 2006

N° 06-108-1 MLA.AU, M. Philippe Patrick Rachid Beghdali et Mlle Céline Marie Trochard, parcelle cadastrée n° 117, section AW (lot 4 parcelle A lot 2 de la terre Teonehuahua), construction d'une maison d'habitation.

23 mars 2006

N° 04-1009-2 MLA.AU, M. Adrien Robson, parcelle cadastrée n° 202, section AE (terre Tuaraa 1) au PK 20,800, côté montagne, modification d'implantation et modification de façade d'une maison d'habitation;

N° 05-1659-1, M. et Mme Michel et Titaina Contios, parcelle cadastrée n° 338, section AN (lot 7 du lotissement Bourne), construction d'un mur de clôture;

N° 06-208-2, Mme Lisa Gabriella Faye épouse Solar, parcelle cadastrée n° 347, section AN (lot 27 du lotissement Bourne) au PK 23,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-248-1, M. David Teriitua, parcelle cadastrée n° 22, section AP (propriété Robson) au PK 25,800, côté montagne, construction d'une clôture;

N° 06-278-1, M. Marc Bolard et Mlle Marie-Ange Porte, îlot 102 du lotissement Papehue, construction d'une maison d'habitation:

N° 06-293-1, Mme Tetua Metua veuve Aiamu, parcelle cadastrée n° 206, section AH (terre Vaihinano 1, lot 2 parcelle A) au PK 21,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

N° 06-209-1 MLA.AU, Mlle Christine Tutana Matarere, parcelle cadastrée n° 329, section AN (lot 26 du lotissement Bourne) au PK 23,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 06-396-1 MLA.AU, Mlle Marie Danièle Tehani, parcelle cadastrée n° 193, section AH (lot D, terre Mataheo) au PK 21,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPARA

23 mars 2006

N° 06-172-1 MLA.AU, M. Yannick Sanford, parcelle cadastrée n° 58, section AC (parcelle A, propriété Sanford) au PK 39,100, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-226-1, M. et Mme Thierry et Sylvia Tuihaa, parcelle cadastrée n° 76, section AT (lot B6 du lotissement Vahine Moena), construction d'une maison d'habitation;

N° 06-310-1, M. et Mme Jean-Pierre et Sandra Man Sang, parcelle cadastrée n° 64, section BK (lot 9, domaine Jean-Millaud) au PK 39,900, construction d'une maison d'habitation.

24 mars 2006

N° 04-517-2 MLA.AU, M. Christian Teaniniuraitemoana, parcelle cadastrée n° 17, section CC (terres Papehonu (tomite) et Herai (tomite 8) au PK 35, prorogation d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PAPEETE

23 mars 2006

N° 05-99-1 MLA.AU.PPTE, SCI Loris Teiki, parcelle cadastrée n° 70, section DR (lot 40, lotissement "Pure Ora 1"), 1 piscine avec deck, régularisation d'ouvrages de soutènement et clôture;

N° 06-14-1, M. Jean Ricard Pater, parcelle cadastrée n° 19, section BN (lot 11, lotissement "Les hauts de Pure Ora"), Mission catholique, 1 maison d'habitation;

N° 06-17-1, M. Jean-Claude Vongue, parcelle cadastrée n° 54, section EL (lot 18, lotissement "Les hauts de Pure Ora"), Mission catholique, 1 maison d'habitation.

24 mars 2006

N° 01-60a-3 MLA.AU.PPTE, Amouyal & Cie SNC Amouyal, parcelle cadastrée n° 64, section AK, rue Colette, modification de distribution intérieure et suppression du 3e étage d'un immeuble de commerce.

27 mars 2006

N° 05-09-1 MLA.AU.PPTE, SC de propriétés Hickson Tahiti, rue du maréchal-Foch, extension du snack du cinéma Liberty.

29 mars 2006

N° 03-148-5 MLA.AU.PPTE, SCI Marimarima 2, parcelle formée d'une parcelle des terres Tepihaa et Marimarima et d'une parcelle de la terre Apatae, avenue du Commandant-Chessé, modification d'un immeuble à usage de bureaux et d'habitation;

N° 06-04-1, M. Raahere Agnieray, parcelle cadastrée n° 14, section BR (lot 1 lot B, terre Raahere), Patutoa, côté mer, 1 maison d'habitation;

N° 06-18-1, Mme Danielle Laporte, parcelle cadastrée n° 26, section CX lot A lot 2, terre Tiaraamoarii), rue des Poilus-Tahitiens, 1 maison d'habitation et 1 mur.

31 mars 2006

N° 05-92-1 MLA.AU.PPTE, SA Société polynésienne de développement touristique, parcelle cadastrée n° 1, section AH (terre Papeete), rue Georges-Lagarde, 1 toiture préau (centre commercial Vaima).

COMMUNE DE PIRAE

22 mars 2006

N° 03-127-2 MLA.AU, M. et Mme Joseph et Estelle Ina, parcelle cadastrée n° 103, section B (terre Arahiri 3), rue Yves-Martin, prorogation d'une maison d'habitation;

N° 06-131-2, SC Panava, parcelle cadastrée n° 194, section L (lot 2 du lotissement Les Aito), construction d'une maison d'habitation et piscine.

23 mars 2006

N° 05-1857-3 MLA.AU, Etat français, parcelle cadastrée n° 136, section A (terre Taaone 2 et 3 partie) au PK 2, côté mer, reconstruction d'un bâtiment d'hébergement.

27 mars 2006

N° 03-2740-4 MLA.AU, M. et Mme Jean Marc et Marie Renée Pou, parcelle cadastrée n° 125, section D (parcelle G lot 10, terre Taaone 3), près de la mairie, prorogation et modification d'un immeuble d'appartements.

28 mars 2006

N° 06-132-1 MLA.AU, ministère de la jeunesse et des sports, parcelle cadastrée n° 714, section E (domaine Pater), rue Bernière, face stade Pater, construction d'un atelier.

29 mars 2006

N° 06-439-1 MLA.AU, M. et Mme Gustave Thierry Hunter, parcelle cadastrée n° 558, section E (parcelle C2 de la terre Te Otue I Paura), rue Paul-Bernière, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE PUNAAUIA

$16\ mars\ 2006$

N° 05-1849-1 MLA.AU, Mlle Vanina Clark, parcelle cadastrée n° 199, section AC (parcelle AG parcelle B lot 1 lot 3, partage Martial Sage), construction d'une maison d'habitation.

17 mars 2006

N° 06-369-1 MLA.AU, M. Percy Adams, parcelle cadastrée n° 507, section CI (lot 27, lotissement Vaiopu 2), construction d'une maison d'habitation.

22 mars 2006

N° 06-370-1 MLA.AU, Société "Captain Bligh", parcelle cadastrée n° 116, section L (lot 7 des terres Maveraura et Tuhamaru) au PK 11,500, côté montagne, construction d'un mur de clôture.

23 mars 2006

N° 05-1858-2 MLA.AU, M. Christophe Vieuille, parcelle cadastrée n° 502, section CI (lot 29, lotissement Vaiopu 2), construction d'une maison d'habitation;

N° 06-284-1, M. et Mme Nicolas David, parcelle cadastrée n° 458, section K (partie lot B parcelle 6 D, partage terre Matatia) au PK 10,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-347-1, M. et Mme Jacques et Yasmina Lepean, parcelle cadastrée n° 131, section AN (lot 15, lotissement Reiatua), enrochement;

N° 06-43-1, M. et Mme Martial et Ahuura Pureni, parcelle cadastrée n° 230, section M (lot B, terre Tahua Rau Manu 2) au PK 11,950, côté mer, construction d'une maison d'habitation.

N° 04-1684-2 MLA.AU, Mme Albertine Bennett, parcelle cadastrée n° 37, section AI (terre Farape-Parahia Ora lot 4 lot A) au PK 16,800, côté montagne, modification d'implantation de distribution intérieure et de façades d'une maison d'habitation;

 N° 06-211-1, M. Manariki Tahiri, parcelle cadastrée n° 42, section AL (lot B' de la parcelle 4 de la terre Atiio 2), construction d'une maison d'habitation;

N° 06-265-1, M. et Mme Christopher et Tumata Kozely, parcelle cadastrée n° 286, section CI (lot 185, lotissement Punavai Nui), réalisation d'un mur de soutènement :

N° 06-80-1, M. Richard Brotherson, parcelle cadastrée n° 266, section S (parcelle de la terre Tupapaupiti), construction d'un hangar.

28 mars 2006

N° 06-279-1 MLA.AU, M. Ronald Reynaud, parcelle cadastrée n° 483, section CI (lot 34 du lotissement Vaiopu) au PK 14, côté montagne, construction d'une maison d'habitation et mur de soutènement.

29 mars 2006

N° 04-404-2 MLA.AU, Mlle Lylie Chenois Fong, parcelle cadastrée n° 159, section BD (lot 29, lotissement "Les hauts de Matatia"), modification d'une maison d'habitation;

N° 06-274-1, M. Laurent Imbert et Mlle Carol Ijacques, parcelle cadastrée n° 156, section BE (parcelle formée lot a parcelle B de la parcelle 3 lot B2/2B, terre Matatia) au PK 10,800, côté montagne, construction d'un mur de parement.

31 mars 2006

N° 06-358-1 MLA.AU, M. Ghislain Lai et Mlle Nathalic Vanfau, parcelle cadastrée n° 126, section AN (lot 14, lotissement Reiatua), construction d'une maison d'habitation, d'un mur de soutènement et de clôture;

N° 06-446-1, M. Uratini Ruta, parcelle cadastrée n° 123, section AN (lot 5, lotissement Reiatua), enrochement et construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAIARAPU-EST

16 mars 2006

N° 06-204-1 MLA.AU, Société SC Ah Lam, terre Tapuraau à Faaone, PK 47,500, côté montagne, terrassement.

$22 \ mars \ 2006$

N° 03-1108-3 MLA.AU, Mme Ahuura Papaura épouse Marurai, parcelle terres Vaipoopoo 2, Teteia 2 et Tehomoraaroa à Pueu, PK 10,800, côté mer, modification d'une maison d'habitation;

N° 03-2619-2, Mme Thérèse Tauihara épouse Maurirere, parcelle terre Paevai 1 à Pueu, PK 8,800, côté montagne, modification d'une maison d'habitation;

N° 06-79-1, Mme Ilona Tarati, parcelle dépendant lot 2 de la terre Te Aa 2 à Faaone, près du port Faratea, construction d'une maison d'habitation.

23 mars 2006

N° 05-1783-1 MLA.AU, M. Roger Faatomo, lot 11, lotissement Outuofai à Faaone, construction d'une maison d'habitation

N° 05-1784-1, M. Thierry Tetuaiteroi, lot 2, lotissement Outuofai à Faaone, construction d'une maison d'habitation;

N° 05-1785-1, M. Vetea Bourgeois, lot 10, lotissement Outuofai à Faaone, construction d'une maison d'habitation;

N° 05-1786-1, M. Norbert Tairapa, lot 33, lotissement Outuofai à Faaone, construction d'une maison d'habitation;

N° 05-1805-2, M. Roderick Page, lot B lot 15, domaine Alfred-Bordes à Faaone, PK 49,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-118-1, M. Lucien Teriirere et Mlle Joana Hutia, terre Tetahua à Pueu, PK 6,900, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-155-1, M. Martial Mao, parcelle cadastrée n° 8, section AB (lot 7 du lotissement "résidence Port Phaëton") à Afaahiti, Taravao, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-337-1, M. et Mme Marcel et Maité Ching, parcelle cadastrée n° 5, section AW (lot 4 lot 1, parcelle 2, terre Tevihonu) à Afaahiti, rue "Fruit-de-la-passion", construction d'un bungalow;

N° 06-338-1, M. et Mme Terii et Gloria Teiho, lot 3 dépendant de la propriété de M. Bennett Van Bastolaer à Afaahiti, plateau de Taravao, construction d'une maison d'habitation.

27 mars 2006

N° 06-388-1 MLA.AU, M. Franck Charles Meresse et Mlle Maire Surdacki, lot n° 2b du lotissement François-Bordes à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation.

28 mars 2006

N° 06-474-1 MLA.AU, M. et Mme Roméo et Elodie Brémond, parcelle cadastrée n° 126, section BC (parcelle dépendant du lot 2 des terres Tumu et Tauraaruro) à Afaahiti, PK 1,800, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 06-231-1 MLA.AU, Mlle Farenui Afo, parcelle cadastrée n° 60, section AD (lot 2 terre Matarari) à Tautira, PK 14,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-271-1, M. Teheiura Mataitai, parcelle propriété Van-Bastolaer à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation

N° 06-434-1, M. Christian Epinette, parcelle propriété Bennet Van-Bastolaer partie) à Afaahiti, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST

23 mars 2006

N° 04-411-2 MLA.AU, M. Alexis Moana et Mlle Hinerava Teiri, parcelle terre Fariimata à Vairao, PK 12,500, côté mer, prorogation d'une maison d'habitation;

N° 05-1810-2, M. Peavaina Ng Pao, parcelle C lot 7, domaine Parker à Teahupoo, PK 18, côté montagne, construction d'une clôture;

N° 06-149-1, Mme Annick Mercier épouse Pavaouau, parcelle terre Patahaa à Vairao, PK 1,200, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-309-1, M. Mu Gilbert Wong et Mlle Angéla Taputuarai, lot 6A, partage domaine Parker à Teahupoo, PK 18, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-341-1, M. Willy Alexandre Ynam, lot 196, lotissement Mitirapa plateau ou "résidence Mitirapa" à Toahotu, PK 3,500, côté montagne, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TEVA I UTA

22 mars 2006

N° 04-232-2 MLA.AU, M. Edwin Peterano, parcelle cadastrée n° 141, section BV (terres Umetehau, Teorooro, Atima, Uruvera, Tupara, Paraumaro, Aerotatau, Teuruhi, Taiheretoto et Teoreporepo) à Papeari, prorogation d'une maison de construction.

N° 06-106-1 MLA.AU, M. Poanere Pihahuna, parcelle cadastrée n° 120, section AO (parcelle terre Maaterepo 1) à Mataiea, PK 46,300, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-185-1, Mme Lorna Maeva Faoa épouse Mai, parcelle cadastrée n° 30, section AS (terre Maororauru Puniuni 2, lot D) à Mataiea, PK 47,300, côté montagne, construction d'une maison d'habitation;

N° 06-359-1, M. Emmanuel Solia, parcelle cadastrée n° 100, section AL (lot Å morcellement lot 3, partage terre Fareie - Marepau) à Mataiea, PK 45, terrassement et enrochement.

27 mars 2006

N° 06-230-1 MLA.AU, Mlle Emmeline Teriitahi, terres Atitia et Terauatae à Mataiea, construction d'une maison d'habitation.

31 mars 2006

N° 04-701-2 MLA.AU, Mme Chantal Maraearo, parcelle cadastrée n° 47, section AK (parcelle D, terre Vaitunamea), à Mataiea, PK 44,500, côté montagne, prorogation d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE ARUTUA

29 mars 2006

N° 06-168-1 MLA.AU.TG, M. Auguste Otare, parcelle cadastrée n° 76, section H2 (terre Pitoroa), construction d'une maison d'habitation;

N° 06-237-1, Mlle Vaité Defossez, parcelle terre Marrava-Otefano-Tereia, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE FAKARAVA

29 mars 2006

N° 06-281-1 MLA.AU.TG, Mme Lana Poroi épouse Vairaaroa, parçelle terre Varuhitua à Niau, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE FANGATAU

$29 \ mars \ 2006$

N° 05-1103-2 MLA.AU.TG, Mme Marie Béatrice Mahina Tamu, parcelle cadastrée n° 285, section A (terre Tenanako) à Fakahina, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MAKEMO

24 mars 2006

N° 06-92-1 MLA.AU.TG, M. Koreta Tiakura Ragivaru, parcelle de la terre Tiketike, construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 06-113-1 MLA.AU.TG, M. Victor Maro, parcelle cadastrée n° 3, section A (terre Hirinaki), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE MANIHI

20 mars 2006

N° 06-55-1 MLA.AU.TG, Mme Yamila Faura, parcelle cadastrée n° 167, section H (terre Tearamahipa), construction d'une maison d'habitation.

$24 \ mars \ 2006$

N° 06-114-1 MLA.AU.TG, Mlle Aurore Tautu, parcelle cadastrée n° 307, section H2 (terre Taugaraufara 7, parcelle B lot D), construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 05-1311-2 MLA.AU.TG, Mme Eléonora Hiriata Moelani Mataoa épouse Cadousteau, parcelle cadastrée n° 45, section H (terre Tikakaea 1), construction d'une maison d'habitation:

N° 05-1655-1, Mme Camélia Manate, parcelle cadastrée n° 32, section B (terre Takauta) à Ahe, construction d'une maison d'habitation:

N° 06-190-1, Mme Purotu Fougerousse épouse Rangivaru, parcelle cadastrée n° 69, section B (terre Papatukia) à Ahe, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE RANGIROA

29 mars 2006

N° 06-305-1 MLA.AU.TG, Mme Marie Cécile Piehi, parcelle cadastrée n° 1607, section B (terre Reporepo partie), construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAKAROA

20 mars 2006

N° 06-129-1 MLA.AU.TG, Mlle Hitia Jenny Ellis, parcelle cadastrée n° 153, section E7 (terre Koparamatika), construction d'une maison d'habitation.

29 mars 2006

N° 05-1862-1 MLA.AU.TG, M. Temanihi Maruake, parcelle cadastrée n° 323, section H (terre Hohonu 2), construction d'une maison d'habitation;

N° 06-128-1, Mlle Faataeura Ellis, parcelle cadastrée n° 153, section E (terre Koparamatika), construction d'une maison d'habitation;

N° 06-246-1, M. Noël Tufariua, parcelle cadastrée n°318, section H (terre Tetakai-Patikatao 2).

COMMUNE DE TATAKOTO

$29\ mars\ 2006$

N° 06-135-1 MLA.AU.TG, M. Eneriko Temahuki Fenuaiti, parcelle cadastrée n° 980, section C (terre Tikagera), construction d'une maison d'habitation.

ETAT RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES SOUS-LE-VENT POUR LE MOIS DE MARS 2006

COMMUNE DE TAPUTAPUATEA

7 mars 2006

PC n° 523 MLA.AU.ISLV (reconduction), Mlle Naiva Taae, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle du lot F des terres Amihi et Houte à Opoa (D n° 04-177);

PC n° 524 (reconduction), Mme Lucyline Teumere Atani née Brothers, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre dite aussi Vaitaaema à Avera (D n° 04-276);

PC n° 526, M. Eric Vaiatea Atani, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur un emplacement du domaine public maritime sis au droit de la terre Opeha 1 à Avera (D n° 06-27);

PC n° 527, M. Emile Heimana Grojant, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur la parcelle B de la terre Tioi à Avera (D n° 06-93).

PC n° 638 MLA.AU.ISLV, M. Marama Tuariihionoa, mandataire de la mission adventiste du 7e jour de la Polynésie française, construction d'une salle de jeunesse sur une parcelle du domaine Smith à Opoa (D n° 05-493).

COMMUNE DE TUMARAA

6 mars 2006

PC n° 493 MLA.AU.ISLV, Mlle Enrina Miri Deshayes, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Farepuhia, cadastrée n° 28, section BE à Tevaitoa (D n° 06-129).

17 mars 2006

PC n° 635 MLA.AU.ISLV (reconduction), Mlle Viriginie Hinano Teihotaata, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur le lot n° 3 de la terre Tairineneva à Tevaitoa (D n° 04-358).

20 mars 2006

PC n° 637 MLA.AU.ISLV, Mme Irène Monique Aimata Robert née Degage, construction d'une maison d'habitation du type OPH sur le lot n° 1, parcelles A3 et A2 de la terre Tetahora à Tevaitoa (D n° 06-166).

COMMUNE DE TAHAA

9 mars 2006

PC n° 543 MLA.AU.ISLV, M. Joseph Hira, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur le lot n° 4 de la terre Pueu 1, lot n° 2 à Hipu (D n° 06-79);

PC n° 544, M. et Mme Gaspard Mateata et Noëlla Fanauarii Tetuanui née Zinguerlet, construction de deux maisons d'habitation sur une parcelle du lot A du lot n° 5 de la terre Hurepiti à Ruutia (D n° 06-94).

16 mars 2006

PC n° 569 MLA.AU.ISLV, M. Rowaina Tanuta Kong Fou, travaux de terrassement pour la réalisation d'une route d'accès sur une parcelle de la terre Rauati, PV n° 66 à Haamene (D n° 05-490);

PC n° 570, M. Georges Tehahe, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Tapuamu à Tapuamu (D n° 06-124);

PC n° 571, M. Philippe Henri Alexandre Delaveau, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Rauati à Haamene (D n° 06-157).

COMMUNE DE HUAHINE

$6\ mars\ 2006$

PC n° 494 MLA.AU.ISLV, M. et Mme Tehaamoana Marc et Emilie Katupu Tererui, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Farauru à Fitii (D n° 06-82);

PC n° 495, Mlle Marilyne Taipunu, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur le lot n° 7A de la terre Atupii à Haapu (D n° 06-83);

PC n° 496, Mlle Tururia Lucie Marlène Oopa, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Muturaa à Fare (D n° 06-84);

PC n° 497, Mme Isabelle Mareva Atae épouse Temauri, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur le lot n° 3 de la terre Teahutairi à Fare (D n° 06-120);

PC n° 498, M. et Mme Jean-Louis Edouard et Lovina Marie-Ange Lependu, construction d'une maison d'habitation sur la parcelle A de la parcelle C du lot n° 3 de la terre Vaitotia à Fare (D n° 06-122);

PC n° 499, M. Nelson Lefoc et Mlle Ruta Tufafau, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Tevahapiti à Maroe (D n° 06-123);

PC n° 500, M. Teriitauairohutu Tetumu, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur le lot n° 1 de la parcelle C de la terre Hiva, PV n° 146, cadastrée n° 13, section PA à Parea (D n° 06-130).

15 mars 2006

PC n° 563 MLA.AU.ISLV (reconduction), Mme Uraitehau Tinitua épouse Torres, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Paroa à Parea (D n° 04-128).

16 mars 2006

PC n° 564 MLA.AU.ISLV, M. Serge Amiot, mandataire du service du développement rural, 2e secteur agricole, réhabilitation des pistes d'exploitation dans la vallée de Mahuti à Parea (D n° 05-402) ;

PC n° 568, M. Félix Tehei, construction d'un bâtiment cuisine pour véhicule de restauration à Fare (D n° 06-131).

17 mars 2006

PC n° 618 MLA.AU.ISLV, Mlle Amandine Maire Paa, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Tipuu à Fare (D n° 05-142);

PC n° 619, M. Jérôme Tapia Matairea Colombani, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur la parcelle B du lot n° 2 de la terre Tahuarure dite Tiare à Faie (D n° 06-148);

PC n° 620, Mme Moea Raurahi née Bellais, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Haarimea 4 à Haapu (D n° 06-149);

PC n° 634, Mme Maire Leila Walker-Levy née Tauotaha, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Mairito et Tepou (PV n° 51) à Fare (D n° 06-53).

COMMUNE DE BORA BORA

1er mars 2006

PC n° 446 MLA.AU.ISLV, Mlle Terito Corine Teheiura, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Farehutu, cadastrée n° 12, section CC à Faanui (D n° 06-87);

PC n° 447, Mme Marii Fareura née Vahimarae, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur la parcelle G du lot G de la terre Rauuru 1, cadastrée n° 87, section AK à Nunue (D n° 06-90);

PC n° 448, M. Eric Bensahin et Mme Erita Reupena, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Vaiheri 1, cadastrée n° 16, section AD à Nunue (D n° 06-99).

$7\ mars\ 2006$

PC n° 466 MLA.AU.ISLV (reconduction), M. Joe Steven Teamo, modification d'implantation d'une maison d'habitation autorisée suivant le permis de construire n° 187 MLA.AU.ISLV du 23 janvier 2006 sur une parcelle de la terre Motuhorea, lot n° 4, cadastrée n° 62, section AK à Faanui (D n° 05-414);

PC n° 528, M. Garick Jean-Michel Yrondi, extension d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Purautareva, cadastrée n° 51, section AI à Nunue (D n° 06-88).

9 mars 2006

PC n° 545 MLA.AU.ISLV, M. Glenn Tama, construction d'une pension de famille comprenant un bâtiment cuisine, une salle de restaurant et 4 bungalows sur une parcelle de la terre Faatane 2, cadastrées n° 41 et n° 42, section CL à Faanui (D n° 05-501);

PC n° 546, Mlle Teipo Parau, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Teaiaia, parcelle B, cadastrée n° 15, section BB à Anau (D n° 06-38):

PC n° 547, M. Henri Aiho, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Teaiaia, lot n° 1B à Anau (D n° 06-40);

PC n° 548, Mlle Romilda Evelyne Putaohe, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Papamotu, îlot, cadastrée n° 1, section KO à Anau (D n° 06-60);

PC n° 549, M. et Mme Kentucky et Manutahi Eponine Sioult née Mare, construction de deux maisons d'habitation du type OPH sur le lot n° 1 de la parcelle A de la terre Puhia 1 à Faanui (D n° 06-66);

PC n° 550 (reconduction), M. Tehiarii Teihotaata, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Vaipao, lot A, cadastrée n° 57, section AV à Anau (D n° 04-105).

10 mars 2006

PC n°553 MLA.AU.ISLV, Mme Poeura Matarii Vernaudon née Mare, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Mahutoa 2, lot B, cadastrée n° 120, section CR à Faanui (D n° 06-115);

PC n° 554, M. John James Vahimarae, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Toerauorita, cadastrée n° 12, section BI à Anau (D n° 06-132).

17 mars 2006

PC n° 631 MLA.AU.ISLV, Mlle Guyliane Erina Teheiura, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur le lot B5 de la terre Tuumaru 2, cadastrée n° 6, section CL à Faanui (D n° 06-133);

PC n° 632, Mme Maroti Raauri née Tanetoa, construction d'une maison d'habitation du type MTR sur une parcelle de la terre Teripo, cadastrée n° 11, section BC à Anau (D n° 06-164);

PC n° 633, Mlle Heiata Atahamu, construction d'une maison d'habitation sur une parcelle de la terre Aehau, lot n° 1, cadastrée n° 23, section BA à Anau (D n° 06-136).

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE 2005

IMMATRICULATIONS

2 novembre 2005

N° 05 1679 A, Théodore Tematai Vii, travaux du bâtiment, PK 2,500, côté montagne, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1680 A, Rodolphe Faatuarai Tahimanarii, électricien, lotissement Tefaurai, n° 6, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1681 A, Michel Guy Pascal Fayadat, achat et vente d'objets de collection, de livres et divers, nom commercial: Tahiti Collection, PK 53, immeuble Tapu, côté montagne, 98727 Teva I Uta, date de début d'activité: 1er décembre 2005

N° 05 1682 A, Mélanie Tiare Faatau, couture pour dames en chambre, nom commercial: Tiare Couture, Fare, lotissement Vaiharo, côté mer, 98731 Huahine, date de début d'activité: 1er décembre 2005.

3 novembre 2005

N° 05 1683 A, Antoine Heifara Toulza, création de sites internet, PK 2,200, côté montagne, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 1684 A, Laïza Tea Tapii, plats à emporter, Hamuta, lotissement SOCREDO, lot n° 16, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1685 A, Tane Maruake Taora, cuisine à emporter, 98783 Tatakoto, *date de début d'activité :* 1er novembre 2005

N° 05 1686 A, Dora Mata Paheo Pahuiri, couture pour dames en chambre, PK 13,500, quartier Ahui, côté montagne, 98722 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 21 septembre 2005;

N° 05 1687 A, André Denis Bernard Castinel, restaurant, nom commercial: The Beach, PK 9, à la plage, côté mer, 98701 Arue, date de début d'activité: 3 novembre 2005;

N° 05 1688 A, Ingrid Lovina Tevahinetauira Brillant, nom d'usage: Tetahio, négociante en compléments alimentaires et divers, PK 2,500, domaine Vivish, côté mer, 98724 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1689 A, Célina Teriinohoapuaiterai, nom d'usage: Didelot, fabrication d'huile végétale, enseigne commerciale: Monoï No Tautira, lotissement Maire Nui, n° 99 et n° 100, 98722 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1690 A, Franck Teheiura Tautu, travaux du bâtiment et travaux publics particuliers, nom commercial: Vaitemanu, côté montagne, 98735 Uturoa, date de début d'activité: 3 octobre 2005;

N° 05 312 B, Maeva Assurances, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP, avenue du Chef-Vairaatoa, BP 461, 98713 Papeete, président et membre du conseil de direction : Alain Bernard-Marie Le Bris, représentant permanent : Jean-Pierre Henri Hiro Houques dit Fourcade, membres du conseil d'administration : Kelly Asin et Thierry Demortier, courtier et gestionnaire pour compte et représentant des compagnies d'assurances, date de début d'activité : 19 octobre 2005 ;

N° 05 301 C, Moearii, société civile immobilière au capital de 180 000 F CFP, lotissement Vaitareia, lot n° 29, 98703 Faa'a, gérante: Marie-Danielle Mou Fat, nom d'usage: Chong On Yin, l'acquisition, la prise à bail, la construction de tous immeubles à Tahiti, la mise en valeur, l'administration et la gestion de ces immeubles et biens immobiliers, etc., date de début d'activité: 3 novembre 2005;

N° 05 302 C, Panorama Village A, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Outumaoro, lot n° 1 de la résidence Panorama Village, 98717 Punaauia, gérant: Régis Etienne Edouard Lacaille, la construction à

Tahiti d'une maison destinée à être mise en location nue, à usage exclusif d'habitation principale, dans le cadre des dispositions de la loi du 11 juillet 1986, codifiée principalement sous les articles 199 undecies et 238 bis HA-HC du code général des impôts de France métropolitaine, date de début d'activité: 3 novembre 2005.

4 novembre 2005

N° 05 1691 A, Maehana Tuaira Turina, travaux en tous genres, nom commercial: Turina Travaux, vallée de Tuauru, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1692 A, Kaharina Mareta Tetohu, plats à emporter, pâtisserie commune et marchande foraine, Temae, Teavaro, 98728 Moorea-Maiao, *date de début d'activité*: 1er décembre 2005:

N° 05 1693 A, Teniaoheapo Bernard Teikitutoua, négociant sur le marché, forain, ambulant, nom commercial: Naiki Services, Temae, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao, date de début d'activité: 4 novembre 2005;

N° 05 1694 A, Muriel Monique Mutin, nom d'usage: Damidot, fabrication de bijoux de luxe ou de fantaisie, nom commercial: MD Création, résidence Paofai Riser 3, face à l'OTAC, 98713 Papeete, date de début d'activité: 3 novembre 2005:

N° 05 1695 A, Nathalie Joselyne Maryse Drouin, nom d'usage: Bernier, prestation de services (méthode pour ne plus fumer), nom commercial: Allen Carr Tahiti, Pamatai, près de chez Garbutt, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1696 A, Heifara Chung, menuiserie, (travaux de réaménagement, peinture...), nom commercial: Entreprise Tipanie, zone industrielle de Titioro, 98713 Papeete, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1697 A, Onesiphor Moeho Tautu Chan, travaux en tous genres, nom commercial: Tautu Entreprise, lotissement social Tepapa, logement n° 23, côté montagne, 98713 Papeete, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 1698 A, Francky Ah Fong, véhicule de restauration, nom commercial: Chez Kiki, 98712 Papara, date de début d'activité: 8 novembre 2005.

7 novembre 2005

N° 05 1699 A, Nicolas Georges Léon Virlouvet, poseur (de menuiserie diverse), marina Taina, côté mer, 98718 Punaauia, date de début d'activité : 4 novembre 2005;

N° 05 1700 A, Pret Tehanine, artisane en objets d'art, nom commercial: Puunui, PK 47,200, côté montagne, 98726 Teva I Uta, date de début d'activité: 4 novembre 2005;

N° 05 1701 A, Georinda Mareva Tchioung Yao, nom d'usage: Otare, restaurant ouvrier, marchande foraine, nom commercial: Snack Tupanui, 98761 Arutua, date de début d'activité: 4 novembre 2005;

N° 05 1702 A, Tema Pohue, plats à emporter, nom commercial: Ragitea, PK 25,500, quartier Teonetere, côté montagne, 98711 Paea, date de début d'activité: 4 novembre 2005;

N° 05 1703 A, André Teva Pito, travaux en tous genres, nom commercial: Caropit, PK 20, servitude Teriipua, côté montagne, 98711 Paea, date de début d'activité: 6 novembre 2005;

N° 05 1704 A, Marie-Jeanne Hinano Matarere, restauration véhiculée, nom commercial : Banana Grill, Papenoo, 98707 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité : 5 novembre 2005;

N° 05 313 B, Polybel, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, PK 22,200, servitude Badot, Paea, ou BP 13686, 98718 Punaauia, gérant associé: Bertrand

Jaumotte, l'importation et le négoce de produits divers de toutes provenances, date de début d'activité : 4 novembre 2005;

'N° 05 303 C, SCI Vairii 2000, société civile au capital de 200 000 F CFP, Sainte-Amélie, 98713 Papeete, gérant: Alain Mailion, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis, date de début d'activité: 13 octobre 2005;

N° 05 304 C, SCI Ines Piti, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, PK 9,600, côté montagne, résidence Le Lotus, Punaauia, BP 286, 98713 Papeete, gérant associé: Jim Brice Cholet, l'acquisition de tous biens meubles ou immeubles, l'administration et la gestion des biens, date de début d'activité: 7 novembre 2005.

8 novembre 2005

N° 05 1705 A, Paul Moana Tollis, négociant en fruits de mer, lotissement Phaëton, n° 15, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité : 1er novembre 2005 ;

N° 05 1706 A, Manea Fabrice Teihotaata, travaux en tous genres, Titioro, quartier Jamet, chez Lucas-Harisson, côté montagne, 98713 Papeete, date de début d'activité : 7 novembre 2005;

N° 05 1707 A, Dominique Rémy, jardinage, travaux en tous genres, nom commercial: Lip Ome, Auae, face au Shératon, côté montagne, 98703 Faa'a, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 1708 A, Mihia Elisa Katenka Itchner, nom d'usage: Flohr, importatrice, négociante, nom commercial: Poemoana Iti Import, avenue Ariipaea-Pomare, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 1709 A, Jacques Roger René Gérald, démarcheur en assurance, nom commercial: JRR Services, Taina Beach, côté montagne, 98718 Punaauia, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 1710 A, André Antoine Duclercq, ingénieur conseil, côté mer, PK 11,200, 98718 Punaauia, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 1711 A, Guy Aitcheson, frigoriste, nom commercial: AGDS, Taunoa, quartier Ellacott, n° 70, côté mer, 98713 Papeete, date de début d'activité: 7 novembre 2005:

N° 05 305 C, Opere, société civile au capital de 200 000 F CFP, Fare Ute, immeuble Franco-Océanienne, 98713 Papeete, gérant: Raphaël Tixier, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés qu'elles qu'en soient la forme, date de début d'activité: 13 octobre 2005;

N° 05 314 B, Polynésienne de Santé, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP, rue Anne-Marie - Javouhey, BP 295, 98713 Papeete, président : Yves Jacques Gendron, commissaire aux comptes suppléant : Pierre-Yves Morel, commissaire aux comptes titulaire : Patrick Chaine, l'exploitation d'une ou plusieurs cliniques médicales, chirurgicales et obstétricales et ainsi que toutes activités connexes ou annexes, date de début d'activité : 1er novembre 2005.

9 novembre 2005

N° 05 1712 A, Philippe Heiarii Virau, marchand forain, nom commercial: Hei-Poe, Vaiite, bord de route, 98727 Teva I Uta, date de début d'activité: 8 novembre 2005;

N° 05 1713 A, Justin Tangaroa Tefau, travaux en tous genres, nom commercial: Tarione, PK 36,500, quartier Tetihaa, côté montagne, 98712 Papara, date de début d'activité: 8 novembre 2005;

N° 05 1714 A, Giovanni Roopinia, transport en commun, loueur en moyen de traction et transport, mécanicien,

4 Mai 2006

réparateur, Avera, 98735 Taputapuatea, date de début

d'activité: 1er novembre 2005; N° 05 1715 A, Marie-Cécile Faairi Revault, nom d'usage: Piehi, pension de famille touristique, enseigne commerciale: Pension Faairi, Avatoru, 98775 Rangiroa, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1716 A, Vaite Roselyne Paia, magasin général, Ahe, Tuamotu, 98771 Manihi, *date de début d'activité :* 8 novembre 2005 :

N° 05 1717 A, Tautara Rudolph Jordan, transport par navette maritime, *nom commercial*: Arii Moana, Nunue, 98730 Bora Bora, *date de début d'activité*: 1er novembre 2005;

N° 05 1718 A, Théodore Tepua Hopuu, pouponnière ou garderie d'enfants, *nom commercial*: Garderie Te Heiva Nui, PK 17, face à la marina, 98722 Hitia'a O Te Ra, *date de début d'activité*: 8 novembre 2005;

N° 05 1719 A, Christelle Marguerite Antoinette Conesa, nom d'usage: Laine, artisane, nom commercial: CC Tahiti, PK 22,200, côté montagne, 98711 Paea, date de début d'activité: 8 novémbre 2005;

N° 05 1720 A, Pierre Jacques Arnould, nom d'usage: Pierre, loueur en main-d'œuvre, nom commercial: Pacific Prestations, 98735 Uturoa, date de début d'activité: 1er juillet 2005;

N° 05 1721 A, Monica Mélita Alphonsine Haoatai, greffeuse de nacres, nom commercial: Vaihei, 98771 Manihi, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 315 B, Force Objectif Business (FOB), société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, pic Vert, Tipaerui, 98713 Papeete, gérant: Prosper Senior, le négoce, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 316 B, SO, société à responsabilité limitée au capital de 600 000 F CFP, PK 3,500, côté mer, 98701 Arue, gérants: Patrick Ortega et Sébastien Soulier, l'achat, la prise à bail ou la location de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, date de début d'activité: 14 octobre 2005;

N° 05 306 C, SCI Delano 6, société civile au capital de 200 000 F CFP, boulevard Pomare, centre Paofai, 98713 Papeete, gérant: Thierry Barbion, l'achat, la prise à bail ou la location de tous terrains et propriétés de toute nature, date de début d'activité: 9 novembre 2005;

N° 05 307 C, SCI Delano 7, société civile au capital de 200 000 F CFP, boulevard Pomare, centre Paofai, 98713 Papeete, gérant: Thierry Barbion, l'achat, la prise à bail ou la location de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, date de début d'activité: 9 novembre 2005.

10 novembre 2005

N° 05 317 B, Fenua Consulting, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, PK 2,700, centre commercial Tumai, côté montagne, BP 3135, 98728 Moorea-Maiao, gérant associé: Maurice Louis Bertras, la fourniture de matériel et la prestation de services aux opérateurs de télécommunications. Le négoce de terminaux, de télécommunications et de matériels multimédias, date de début d'activité: 9 novembre 2005;

N° 05 1722 A, Eric Pierre Roger Vignon, massage traditionnel, PK 25, côté montagne, Haapiti, Moorea, date de début d'activité: 9 novembre 2005;

N° 05 1723 A, Octave Vaiho, plombier, 98730 Bora Bora, date de début d'activité : 1er octobre 2005 ;

N° 05 1724 A, Pierre Arapo Tetuanui, travaux en tous genres, Avera, côté montagne, 98735 Taputapuatea, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1725 A, Agathe Turia Teina, nom d'usage : Barthélémy, femme de ménage, PK 6,500, côté mer, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité : ler octobre 2005; N° 05 1726 A, Augustin Mauahiti, négociant en produits divers, 98732 Maupiti, *date de début d'activité* : 1er janvier 2006 :

N° 05 1727 A, Marcelline Teroro Hutia, cuisine à emporter, 98730 Bora Bora, date de début d'activité : 1er octobre 2005 :

N° 05 1728 A, Georgina Hutia, nom d'usage: Timiona, cuisine à emporter, Nunue, 98730 Bora Bora, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1729 A, Anne-Marie Flohr, nom d'usage : Igrec, négociante en produits de beauté et divers, nom commercial : Vitalité, immeuble Lehartel, Taunoa, 98713 Papeete, date de début d'activité : 15 novembre 2005 ;

N° 05 1730 A, Gérard Titaua Eperania, travaux de terrassement, de voirie et de viabilité, nom commercial: Maeva Terrassement, PK 10,200, côté mer, 98721 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1731 A, Temaere Iafeta Doom, coursier, nom commercial: Taurea Coursier, PK 11,200, quartier Assaud, côté montagne, 98718 Punaauia, date de début d'activité: 9 novembre 2005;

N° 05 1732 A, Jean Chuong, mécanicien et tôlier carrossier, PK 12,500, vallée de Ahonu, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité : 7 octobre 2005;

N° 05 1733 A, Pascale Suzanne Tamatea Bouriau, peinture sur pareo et tissus divers, nom commercial: Pareu et Compagnie, lotissement Bel Air, lot n° 25, côté montagne, 98729 Moorea, Teavaro, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 1734 A, Guillaume Pierre Laurent Pringuet, menuiserie, 98730 Bora Bora, date de début d'activité : 1er mai 2005.

14 novembre 2005

N° 05 318 B, Transpacific Import, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, rue Emile-Martin, BP 763, 98713 Papeete, *gérant*: Walter Manua Hugon, l'importation et la vente de véhicules, de motos et de tous produits, *date de début d'activité*: 1er décembre 2005;

N° 05 1735 A, Vetea Henri Cowan, travaux en tous genres, nom commercial: Entreprise Vetea, résidence Tehani, pointe Vénus, 98709 Mahina, date de début d'activité: 13 novembre 2005;

N° 05 1736 A, Turia Antonina Tokoragi, nom d'usage: Raiheui, couture en chambre, nom commercial: Ariki Lani Création, PK 45,500, lotissement Outuofai, n° 21, 98720 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 26 octobre 2005;

N° 05 1737 A, Tehani Bruno Tetuaaraia, travaux du bâtiment, travaux publics ou particuliers, PK 10,500, côté mer, 98721 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité : 1er décembre 2005;

N° 05 1738 A, Manumea Iotefa Tetairekie, boulangerie, enseigne commerciale: Boulangerie de Reao, village Tauarava, 98779 Reao, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1739 A, Thérèse Heinarii Tamaehu, cuisine à emporter et marchande ambulante foraine, Avatoru, au village, côté mer, 98775 Rangiroa, date de début d'activité : 4 novembre 2005;

N° 05 1740 A, Sébastien Thierry Gabriel Six, travaux en tous genres, nom commercial: Seb Déco, PK 11, immeuble Pansi, studio n° 2, côté montagne, 98717 Punaauia, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1741 A, Etiva Piha, marchande foraine, Mataiva, 98777 Rangiroa, date de début d'activité: 10 novembre 2005:

N° 05 1742 A, Tihoti Paroe, travaux en tous genres, nom commercial: Paroe, cité de l'Air, quartier Vairimu, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1743 A, Fernand Mopi, travaux en tous genres, Pamatai, PK 3,600, quartier Urima, BP 21101 Faa'a, 98713 Papeete, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1744 A, Tihoti Edgar Ligthart, dessinateur de plans, nom commercial: Ligthart, Titioro, Bain-Loti, côté montagne, 98713 Papeete, date de début d'activité: 9 septembre 2005;

N° 05 1745 A, Maina Teuira, excursions en montagne (randonnée pédestre), nom commercial: Maina Randonnées, Patio, 98734 Tahaa, date de début d'activité: 1er décembre

N° 05 1746 A, Hinano Carine Taiore, nettoyage et entretien des locaux, Puurai, quartier Tuuhia, côté montagne, 98703 Faa'a, date de début d'activité: 9 novembre 2005:

N° 05 1747 A, Elina Flohr, nom d'usage: Atger, restaurant ouvrier, nom commercial: Snack Hinerava, PK 18, côté montagne, 98723 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er juillet 2005.

15 novembre 2005

N° 05 1748 A, Irmin Tirao, navette maritime servant au transport en commun, Ohotu, 98775 Rangiroa, date de début d'activité: 15 juillet 2005;

N° 05 1749 A, Pamano Nainai Punuaaitua, jardinage, PK 5,500, côté mer, 98724 Hitia'a O Te Ra, date de début, d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1750 A, Sarah Hinano Pottier, nom d'usage: Basthard-Bogain, pédicure, PK 11,200, côté montagne, 98718 Punaauia, date de début d'activité: 14 novembre 2005;

N° 05 1751 A, Harmony Vaiana Jessica Hugues, pâtisserie, nom commercial: Pâtisserie La Polynésienne Syleste 2, 98728 Moorea, Haapitii, date de début d'activité: 14 novembre 2005;

N° 05 1752 A, Temeehu Alexis Manarii Morris, jardinage, PK 18,500, côté montagne, quartier Papehue, 98711 Paea, date de début d'activité: 14 novembre 2005;

N° 05 1753 A, Yves Adolph Celette, livreur, nom commercial: Expressement, Pamatai, quartier Puarata, lot n° 8, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 14 novembre 2005:

N° 05 1754 A, Daniel Lehi Terii Bertho, technicien du son, route de Saint-Hilaire, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 14 novembre 2005;

N° 05 1755 A, Yves Roger Pierre Barriere, dessinateur, marina de Vaiare, date de début d'activité : 17 octobre 2005;

N° 05 319 B, Arii Tahiti, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, avenue Georges-Bambridge, Mamao, Papeete, ou BP 70, 98735 Uturoa, gérant: Joseph Chaussoy, le négoce, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 308 C, Afaa Te Tea, société civile au capital de 200 000 F CFP, PK 25, 98728 Moorea, Haapiti, l'achat, la location et la construction de tous immeubles, date de début d'activité: ler novembre 2005.

16 novembre 2005

N° 05 320 B, SARL Brioches et Compagnie, nom commercial: Brioches et Compagnie, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, immeuble Tauhere, côté mer, route de Toahotu, BP 8868, 98719 Hitia'a O Te Ra, gérants associés: Jean-Yves Saint-Maxent et Emmanuel René Nicolas Fouche, la vente de produits alimentaires et boissons, à consommer sur place ou à emporter. La participation directe ou indirecte de la société à toutes

entreprises ou sociétés créées ou à créer, relative à l'objet social, et ce, par tous moyens, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, similaires ou connexes, date de début d'activité: 15 janvier 2006;

N° 05 309 C, Ura Ura, société civile immobilière au capital

N° 05 309 C, Ura Ura, société civile immobilière au capital de 180 000 F CFP, Titioro, 98713 Papeete, gérants: Jacques Hermann Puatoro Meuel et Corinne Vahineura Tuuhia, l'acquisition, la prise à bail, la construction de tous immeubles en Polynésie française et la mise en valeur, etc., date de début d'activité: 16 novembre 2005;

N° 05 1756 A, Isabelle Paule Martine Trebucq, négociante, exportatrice, nom commercial: Tahiti Massage, résidence Tiarii, lot n° 40, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1757 A, Vehiarii Maiana Tiroa, démarcheuse, Hitia'a O Te Ra, PK 39,700, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 4 octobre 2005;

N° 05 1758 A, Carmelle Hei Maire Tinomano-Tetuanui, nom d'usage : Fassler, artisane, nom commercial : Hei Maire Créations, plateau Mitirapa, lot n° 172, côté montagne, 98724 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité : 15 novembre 2005;

N° 05 1759 A, Manu Eric Tapotofarerani, travaux du bâtiment, nom commercial: Tapoto and Co, terre Ofai Ruro, quartier motu Temae, côté mer, Moorea, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 1760 A, Paul Rehia, travaux du bâtiment, nom commercial: Rehia Constructions, Patio, 98734 Tahaa, date de début d'activité: 15 décembre 2005;

N° 05 1761 A, Fabien Poitevineau, vente de services divers, Tatakoto, Tuamotu, date de début d'activité : 1er octobre 2005 :

N° 05 1762 A, Gilbert Nanai, construction de maisons, près du LEP de Faa'a, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 20 août 2005;

N° 05 1763 A, Vaitua Giorgio Make, services divers, nom commercial: Imagine, lotissement Opaerahi, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 1764 A, Jacqueline Léa Adèle Lienard, vente de services, Pamatai, PK 3,600, quartier Hugonnot, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité : 15 novembre 2005;

N° 05 1765 A, Henri Gazeau, électricien, menuisier, enseigne commerciale: JOGM, Saint-Hilaire, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 1766 A, Ludivine Heiata Gariki, pâtissière, marchande foraine, nom commercial: Heiata, Manihi, Tuamotu, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 1767 A, Antoine Hiva Fariki, service de dépannage et montage de matériel informatique, nom commercial: Aito, PK 5,600, Maharepa, Moorea, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 1768 A, Pierre Chin Hen Wai, jardinage, nom commercial: Natura Iti, lotissement social Hamuta, logement n° 15, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité: 10 septembre 2005;

N° 05 1769 A, Rosalie Cheung Sen, plats à emporter, nom commercial: Chez Hina, quartier Porlier, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité: 24 octobre 2005;

N° 05 1770 A, Céline Liliane Cao, services divers, Avera, 98735 Taputapuatea, date de début d'activité : 1er septembre 2005 :

N° 05 1771 A, James Stanley Bourineau, importateur, négociant (maisons en kit), nom commercial: Fare Finitia Preloc Tahiti, lotissement Les hauts de Mahinarama, lot n° 36, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

4 Mai 2006

N° 05 1772 A, Moetua Aora, nom d'usage: Tepa, véhicule de restauration, nom commercial: Mamie Janita, PK 33,800, côté montagne, 98712 Papara, date de début d'activité: 1er novembre 2005.

17 novembre 2005

N° 05 321 B, Ha Mana, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 F CFP, PK 11,200, servitude Tefautea, Punaauia, ou BP 3270, 98713 Papeete, gérante : Vanina Peyrolle, cogérante : Mireille Colanson, l'importation et la vente d'accessoires et objets de fantaisie, date de début d'activité : 1er décembre 2005;

 $\rm N^{\circ}$ 05 1773 A, Marie-Hélène Maeva Teahutapu, pâtisserie commune, nom commercial : Manuia, vallée Pakiu, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, date de début d'activité : 1er novembre 2005 ;

N° 05 1774 A, François Paraurahi, travaux du bâtiment, quartier Faaroa, côté montagne, 98735 Taputapuatea, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1775 A, Miranda Flohr, nom commercial: Tiahura Couture, PK 27,500, quartier Tiahura, côté montagne, 98729 Haapiti, Moorea, date de début d'activité: 1er décembre 2005:

N° 05 1776 A, Manolita Tarome Temahaga, négociante, importatrice, enseigne commerciale: Takivera Boutique, Tuamotu, 98781 Takaroa, date de début d'activité: 1er janvier 2006.

21 novembre 2005

N° 05 1788 A, Gilles Yau, production et réalisation de calendriers d'entreprise, nom commercial : Heipua Prod, 20, rue des Remparts, côté montagne, 98713 Papeete, date de début d'activité : 1er décembre 2005 ;

N° 05 1777 A, Jeannine Averii Yim Yiu Cheung, nom d'usage: Perraudin, marchande ambulante, massage traditionnel, nom commercial: Hiti Poe, PK 6,800, côté montagne, 98735 Taputapuatea, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1778 A, Hong Lan Wong, véhicule de restauration, nom commercial: Roulotte Pamatai, Pamatai, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1779 A, Moeava Tyrone Tetahio, négociant en compléments alimentaires, lotissement Aute II, n° 14, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité : 25 novembre 2005 ;

N° 05 1780 A, Terea Teuruonahe Tavita, cuisine à emporter, pâtisserie ambulante, nom commercial: Chez Terea, lotissement Fareroi, n° A 60, côté mer, 98709 Mahina, date de début d'activité: 10 novembre 2005;

N° 05 1781 A, Azdine Oualid, randonnée pédestre, nom commercial: Polynesia Island Tours, Avera, côté mer, 98735 Taputapuatea, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 1782 A, Terua Mahagateira, jardinage, nom commercial: Mahagateira, Pukarua, Tuamotu, 98780 Reao, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1783 A, Lucie Lo Sam Kieou, nom d'usage : Devarenne, snack, bar, quartier Tepua, côté montagne, 98735 Uturoa, date de début d'activité : 1er janvier 2006 ;

N° 05 1784 A, Marcel Levrat, nettoyage et entretien, Mahinarama, chez Revel, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 1785 A, Dongmei Huang, nom d'usage: Cai, restaurant ouvrier, snack, nom commercial: Snack Restaurant Fariipiti, à l'angle de l'avenue Pomare V et de la rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, 98713 Papeete, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1786 A, Sandrine Denise Berthe Guillot, nom d'usage: Bergeron, armateur, services divers, excursions en montagne (randonnées pédestres), nom commercial: Solar

Horizon, marina Uturoa, côté mer, 98735 Uturoa, date de début d'activité : 1er novembre 2005 :

N° 05 1787 A, Tuteao Clayton Ellis, disques ou bandes radiophoniques ou phonographiques, nom commercial: Ongaku Production, PK 4,500, quartier Ganivet, côté mer, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 9 novembre 2005;

N° 05 1789 A, Marcel Ezera Colombani, mécanicien, réparateur, peintre, nom commercial : Avatoru Garage, Avatoru, à côté de l'église Sanito, côté mer, 98775 Rangiroa, date de début d'activité : 3 octobre 2005;

N° 05 1790 A, Eric Michel Barbace, fabricant d'objets d'art, Hipu, côté mer, 98734 Tahaa, date de début d'activité : 1er novembre 2005 ;

N° 05 1791 A, Willy Amaru, marchand ambulant, nom commercial: Bon Appétit, PK 36,400, côté mer, 98712 Papara, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1792 A, Pascale Madeleine Louise Coudray, nom d'usage: Pouvreau, randonnée pédestre, nom commercial: Hawai Rando, Avera, commune de Taputapuatea, 98735 Taputapuatea, date de début d'activité: 7 novembre 2005;

N° 05 322 B, Aquadisco, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 F CFP, résidence pointe des Pêcheurs, Punaauia, ou BP 20630, 98713 Papeete, associé unique gérant: Florian Gabriel Albert Georges Cheron, l'acquisition d'un ou plusieurs bâteaux destinés à des activités touristiques, de balades sur le lagon et en haute mer, à la découverte et à la vision de la faune sous-marine, date de début d'activité: 27 octobre 2005;

N° 05 310 C, Jellyba, société civile au capital de 70 000 F CFP, avenue du Régent-Paraita, résidence Le Régent, n° 405, 98713 Papeete, *gérant*: Pierre-Yves Claude Le Vaillant, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 323 B, Société du Marché, société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 F CFP, rue Colette, 98713 Papeete, contrôleur des comptes suppléant: Maurice Baud, président: André Amouyal, commissaire aux comptes titulaire: Patrick Ancel, toutes opérations commerciales relatives à l'importation, l'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail de toutes marchandises, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 1793 A, Manea Valérie Anne-Marie Alice Tixier, nom d'usage: Chalons, fleuriste, Espace 7, PK 10,800, quartier Matatia, côté montagne, 98718 Punaauia, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 1794 A, Florence Herenui Thomas, photographe ambulante, PK 19,900, côté mer, 98711 Paea, date de début d'activité: 25 novembre 2005;

N° 05 1795 A, Tetuaitemataroa Teuruarii, nom d'usage: Chong, restaurant, nom commercial: Restaurant Tiare Hinano, Moerai, au village, 98753 Rurutu, date de début d'activité: 15 décembre 2005;

N° 05 1796 A, Elvin Manuata Tainanuarii, menuiserie en aluminium itinérante, PK 19,500, quartier Richmond, côté montagne, 98711 Paea, date de début d'activité : 1er novembre 2005;

N° 05 1797 A, Verna Tania Nuupere Juventin, nom d'usage: Roure, vente de plats à emporter, boissons..., PK 38,200, côté montagne, 98712 Papara, date de début d'activité: 15 décembre 2005;

 $m N^{\circ}$ 05 1798 A, Heiani Otiu Bénédicte Frébault, artisane, nom commercial : Heiani Créations, PK 2,800, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité : 18 novembre 2005 ;

N° 05 1799 A, Téophane Tauaeo Peterano, carreleur, PK 13,100, Punavai plaine, lot n° 99, côté montagne, 98717 Punaauia, date de début d'activité : 9 novembre 2005;

N° 05 1800 A, James Floyd Roger Temauiarii Frogier, attractions, amusement et spectacles, PK 19,500, côté montagne, lotissement Seigneur, 98711 Paea, date de début d'activité: 18 novembre 2005;

N° 05 1801 A, Catherine Tahia Tetohu, nom d'usage: Mooria, négociante en compléments alimentaires et divers, PK 11,500, quartier Ahavini, côté mer, 98721 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 7 octobre 2005;

N° 05 324 B, Honu Nui, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, immeuble Fare Tony, 1er étage, front de mer, 98713 Papeete, gérante: Dora Fourcade, le négoce, la joaillerie et la bijouterie, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 311 C, SCI TS, société civile au capital de 220 000 F CFP, PK 6,500, quartier Piafau, côté montagne, Faa'a, BP 801, 98713 Papeete, gérante associée: Micheline Scilloux, nom d'usage: Mi You, l'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, l'emprunt des fonds nécessaires à cet objet, la mise en place de toutes sûretés réelles et autres garanties, et exceptionnellement l'aliénation, date de début d'activité: 21 octobre 2005;

N° 05 312 C, Punaauia Market, société civile immobilière au capital de 150 000 F CFP, BP 13610, 98718 Punaauia, cogérants: Michaël Mu San et Anita Yet-Thou Cheon, nom d'usage: Mu San, la propriété et la gestion de son patrimoine immobilier, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 313 C, Christe House, société civile immobilière au capital de 150 000 F CFP, BP 13610, 98718 Punaauia, cogérants: Michaël Mu San et Anita Yet-Thou Cheon, nom d'usage: Mu San, la propriété et la gestion de son patrimoine immobilier, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 314 C, Ariipoe II, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, route de Saint-Hilaire, Tavana-Liais, 98704 Faa'a, gérant associé: Ramon Wong, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, date de début d'activité: 1er décembre 2005.

22 novembre 2005

N° 05 1802 A, Josiah Eddy Williams, consultant en informatique, PK 21, côté montagne, servitude Williams, 98711 Paea, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 1803 A, Denis Georges Bruno Tussiau, cinéma rural, nom commercial: Cine Moorea, PK 12,500, Pihaena, Moorea, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1804 A, Marc Moana Teikiheetai Tinorua, artisan, négociant, nom commercial: Mehiti Créations, marché de Papeete, 98713 Papeete, date de début d'activité: 2 novembre 2005:

N° 05 1805 A, Willy Iosia Tetuamanuhiri, négociant en alimentation générale et divers, nom commercial: Raitea, Rairua, 98750 Raivavae, date de début d'activité: ler décembre 2005;

N° 05 1806 A, Caroline Puturua Pere, nom d'usage: Mervin, constructions de maisons individuelles, nom commercial: Kimikimi, vallée de Tuauru, quartier Harrys, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 1807 A, Parina Tetaua Valentine Mairoto, travaux du bâtiment, 98769 Makemo, date de début d'activité : 21 novembre 2005;

N° 05 1808 A, Karine Cynthia Lam Cheung, nom d'usage: Bahresy, importation et vente de meubles, nom commercial: Java Déco, PK 23,700, côté mer, 98711 Paea, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1809 A, Heirani Lavayna Ipu, jardinage et entretien, nom commercial: Tapuarava Jardinage, Reao, au village, Tuamotu, date de début d'activité: 14 novembre 2005;

N° 05 1810 A, Bruneau Tautua Heimoana Heitaa, tatouage (itinérant), nom commercial: Moana Tatau, Taunoa, servitude Moua, après le Lagon Bleu, 98713 Papeete, date de début d'activité: 19 septembre 2005;

N° 05 1811 A, Heimana Rémy Harehoe, importateur (négociant dans la téléphonie), nom commercial: Mana Phone, route de Toahotu, centre commercial Tauhere, local n° C 8, 1er étage, côté mer, 98724 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er février 2006;

N° 05 1812 A, Tapeta Faarahia, snack (magasin/débitant de boissons), nom commercial: Snack Tiarei, PK 24,200, côté montagne, 98708 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 1813 A, Isabelle Liliane Evrard, nom d'usage: Barthélémy, snack, nom commercial: La Fringale, front de mer, 98713 Papeete, date de début d'activité: 21 novembre 2005;

N° 05 1814 A, Maire Lina Arnaud, nom d'usage: Peretia, véhicule de restauration, nom commercial: Roulotte Te Rainbow, PK 35,500, terre Moana-Toofa, 98712 Papara, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1815 A, Tehuiarii Jensen Leverd, transport par camion de plus de 2 tonnes, nom commercial: Tehui, PK 12,200, quartier Ahonu, côté mer, 98709 Mahina, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1816 A, Sandra Titaina Teriitaumihau, nom d'usage: Roomataaroa, cuisine à emporter, nom commercial: Aux 3 Saveurs, Teroma 2, lot n° 56, Heiri, côté montagne, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 19 septembre 2005;

N° 05 1817 A, Raimana Jean-Michel Keola Rivière, travaux en tous genres, PK 17,200, servitude Jaunez, côté montagne, 98718 Punaauia, date de début d'activité : 7 octobre 2005;

N° 05 325 B, Akihabara, société à responsabilité limitée au capital de 200 000 F CFP, gérant: Hervé Thierry Heuillon, le commerce de matériel informatique et de matériel médical, et conseil aux entreprises, date de début d'activité: 25 octobre 2005:

N° 05 326 B, Robertsurf, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, centre Vaima, BP 2916, 98713 Papeete, gérant: Robert Tanseau, le négoce en prêt-à-porter, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 327 B, Bobigny, Société des Hôtels Paladiens, société par actions simplifiée au capital de 304 898 €, 74, rue de Lagny, 93100 Montreuil, fondés de pouvoir : Patrick Lebufnoir et Jean-Marc Siano, la création, l'acquisition, la location ou la prise en location par voie de bail, de crédit-bail ou de location-gérance, l'installation, l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de tous hôtels touristiques, de complexes hôteliers ou de loisirs, et plus généralement, d'établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. L'organisation, la production et/ou la diffusion d'animations, notamment dans des hôtels et en tout autre lieu se prêtant à l'organisation de tels évènements, date de début d'activité : 18 novembre 2005.

23 novembre 2005

N° 05 1818 A, Jean-Marc Etchandy, vente de tee-shirts, de prêt-à-porter et de pareo en tout genre, nom commercial: Le Tiare Tahiti, centre Vaima, 98713 Papeete, date de début d'activité: 30 septembre 2005;

N° 05 1819 A, Audrey Josiane Ghislaine Vieville, objets d'art et curiosités, nom commercial: Pinnata d'Audrey, Orovini, lot n° 8, quartier Villierme, 98713 Papeete, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 1820 A, Jean-Yves Matahi Tauru, vente de services divers, nom commercial: Moorea Adventure, PK 29,800, côté mer, 98729 Haapiti, Moorea, date de début d'activité: 15 octobre 2005;

N° 05 1821 A, Ariane Moreau, esthéticienne, Sainte-Amélie, quartier Rey, 98713 Papeete, date de début d'activité: 22 novembre 2005;

N° 05 1822 A, Hinano Jacqueline Leheilleix, artisane (confection de colliers, de bijoux sur matières locales), PK 8,200, servitude Fuller 3, côté montagne, 98717 Punaauia, date de début d'activité: 14 décembre 2005;

N° 05 1823 A, Raimana Ruben Henriou, négociant, nom commercial: Te Mata Conception, PK 23,400, côté montagne, 98711 Paea, date de début d'activité: 22 novembre 2005;

N° 05 1824 A, Evans Olivier Taimanaia Hargous, négociant, importateur, enseigne commerciale: Dépôt de Nomades, Super Mahina, lot n° 88 A, 98709 Mahina, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1825 A, Tamatoa Robert Dumont, électricien, nom commercial: Tamatoa Elect, PK 18, côté mer, 98707 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1826 A, Joëlle Atapo, importatrice, négociante, nom commercial: Leylor Telde, avenue Vairaaroa, quartier Fariipiti, 98713 Papeete, date de début d'activité: 1er janvier 2006:

N° 05 1827 A, Franck Edmond Aimerie, bûcheron, élagage et entretien des arbres, nom commercial: Aito Elagage, appartement n° 5, résidence Turoa, côté montagne, 98718 Punaauia, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1828 A, Tehei Hermann Lehartel, jardinage, PK 2,700, côté mer, 98705 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1829 A, Heimanu Frédéric Winchester, logeur, enseigne commerciale: Maeva Lodge, à l'angle de l'avenue Charles-de-Gaulle et de la rue Afarerii, 98716 Pirae, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 328 B, Société d'aménagement mixte de grands travaux, nom commercial: SAMGT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, Tipaerui, 98704 Faa'a, gérants associés: Georgy Charles Edouard Hellouin et Gérard Emile Malet, l'importation, la vente en gros ou en détail de matériaux de construction, la construction de bâtiments, l'exploitation de carrières, le dynamitage et tous travaux maritimes, date de début d'activité: 3 novembre 2005;

N° 05 315 C, Maoni Immobilier, société civile au capital de 200 000 F CFP, PK 16, côté mer, 98723 Hitia'a O Te Ra, gérant: Charlot Tefana Maoni, la gestion de tous immeubles et la construction, date de début d'activité: 17 octobre 2005;

N° 05 316 C, Matairea Huahine, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Fare, 98731 Huahine, gérant associé: Christian Wong, l'acquisition, la construction, la location et notamment, la propriété de l'immeuble Fare Nui, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 317, SCI Parkings Carovog-Bâtir, société civile au capital de 100 000 F CFP, avenue du Chef-Vairaatoa, immeuble Carovog, Papeete, BP 51568, 98716 Pirae, gérant: Claude Bernard Dardel, l'acquisition, l'administration, la construction, l'aménagement et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, date de début d'activité: 23 novembre 2005.

24 novembre 2005

N° 05 1830 A, Jacques Ki Sang Yeun, constructions et travaux en bâtiment public, nom commercial: Entreprise Hautei, PK 35, côté mer, 98712 Papara, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1831 A, Mimosa Paa, véhicule de restauration, Hippodrome, 98716 Pirae, date de début d'activité : 23 novembre 2005;

N° 05 1832 A, Laurette Tiheni Mauahiti, nom d'usage: Mai, roulotte, nom commercial: Roulotte Chez Kim,

PK 18,800, quartier Papehue, côté montagne, 98711 Paea, date de début d'activité : 2 janvier 2006;

N° 05 1833 A, Franck Roland Pierre Guerard, dessinateur, immeuble Cook, 2e étage, Paofai, rue Cook, 98713 Papeete, date de début d'activité: 24 novembre 2005;

N° 05 1834 A, Eric Claude Albert Centeno, électricien, nom commercial: SGEP, Vaiare, PK 4,718, côté montagne, 98729 Teavaro, Moorea, date de début d'activité: 1er janvier 2006:

N° 05 1835 A, Glenn Poroi Hamblin, loueur de matériels divers, nom commercial: HMP Sound, Mamao, quartier Garnier, côté montagne, 98713 Papeete, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 329 B, Société d'exploitation de la pâtisserie Hilaire, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, cité Jay, lot n° 23, Arue, ou BP 2054, 98713 Papeete, gérante associée: Nathalie Hilaire, l'exploitation d'un fonds de commerce dénommé Pâtisserie Hilaire, appartenant à M. Hilaire, date de début d'activité: ler janvier 2006;

N° 05 330 B, PLF, société en nom collectif au capital de 100 000 F CFP, PK 26,700, motu Le Nautica, Paea, BP 13427 Carrefour, 98717 Punaauia, gérants: Benjamin Salou et Pascal Roland Lefèbvre, le restaurant, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 331 B, LM Consulting, nom commercial: LM Consulting, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP, boulevard Pomare, immeuble Tiare, Papeete, ou BP 381587 Tamanu, 98718 Punaauia, associée unique gérante: Alix Anne Marie Pascale La Marnierre, nom d'usage: Natier, le conseil, l'audit de risques et le courtage en matière d'assurances, date de début d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 332 B, SARL Pension Tifai, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 F CFP, Atiha, Haapiti, Moorea, BP 10061, 98711 Paea, cogérantes: Haapuaura Erena Makiroto-Piritua et Roroura Moerani Makiroto-Piritua, la pension de famille, date de début d'activité: 1er janvier 2006:

N° 05 318 C, Tutaina, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, quartier Taae-Johnston, Faa'a, ou BP 111, 98713 Papeete, gérant : Fanautuoro-Tula Marakai, l'acquisition de parcelles, toutes opérations immobilières, date de début d'activité : 25 novembre 2005;

N° 05 1836 A, Félix Rootama Arapari, pose en aluminium, nom commercial: Vaima Pose, PK 15,400, côté montagne, 98707 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er décembre 2005:

N° 05 1837 A, Jean-Marie Faehau (1er jumeau), restaurant et dancing bal, nom commercial: Restaurant Puihuki, Otepa, au village, 98767 Hao, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1838 A, Etetera Milnela Hiotua, véhicule de restauration (roulotte), Nunue, 98730 Bora Bora, date de début d'activité: 31 octobre 2005;

N° 05 1839 A, Alois Narai Proller, tôlier, carrossier itinérant, nom commercial: Garage Proller, quartier Temauri, 98716 Pirae, date de début d'activité: 24 novembre 2005;

N° 05 1840 A, Michel Nati Sin, électricien, nom commercial: Sin Electricité, Nahoata, n° 65, côté montagne, 98716 Pirae, date de début d'activité: 24 octobre 2005;

N° 05 1841 A, Charles Avaemai, greffeur, PK 39,200, quartier Sandford, côté montagne, 98712 Papara, date de début d'activité: 24 octobre 2005.

$28\ novembre\ 2005$

N° 05 319 C, SCI Vaipunatea, société civile au capital de 100 000 F CFP, PK 4, côté montagne, Faa'a, ou BP 4444, 98713 Papeete, gérant : André Geffry Noël Salmon, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, date de

début d'activité : 26 novembre 2005 ;

N° 05 320 C, Fenua Loisirs, société civile au capital de 100 000 F CFP, Tipaerui, Vaimora 3, quartier Juventin, BP 1266, 98713 Papeete, gérants: Serge André Ghiringhelli et Stéphane Georges Alexis Clot, le holding, date de début d'activité: 1er novembre 2005;

N° 05 321 C, Emilie § Co, société civile immobilière au capital de 100 000 F CFP, Pamatai, Faa'a, BP 249, 98713 Papeete, cogérants: Gilbert Lemonnier et Marthe Tetuaveroa, la propriété et la gestion de son patrimoine immobilier, date de début d'activité: 28 novembre 2005;

N° 05 322 C, Société de Financement Paro Immo, sigle: SFPI, société civile au capital de 3 158 000 F CFP, résidence Taina, 98718 Punaauia, gérant: Patrice Georges Reihiatua Colombani, le holding, date de début d'activité: 24 octobre 2005:

N° 05 323 C, Turquoise, nom commercial: Turquoise, société civile immmobilière au capital de 100 000 F CFP, Punavai montagne, Punaauia, ou BP 449, 98713 Papeete, gérant associé: Joseph Michel Arnaud Desvaux de Marigny, la gestion immobilière et la construction, date de début d'activité: 18 novembre 2005;

N° 05 333 B, Vahinea, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, PK 20,500, 98729 Vaianae, Moorea, gérant associé: Richard Huillet, la fabrication et le négoce de produits alimentaires, date de début d'activité: 7 octobre 2005;

N° 05 1842 A, Raimoana Mahuru Heiata Vahirua, mécanographie et informatique, lotissement Vaimarama, lot n° 103, 98727 Teva I Uta, date de début d'activité : 28 novembre 2005;

N° 05 1843 A, Hiti Marama Christiane Tegaripa, pâtisserie commune, nom commercial: Pâtisserie Rainui, Otepa, 98767 Hao, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1844 A, Nathalie Collin, nom d'usage: Natua, pâtisserie commune et cuisine à emporter, nom commercial: De'Zils, Tikehau, Tuherahera, côté mer, BP 34, 98778 Rangiroa, date de début d'activité: 1er septembre 2005;

N° 05 1845 A, Noël Bennett, snack, nom commercial: Snack Noël, PK 52,300, côté mer, 98727 Teva I Uta, date de début d'activité: 5 octobre 2005.

29 novembre 2005

N° 05 1846 A, Isabelle Josette Jany Beaulieu, maquettiste, nom commercial: Zaz Graphip, Les hauts de Mahinarama, lot n° 45, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 28 novembre 2005;

N° 05 1847 A, Andy Eric Teva Chene, mécanographie et informatique, avenue du Régent-Paraita, 98713 Papeete, date de début d'activité: 28 novembre 2005;

N° 05 1848 A, Julien Durie, moniteur de plongée, entrepreneur, nom commercial: Hémisphère Sub, marina Apooiti, côté mer, 98735 Uturoa, date de début d'activité: 2 novembre 2005;

N° 05 1849 A, Thierry Hauata, mécanicien, réparateur, nom commercial: Garage Mataho Piti, Mutuaura, 98752 Rimatara, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 1850 A, Barbara Marie-José Laborie, nom d'usage: Schouller, esthéticienne itinérante, nom commercial: Barbara Esthétique, Super Mahina, lot n° 21, côté montagne, 98709 Mahina, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1851 A, Hina Myrtille Montas, institut de beauté itinérant, PK 4, quartier Van Bastolaer, 98704 Faa'a, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1852 A, Léon Poevai, travaux en tous genres, nom commercial: Haapape Services, route de la pointe Vénus, quartier Mahina Nui, 98709 Mahina, date de début d'activité: 28 novembre 2005;

N° 05 1853 A, Athos Tamui, roulotte, nom commercial: Chez Athos, PK 5,800, 98701 Arue, date de début d'activité: 15 décembre 2005;

N° 05 1854 A, Jonathan Heifara Tautu, jardinage, nom commercial: Purotu, rue Tuterai-Tane, quartier Tauraatua, 98716 Pirae, date de début d'activité: 10 septembre 2005;

N° 05 1855 A, Rereao (junior) Foster, véhicule de restauration (roulotte), nom commercial: Chez Foster, Erima, lot n° 54, quartier Purau, côté montagne, 98701 Arue, date de début d'activité: 1er janvier 2006;

N° 05 334 B, Manulea, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 F CFP, centre Vaima, lot n° 78, 98713 Papeete, gérants associés: Jérôme Yves Fourmont et Didier Teva Dal Farra, l'importation et la vente au détail de tous produits textiles, date de début d'activité: 29 novembre 2005;

N° 05 335 B, Colgate Palmolive Polynésie, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000 F CFP, PK 4,500, côté montagne, BP 14168, 98701 Arue, gérant: Guy Kinsey Reynolds, l'achat, la vente, la commercialisation, la promotion, le marketing, le négoce de tous produits et marchandises, le commerce en gros de produits et de marchandises à usage domestique ou industriel, date de début d'activité: 28 novembre 2005;

N° 05 336 B, Tahiti Communication, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 F CFP, 157, rue du Régent-Paraita, Patutoa, Taunoa, BP 42163 Fare Tony, 98713 Papeete, gérants associés: Marc Ramel, Vincenzino Rizzo et Marisa Moux, l'édition, la publicité et la communication, date de début d'activité: 8 novembre 2005.

30 novembre 2005

N° 05 1856 A, Damien Serge Tribut, électricien, nom commercial: TGE, PK 54,400, côté mer, 98727 Teva I Uta, date de début d'activité: 25 décembre 2005;

N° 05 1857 A, Lucien Teikitaatoua Rohi, transport intralagon (bonitier), nom commercial: Denise Transport, Atuona, iles des Marquises, 98741 Hiva Oa, date de début d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1858 A, Tereva Kévin Renvoyé, électricien, nom commercial: Entreprise Tereva Elec, PK 4,500, quartier Aoma, 98724 Hitia'a O Te Ra, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1859 A, Teddy Parker, restaurant ouvrier, nom commercial: Snack Lonlai, au village, 98761 Arutua, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1860 A, Lauritz Réginald Orbeck, entrepreneur de plongée, Tuamotu, 98761 Arutua, date de début d'activité : ler décembre 2005 ;

N° 05 1861 Å, Rodolphe Jean Nittel, dépannage informatique, Tiahura, PK 27,500, lotissement Pater, fare n° 19, côté montagne, 98729 Haapiti, Moorea, date de début d'activité: ler décembre 2005;

N° 05 1862 A, Steeven Mou Sang, fabrication d'engrais liquide, nom commercial: Engrais Universel, rue Wallis, n° 87, 98713 Papeete, date de début d'activité: 29 novembre 2005:

N° 05 1863 A, Taib El Boukili, importateur, nom commercial: Tazziti, PK 31,500, Varari, 98729 Haapiti, Moorea, date de début d'activité: 28 novembre 2005;

N° 05 1864 A, Romain Claude Christian Cortial, fabrication de bijoux, négoce, exportation, enseigne commerciale: Bureau Polynésien de Tahiti, rue du Commandant-Destremeau, immeuble Demoiselle, 98713 Papeete, date de début d'activité: 29 novembre 2005;

4 Mai 2006

N° 05 1865 A, Eda Tamara Chan, nom d'usage: Pommier, fleuriste, nom commercial: Art Floral, PK 27,200, côté mer, 98711 Paea, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 1866 A, Raanui Roger Teriitetoofa, travaux en tous genres, Vaianae, PK 21, côté montagne, 98729 Haapiti, Moorea, date de début d'activité: 1er décembre 2005;

N° 05 337 B, Mediadis, société en nom collectif au capital de 200 000 F CFP, servitude Sarciaux, PK 19,100, côté mer, 98711 Paea, associé en nom: Régis Claude Maurice Bissol, gérant associé: Jacques Tererea Sarciaux, le transport routier et la livraison de marchandises, date de début d'activité: 1er janvier 2006.

MODIFICATIONS

25 janvier 2005

N° 03 197 B du 22 août 2003, Taiarapu Ravai, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 1er août 2004.

9 février 2005

N° 67 36 B du 14 décembre 1967, Société hôtelière et de restauration touristique (SHRT), société anonyme, modification autre, *date d'effet*: 1er janvier 2005.

16 février 2005

N° 01 163 B du 17 août 2001, DAMS, société par actions simplifiée, modification autre, date d'effet : 20 janvier 2005.

24 février 2005

N° 00 57 B du 24 février 2000, Centre Paofai, société anonyme d'économie mixte, modification de la composition du conseil d'administration, date d'effet : 20 juin 2005 ;

N° 00 86 B du 5 avril 2000, SEM, Assainissement des eaux de Tahiti, société anonyme d'économie mixte, nomination d'un administrateur, date d'effet : 21 avril 2005.

$2\ mars\ 2005$

N° 96 76 B du 30 avril 1996, MAT +, société à responsabilité limitée, augmentation du capital, date d'effet : 23 février 2005.

31 mars 2005

N° 65 44 B du 18 octobre 1965, Société pour la conservation des matériaux (SOCOMA), société à responsabilité limitée, augmentation du capital, date d'effet : 16 février 2005.

4 avril 2005

N° 67 36 B du 14 décembre 1967, Société hôtelière et de restauration touristique (SHRT), société anonyme, modification autre, *date d'effet* : 29 novembre 2004.

25 avril 2005

N° 03 290 B du 15 décembre 2003, Kilimoana Services, société à responsabilité limitée, adjonction d'activité, date d'effet : 30 avril 2005.

2 août 2005

 $m N^{\circ}$ 61 13 B du 22 décembre 1961, SETIL Aéroport, société anonyme d'économie mixte locale, modification autre, date d'effet : 30 mai 2005.

4 août 2005

N° 71 36 B du 3 septembre 1971, SARL Société Tahitienne d'Automobiles, société anonyme, modification autre, date d'effet : 30 juin 2005.

30 août 2005

N° 70 1 B du 8 janvier 1970, SA Société de Navigation des Australes - Tuhaa-Pae, société anonyme, changement de commissaire aux comptes suppléant, date d'effet : 31 mai 2005.

1er septembre 2005

N° 98 214 B du 5 août 1998, Matfac Polynésie, société à responsabilité limitée, transfert du siège social, date d'effet : 15 juin 2004.

15 septembre 2005

N° 69 7 B du 10 mars 1969, Compagnie IBM France, société anonyme, modification autre, date d'effet : 15 septembre 2005.

3 octobre 2005

N° 81 128 B du 25 novembre 1981, Beaumont et Cie, société en nom collectif, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 30 septembre 2005.

4 octobre 2005

N° 01 163 B du 17 août 2001, DAMS, Blanchisserie Mea Mea, société par actions simplifiée, modification autre, *date d'effet*: 1er septembre 2005.

$5\ octobre\ 2005$

N° 03 273 B du 2 décembre 2003, SAS Pearl Design, société par actions simplifiée, modification autre, *date d'effet*: 14 septembre 2005;

N° 03 172 C du 23 juin 2003, Kateka Perles, société civile, dissolution, date d'effet : 5 avril 2005.

6 octobre 2005

N° 74 32 B du 6 mai 1974, Te Pari, société à responsabilité limitée, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 5 octobre 2005.

10 octobre 2005

N° 96 111 C du 9 janvier, Société civile d'exploitation aquacole Maori Perles par abréviation, SCEA Maori Perles, changement de gérant, date d'effet : 27 septembre 2005;

N° 96 185 B du 23 octobre 1996, Toki Paru, société à responsabilité limitée, dissolution, date d'effet : 1er septembre 2005;

N° 02 144 B du 16 août 2002, La Terrasse Api, société à responsabilité limitée, renouvellement de la location-gérance, date d'effet : 1er octobre 2005;

N° 85 19 B du 15 janvier 1985, Au Rendez-Vous des Amis, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, renouvellement de la location-gérance, date d'effet : 1er octobre 2005;

N° 96 217 B du 21 novembre 1996, SAEML Air Tahiti Nui, société anonyme d'économie mixte locale, nomination d'un directeur général, date d'effet : 10 octobre 2005.

11 octobre 2005

N° 05 232 B du 23 août 2005, Tehinapoe, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 10 octobre 2005;

N° 91 165 B du 18 décembre 1991, Konsane Frères, société en nom collectif, adjonction d'activité, date d'effet : 10 octobre 2005.

12 octobre 2005

 $\rm N^{\circ}$ 95 40 C du 17 octobre 1995, Tamara Iti, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 28 septembre 2005 ;

N° 86 183 B du 23 septembre 1986, SARL Clean Service System, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 19 septembre 2005 ;

N° 02 236 B du 19 février 2002, Pension Anahoa, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, modification autre, *date d'effet* : 30 mars 2003;

N° 05 81 B du 15 mars 2005, Infomania, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet: 15 mars 2005;

N° 83 133 B du 20 juin 1983, Société fiduciaire d'investissement du Pacifique, par abréviation FIP, société en nom collectif, changement de gérant, date d'effet : 30 septembre 2005.

13 octobre 2005

N° 04 200 B du 5 août 2004, Takau, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dissolution, date d'effet: 21 septembre 2005.

14 octobre 2005

N° 03 68 B du 26 mars 2003, Driving, société à responsabilité limitée, changement de gérant, date d'effet : 10 octobre 2005;

N° 03 140 B du 19 juin 2003, GCM, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 13 octobre 2005 :

N° 00 243 B du 7 septembre 2000, Pitate Nui, société en nom collectif, cessation d'activité, date d'effet : 29 août 2005.

17 octobre 2005

N° 05 268 B du 26 septembre 2005, Progom Ludique, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet: 17 octobre 2005.

18 octobre 2005

N° 03 117 B du 22 mai 2003, Imagine Promotion, société en nom collectif, modification autre, date d'effet : 14 septembre 2005.

19 octobre 2005

N° 83 14 B du 2 février 1983, Pacific Engineering, société à responsabilité limitée, démission du cogérant, date d'effet : 21 juin 1990;

N° 99 364 B du 18 octobre 1999, Vairua, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, adjonction d'activité, date d'effet : 11 octobre 2006;

N° 99 112 C du 22 septembre 1999, Fenua 2000, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 12 septembre 2005;

N° 04 266 C du 24 décembre 2004, Lauhio, société civile immobilière, changement de gérant, date d'effet : 29 septembre 2005.

20 octobre 2005

N° 02 126 C du 26 septembre 2002, Société civile immobilière Livic, société civile immobilière, changement de gérant, date d'effet : 8 juillet 2005;

N° 01 155 A du 31 janvier 2001, Jean-Louis Jouvet, adjonction d'activité, date d'effet: 19 juillet 2005;

N° 89 162 B du 28 août 1989, Société commerciale de distribution, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 30 septembre 2005;

N° 92 386 A du 30 avril 1992, Margaret Verna Woolston, nom d'usage: Pratt, modification autre, date d'effet: 6 octobre 2005

N° 03 152 B du 2 juillet 2003, Tahiti Nui Pêche, société à responsabité limitée, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 19 octobre 2005;

N° 02 2055 A du 20 novembre 2002, Raiono Laughlin, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 5 octobre 2005;

N° 04 273 C du 5 août 2004, Hinarehi, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 14 octobre 2005

21 octobre 2005

N° 05 245 B du 5 septembre 2005, PMC 3000, société à responsabilité limitée, acquisition d'un fonds, date d'effet : 23 septembre 2005.

N° 00 62 B du 2 mars 2000, Tureka Production, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 juillet 2004 ;

N° 03 43 B du 21 février 2003, Société polynésienne de l'habitat (SPH), entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 30 septembre 2005;

N° 71 19 B du 27 avril 1971, Services d'hôtellerie de restauration et de management Polynésie, société anonyme, modification de la composition du conseil d'administration, date d'effet: 10 juin 2005;

N° 67 36 B du 14 décembre 1967, Société hôtelière et de restauration touristique (SHRT), société anonyme, modification de la composition du conseil d'administration, date d'effet: 5 septembre 2005;

N° 99 146 C du 24 novembre 1999, SCI Topocamm, société civile immobilière, modification autre, *date d'effet*: 3 octobre 2005.

25 octobre 2005

N° 88 86 B du 15 juin 1988, SA Société tahitienne des oléoducs, société anonyme, modification autre, date d'effet : 16 juin 2005;

N° 00 334 B du 26 décembre 2000, EURL LP Trading, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, ouverture d'un établissement secondaire, date d'effet : 3 septembre 2005 :

N° 98 219 B du 19 août 1998, Optimum Vision, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 25 août 2005;

N° 94 94 C du 17 novembre 1994, SCI Speeduf, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 15 septembre 2005.

26 octobre 2005

N° 87 46 B du 13 mars 1987, Beach Boutique, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 16 septembre 2005;

N° 02 175 C du 23 décembre 2002, Société civile immobilière Heinui, par abréviation SCI Heinui, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 30 septembre 2005;

N° 79 43 B du 14 mai 1979, Société anonyme Sangue, société anonyme, nomination d'un gérant, date d'effet : 10 juin 2004;

N° 01 285 B du 31 décembre 2001, JLC, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 12 septembre 2005;

N° 04 169 C du 15 juin 2004, Mihiarii, société civile immobilière, augmentation du capital, date d'effet : 12 octobre 2005.

27 octobre 2005

N° 99 1332 A du 19 mai 1999, Laurent André Courbi, modification autre, date d'effet : 14 septembre 2005 ;

N° 99 290 A du 28 janvier 1999, Camélia Lilloux, nom d'usage: Tataoa, adjonction d'activité, date d'effet: 2 octobre 2005;

N° 86 3 B du 6 janvier 1986, Bishopac, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 décembre 2005.

4 Mai 2006

28 octobre 2005

N° 02 178 B du 20 septembre 2002, Manuia Conseils, société à responsabilité limitée, modification de l'objet social, date d'effet : 7 octobre 2005;

N° 05 7 B du 6 janvier 2005, Tahiti Pearls Company, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet: 24 octobre 2005;

N° 99 425 B du 21 décembre 1999, Pyxis, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 26 septembre 2005 :

N° 01 173 B du 3 septembre 2001, Chantier naval de Tahiti, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 octobre 2005.

31 octobre 2005

N° 01 194 C du 15 mai 2001, SCI Von Robert et Gilbert, société civile, augmentation du capital, date d'effet : 11 mai 2005;

N° 85 52 C du 24 juin 1985, Société civile immobilière Tarita, société civile immobilière, changement de gérant, *date d'effet* : 24 juin 2005.

2 novembre 2005

N° 92 961 A du 13 novembre 1992, Italo Carlo Maria Grignani, modification autre, date d'effet : 8 décembre 2004 ;

N° 04 1824 A du 5 novembre 2004, Karen Cheung, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 octobre 2005;

N° 05 813 A du 27 mai 2005, Chloé Tiva Orianne Sodano, modification autre, *date d'effet :* 31 octobre 2005.

3 novembre 2005

N° 2598 A, Victor Lehartel, modification autre, date d'effet: 21 octobre 2005;

N° 01 54 A du 15 janvier 2001, Benjamin Vuilliomenet, modification autre, date d'effet: 1er janvier 2004;

N° 01 579 A du 10 avril 2001, Cyril Marurai Teheura, adjonction d'activité, date d'effet : 2 décembre 2005;

N° 05 152 C du 2 juin 2005, Tuaiva, société civile immobilière, dissolution anticipée de la société, date d'effet : 3 octobre 2005;

N° 05 296 A du 23 février 2005, Meherio Tilla Tainoa, adjonction d'activité, date d'effet : 2 novembre 2005 ;

N° 05 468 A du 21 mars 2005, Xavier René Marcel Briquet, adjonction d'activité, date d'effet : 26 octobre 2005;

N° 94 480 A du 29 avril 1994, Marie-Christine Micheline Cornélie Desoutter, modification autre, date d'effet : 31 octobre 2005.

4 novembre 2005

N° 02 81 A du 16 janvier 2002, Vaita Rodolph Cheung, adjonction d'activité, date d'effet : 3 novembre 2005 ;

N° 98 53 C du 13 août 1998, SC Tevere, société civile, modification autre, date d'effet : 28 septembre 2005;

N° 00 232 B du 31 août 2000, G & S Kivin Productions et Distributions, société en nom collectif, dissolution anticipée de la société, *date d'effet* : 30 juin 2005 ;

N° 05 699 A du 3 mai 2005, Roland Maihi, changement d'adresse, date d'effet : 3 novembre 2005;

N° 71 15 B du 29 mars 1971, Tahiti Labo Kolor, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 27 juin 2003;

N° 95 222 B du 12 octobre 1995, Rimini, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, changement de gérant, date d'effet : 4 janvier 2005;

N° 99 395 B du 19 novembre 1999, SARL Ocean World, société à responsabilité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 décembre 2004.

7 novembre 2005

N° 04 246 A du 9 février 2004, Vahirua Vahine, modification autre, date d'effet : 30 juin 2005;

N° 04 779 A du 19 avril 2004, Moehere Aora, modification autre, date d'effet: 30 septembre 2005;

N° 05 219 C du 19 août 2005, Société civile immobilière Vaiteaa, par abréviation SCI Vaiteaa, société civile immobilière, modification autre, date d'effet : 20 octobre 2005;

N° 05 87 B du 21 mars 2005, EURL CTVB Fenua environnement, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 4 novembre 2005;

N° 05 1489 A du 23 septembre 2005, Ronald Hubert Iona Langy, modification autre, *date d'effet*: 4 novembre 2005;

N° 96 28 B du 19 février 1996, STIM Société de transports insulaires maritimes, société à responsabilité limitée, modification autre, *date d'effet* : 18 avril 2005.

8 novembre 2005

N° 7042 A, Paul Lioux, modification autre, date d'effet : 1er novembre 2005 :

N° 00 202 B du 2 août 2000, EURL des Pêcheurs Polynésiens, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 30 septembre 2005;

N° 96 550 A du 11 avril 1996, John Dutasta, adjonction d'activité, date d'effet : 7 octobre 2005;

N° 03 20 C du 24 janvier 2003, SCI Arie, société civile immobilière, augmentation du capital, *date d'effet*: 13 octobre 2005:

N° 01 253 A du 14 février 2001, Jean Charles Paquier, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 7 novembre 2005.

9 novembre 2005

N° 04 214 B du 27 août 2004, JR, société à responsabilité limitée, changement de gérant, date d'effet : 3 novembre 2005 :

N° 93 744 A du 6 septembre 1993, Hubert Mou Sing, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 20 octobre 2005;

N° 05 960 A du 16 juin 2005, Olivier Jean Breaud, adjonction d'activité, date d'effet : 8 novembre 2005;

N° 82 3 B du 6 janvier 1982, Paciferme, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 31 octobre 2005;

N° 02 109 C du 23 août 2002, CPS Papineau, société civile, changement de dénomination, date d'effet : 13 octobre 2005 :

N° 03 196 B du 22 août 2003, Bardes Edition, société à responsabilité limitée, changement de gérant, date d'effet : 30 septembre 2005.

10 novembre 2005

N° 68 31 B du 18 octobre 1968, Société commerciale Hippo, société à responsabité limitée, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 décembre 2005 ;

N° 01 1632 A du 14 novembre 2001, Flavia Vahinetti Haoatai, adjonction d'activité, date d'effet : 20 octobre 2005;

N° 00 1375 A du 22 septembre 2000, Georges Taea, modification autre, date d'effet : 21 octobre 2005;

N° 02 1617 A du 13 septembre 2002, Glenn Charles Tama, modification autre, *date d'effet* : 9 novembre 2005;

N° 92 739 A du 14 septembre 1992, Marc André Marius Zani, modification autre, *date d'effet* : 21 juillet 2005 ;

N° 02 161 A du 31 janvier 2002, Alexandra Niri David, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 26 octobre 2005;

N° 87 345 A du 5 mai 1987, Robert Cowan, modification autre, date d'effet : 21 septembre 2005;

 $\rm N^{\circ}$ 03 1343 A du 21 juillet 2003, Natacha Sonia Ludmilla Batchevitch, modification autre, date d'effet : 1er novembre 2005 ;

N° 84 129 B du 13 août 1984, Société de navigation des Tuamotu (SNT), société à responsabilité limitée, cession de parts, date d'effet : 12 octobre 2005.

14 novembre 2005

N° 04 1044 A du 1er juin 2004, Karine Martine Laurent, cessation temporaire d'activité, date d'effet: 27 octobre 2005;

N° 89 808 A du 19 octobre 1989, Emilienne Aka, nom d'usage: Bance, modification autre, date d'effet: 3 novembre 2005;

N° 03 1401 A du 24 juillet 2003, Sylvie Teraimareva Taputuarai, changement d'adresse, date d'effet : 1er octobre 2005;

 N° 8404 A, Ten Pin Lau, modification autre, date d'effet : 10 novembre 2005 ;

N° 81 133 B du 9 décembre 1981, SA South Pacific Tours, société anonyme, modification de la composition du conseil d'administration, date d'effet : 12 août 2005;

N° 05 215 B du 4 août 2005, Energie du Soleil, société par actions simplifiée, modification autre, *date d'effet* : 7 octobre 2005

N° 82 57 B du 24 mars 1982, Société d'exploitation d'un village de vacances (SEVV), société à responsabilité limitée, dissolution, date d'effet : 7 avril 2005;

N° 98 766 A du 20 avril 1998, Elwis Parker, mise en location-gérance du fonds de commerce, date d'effet : 11 février 2005;

N° 93 173 B du 20 octobre 1993, SNC Abisses, société en nom collectif, mise en sommeil, date d'effet : 20 octobre 2005;

N° 00 153 du 13 juin 2000, Bora Bora Lagoon Cruise, société à responsabilité limitée, mise en sommeil, date d'effet : 20 octobre 2005.

15 novembre 2005

N° 05 1538 A du 4 octobre 2005, Moana Maurice Jay, modification autre, date d'effet : 15 janvier 2006;

N° 3732 A, Henri N'Guyen Van, modification autre, date d'effet: 15 novembre 2005;

N° 96 1679 A du 24 octobre 1996, Mike Terii Teuru, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 31 décembre 2004;

N° 86 96 B du 2 juin 1986, SARL Tiare Tahiti Tours, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet: 8 août 2005;

N° 02 100 B du 20 juin 2002, société de gestion Tracqui, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 8 août 2005.

16 novembre 2005

 $m N^{\circ}$ 02 1192 A du 10 juillet 2002, Frédéric Jean Pierre Deloras, modification autre, date d'effet : 15 novembre 2005 ;

N° 05 765 A du 18 mai 2005, Laurent Rémy Omar, cessation temporaire d'activitié, date d'effet : 7 novembre 2005;

N° 92 38 B du 30 mars 1992, Aviation Worldwide Assistance and Consulting (AWAC), société anonyme, changement d'administrateur, date d'effet: 8 août 2005;

N° 03 290 B du 15 décembre 2003, Kilimoana Services, société à responsabilité limitée, changement de gérant, *date d'effet*: 17 octobre 2005;

N° 98 239 B du 3 septembre 1998, Tahiti Aviation Worldwide Assistance and Consulting (AWAC), société anonyme, dissolution anticipée de la société, date d'effet : 30 juin 2005;

N° 59 1 B du 21 mai 1959, SAEM Banque SOCREDO, société anonyme d'économie mixte, modification autre, date d'effet : 5 septembre 2005 ;

N° 03 275 B du 3 décembre 2003, Api Intérim, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 30 juin 2005;

N° 04 232 B du 9 septembre 2004, Tamanu Punaauia, société par actions simplifiée, modification autre, date d'effet: 17 octobre 2005;

N° 94 1 B du 6 janvier 1994, SA Hawaiki Nui Hôtel, société anonyme, modification autre, date d'effet : 10 octobre 2005.

17 novembre 2005

N° 99 1153 A du 22 avril 1999, Jean-Christophe Raphaël Michel Baudu, modification de l'enseigne, date d'effet : 14 novembre 2005;

 $m N^{\circ}$ 03 728 A du 10 avril 2003, William Jean Sarciaux, modification autre, $date\ d'effet$: 1er décembre 2005 ;

N° 03 1973 du 16 octobre 2003, Teva Lot, transfert du siège social : date d'effet : 15 novembre 2005;

N° 05 1097 A du 12 juillet 2005, Dolorès Hinano Tahiaaioo, nom d'usage: Topa, modification autre, date d'effet: 3 novembre 2005;

N° 05 882 A du 7 juin 2005, Hilton Tuatini Tamata, modification de l'enseigne, date d'effet : 7 novembre 2005;

N° 05 303 B du 21 octobre 2005, Vip Fenua, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 21 octobre 2005;

N° 99 244 du 4 juin 1999, Cinecom Publicité, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, modification de l'objet social, date d'effet : 10 novembre 2005.

21 novembre 2005

N° 00 57 B du 24 février 2000, Centre Paofai, société anonyme d'économie mixte, modification de la composition du conseil d'administration, date d'effet : 20 juin 2005;

N° RCS Paris du 22 octobre 1999, Océane, société en nom collectif, fermeture d'un établissement, date d'effet : 2 novembre 2005;

N° 02 7 C du 14 mars 2002, Rava Production, société civile, cession de parts, date d'effet : 9 novembre 2005;

N° 90 24 B du 1er mars 1990, Plomberium, société à responsabilité limitée, augmentation du capital, date d'effet : 28 juin 2005;

N° 05 208 A du 8 février 2005, Ricardo Cortez, modification autre, date d'effet: 18 novembre 2005;

N° 05 1664 A du 28 octobre 2005, Clovis Hikutini, modification de l'enseigne, date d'effet : 10 novembre 2005;

N° 05 1037 A du 28 juin 2005, Stéphane Gérald Cochennec, adjonction d'activité, *date d'effet* : 1er décembre 2005 :

N° 05 1029 A du 27 juin 2005, Corinne Titaua Tunoa, suppression/suspenssion d'activité, date d'effet : 18 novembre 2005;

N° 05 1270 du 18 août 2005, Wandy Poe Changuy, modification autre, date d'effet : 19 septembre 2005 ;

N° 05 1073 A du 6 juillet 2005, Edgar Straford Tetuarii Tisseron, modification autre, *date d'effet* : 30 novembre 2005;

N° 59 1 B du 21 mai 1959, SAEM Banque SOCREDO, société anonyme d'économie mixte, modification autre, date d'effet: 14 octobre 2005;

N° 04 1178 A du 23 juin 2004, Marie-Claire Manate, adjonction d'activité, date d'effet : 28 octobre 2005 ;

N° 03 688 A du 8 avril 2003, Christelle Isabelle Gois, nom d'usage: Tetumu, adjonction d'activité, date d'effet: 27 octobre 2005;

4 Mai 2006

N° 89 933 A du 8 décembre 1989, Alphonse Tupana Frogier, modification autre, date d'effet : 17 novembre 2005 ;

N° 01 1214 A du 27 août 2001, Ronald Tamata, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 2 novembre 2005;

N° 01 215 A du 9 février 2001, Jacques Raymond Cavanie, adjonction d'activité, date d'effet : 17 novembre 2005 ;

N° 05 16 B du 11 janvier 2005, Ylio Med, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dissolution anticipée de la société, *date d'effet*: 3 octobre 2005;

N° 86 106 B du 23 juin 1986, Bylie, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 12 décembre 2005.

22 novembre 2005

 $m N^{\circ}$ 05 1665 A du 28 octobre 2005, Moïse Mote Tehuitua, modification autre, $date\ d'effet$: 21 novembre 2005;

N° 04 1088 A du 8 juin 2004, Césare Tamahere Castagne, modification autre, date d'effet: 31 août 2005;

N° 00 472 A du 23 mars 2000, Elisabeth Titihea Kau Tai, modification autre, *date d'effet*: 14 novembre 2005;

N° 02 1973 Å du 8 novembre 2002, Ruea Faatiarau, adjontion d'activité, date d'effet : 21 novembre 2005;

N° 00 227 B du 25 août 2000, Fifi Transports, société à responsabilité limitée, modification autre, *date d'effet* : 30 septembre 2005 ;

N° 80 97 B du 22 octobre 1980, SA de Distribution Polygaz, société anonyme, modification autre, date d'effet : 20 octobre 2005 ;

N° 95 46 B du 24 février 1995, Gan Pacifique lard/compagnie d'assurances et de réassurance, incendie, accidents et risques divers, société anonyme, changement de dénomination, date d'effet : 23 novembre 2004;

N° 05 1165 A du 27 juillet 2005, Lirong Zhou, nom d'usage: Failloux, modification autre, date d'effet: 21 novembre 2005;

N° 05 1581 A du 11 octobre 2005, Olivier Rémy Roger Louze, suppression/suspension d'activité, date d'effet : 10 novembre 2005.

23 novembre 2005

N° 83 3 B du 4 janvier 1983, Service Distribution Assistance (SDA), société anonyme, modification autre, date d'effet : 4 novembre 2005;

N° 04 830 A du 27 décembre 2004, Fariki Fariki, modification autre, date d'effet : 6 octobre 2005;

N° 05 1594 A du 13 octobre 2005, Violaine Christine Ludi, adjonction d'activité, date d'effet : 22 novembre 2005;

N° 05 262 B du 21 septembre 2005, La Merveilleuse, société à responsabilité limitée, adjonction d'activité, date

24 novembre 2005

d'effet : 1er décembre 2005.

N° 6987 A, Daniel Hilaire, modification autre, date d'effet: 1er janvier 2006;

N° 03 414 A du 26 février 2003, Miriama Areta Temauu, nom d'usage: Marks, modification autre, date d'effet: 27 octobre 2005;

 $\rm N^{\circ}$ 04 186 B du 9 juillet 2004, Sogelease BDP, société par actions simplifiée, modification autre, $date\ d'effet$: 18 août 2005:

 $m N^{\circ}$ 00 127 B du 15 mai 2000, SNC Mao et Cie, société en nom collectif, ouverture d'un établissement secondaire dans le ressort, date d'effet : 23 novembre 2005 ;

N° 02 124 C du 24 septembre 2002, Société de participation Hina Investment, société civile, augmentation du capital, date d'effet: 14 novembre 2005;

N° 05 614 du 20 avril 2005, Edgar Kahumoehu Tametona, adjonction d'activité, date d'effet : 15 novembre 2005 :

N° 05 1415 A du 13 septembre 2005, Arthur Narii Temarii, modification autre, date d'effet : 1er octobre 2005;

N° 05 230 B du 22 août 2005, German Motors, société par actions simplifiée, date d'effet : 23 novembre 2005.

25 novembre 2005

N° 85 29 B du 1er février 1985, Supermarché Liaut, société à responsabilité limitée, nomination de commissaire aux comptes, date d'effet : 28 décembre 2002;

N° 05 272 B du 28 septembre 2005, Candybel, société en nom collectif, acquisition d'un fonds, date d'effet :

1er novembre 2005;

N° 95 46 B du 24 février 1995, Gan Pacifique Iard/compagnie d'assurances et de réassurance, incendie, accidents et risques divers, société anonyme, modification autre, date d'effet : 1er février 2004;

N° 83 95 B du 27 septembre 1983, Service promotion vente (SPV), dissolution anticipée de la société, *date d'effet* :

24 octobre 2005;

N° 05 184 B du 5 juillet 2005, Tahiti Pâtes, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 3 novembre 2005;

N° 83 63 B du 22 juillet 1983, Relais Mahana, société anonyme, modification autre, date d'effet : 7 novembre 2005;

N° 05 994 A du 22 juin 2005, Michel Tehina Teariki, cessation temporaire d'activité, date d'effet : 16 août 2005.

28 novembre 2005

N° 00 62 B du 2 mars 2000, Tureka Production, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 4 mars 2004;

N° 04 72 B du 10 mars 2004, EURL Médipharm Tahiti, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, modification autre, *date d'effet* : 2 novembre 2005;

N° 05 746 A du 11 mai 2005, Néphi Chris Bellais, adjonction d'activité, date d'effet : 25 novembre 2005.

29 novembre 2005

N° 04 317 B du 30 décembre 2004, Locamat, société à responsabilité limitée, modification autre, date d'effet : 13 septembre 2005;

N° 74 48 B du 25 juillet 1974, Sipac, société à responsabilité limitée, suppression d'un établissement secondaire, date d'effet : 28 août 2004;

N° 05 1465 A du 20 septembre 2005, Gislaine Tehuihui Tihoni, nom d'usage: Apuarii, adjonction d'activité, date d'effet: 1er février 2006;

N° 03 68 B du 26 mars 2003, Driving, société à responsabilité limitée, reprise d'activité, date d'effet : 28 novembre 2005.

RADIATIONS

2 novembre 2005

N° 94 1194 A du 17 novembre 1994, Rodolphe Faatuarai Tahimanarii, Fariipiti, face au Liou Fong, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 2 février 2004;

N° 01 1813 A du 28 décembre 2001, Ruben Fațitiri Tuira, PK 3,600, côté montagne, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de cessation d'activité: 1er février 2005;

N° 03 765 A du 16 avril 2003, Norbert Tetu Farii, Takapoto, 98782 Takaroa, date de cessation d'activité: 2 septembre 2005;

N° 03 389 A du 25 février 2003, Odette Banner, nom d'usage: Tuteirihia, Kaukura, ou BP 6656, 98703 Faa'a, date de cessation d'activité: 1er mai 2003;

N° 03 1714 A du 11 septembre 2003, Eveline Yao, nom d'usage: Loyat, BP 6816 Faa'a centre ou parking de

1525

M. Ch. Pothier, côté montagne, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité: 31 octobre 2005;

N° 93 1066 A du 1er décembre 1993, Pierre Henri Fabre, PK 8,600, côté montagne, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité: 1er août 2002.

3 novembre 2005

N° 11223 A, Esther Wong Yut, Mission, Papeete, date de cessation d'activité: 30 novembre 2005;

N° 04 552 A du 19 mars 2004, Vaianu Carmen Lucas, Tipaerui, pic Rouge, côté montagne, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 30 septembre 2005;

N° 04 551 A du 19 mars 2004, Julya Lucie Titaina Tangi, lotissement social de Erima, BP 140217, 98701 Arue, date de cessation d'activité: 7 avril 2004;

N° 01 1546 A du 30 octobre 2001, Ingrid Tehutu Noho, lotissement Uta, n° 64, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: ler février 2005;

N° 05 351 A du 2 mars 2005, Gérald Emmanuel Daniel Thouet, Taravao, lotissement Paparoa II, lot D 36, côté mer, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 5 octobre 2005 :

N° 05 852 A du 1er juin 2005, Onetea Léa Tagaroa, PK 6,240, quartier Tefaaroa, 98701 Arue, date de cessation d'activité: 5 juin 2005;

N° 05 1124 A du 18 juillet 2005, Giovani Heinui Teahui, Avera, quartier Irivai, 98735 Taputapuatea, date de cessation d'activité: 12 septembre 2005;

N° 05 1440 A du 19 septembre 2005, Axel Faivre, Pamatai, PK 3,600, quartier Youn Vong, côté montagne, 98704 Faa'a, date de cessation d'activité: 19 septembre 2005.

4 novembre 2005

N° 19230 A, Jacques Parker, Arutua, Tuamotu, date de cessation d'activité : 4 octobre 2005;

N° 02 800 A du 30 avril 2002, Madeleine Denise Marcouiller, nom d'usage: Olin, PK 5, servitude Teahipu, Arue, BP 11277, 98709 Mahina, date de cessation d'activité: 1er février 2005;

N° 02 645 A du 5 avril 2002, Frédéric Cyrille Vieillard, rue Yves-Martin, Papeete, ou BP 53112, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: 3 novembre 2005;

N° 99 971 A du 30 mars 1999, James Ken Heifara Mou, PK 37,500, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, date de cessation d'activité : 30 mars 1999;

N° 03 1631 A du 3 septembre 2003, Daniel Terai Teihoarii, PK 9, côté montagne, Afareaitu, Moorea, date de cessation d'activité: 30 août 2005;

N° 04 1690 A du 11 octobre 2004, Temataha Tekopu Tekeho Teahi, nom d'usage: Saminadame, PK 12,500, vallée de Ahonu, côté montagne, 98709 Mahina, date de cessation d'activité: 3 novembre 2005;

N° 95 925 A du 9 août 1995, Ida Augustine Salvanayagam, lotissement Heiri, lot n° 26, BP 21542, 98713 Papeete, *date de cessation d'activité* : 3 novembre 2005 ;

N° 05 1363 A du 5 septembre 2005, Stéphane Emile James Facon, PK 31,500, côté montagne, 98712 Papara, date de cessation d'activité: 3 novembre 2005;

N° 05 1016 A du 23 juin 2005, Georgette Sandra Vaina Bryant, Mission catholique, 3, rue du Pont-Neuf, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 3 novembre 2005;

N° 05 706 A du 4 mai 2005, Teura Suzanne Benicia Agnie, nom d'usage: Germain, lotissement Teroma, logement n° 63, 98704 Faa'a, date de cessation d'activité: 3 novembre 2005.

7 novembre 2005

N° 98 1147 A du 12 juin 1998, Jérôme Bernard Martin Defossez, PK 1,400, BP 3153, 98729 Teavaro, Moorea, date de cessation d'activité: 30 octobre 2004; N° 97 1231 A du 14 août 1997, Stéphane Lau, rue du Maréchal-Foch, BP 20538, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 4 novembre 2005;

N° 01 54 B du 26 février 2001, Fenua Nui Distributions, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, 100, route de Tipaerui, 98713 Papeete, date de cessation d'activité : 24 août 2005;

N° 02 2094 A du 25 novembre 2002, Augustine Teumere Otare, motu Tupanui, BP 45, 98761 Arutua, date de cessation d'activité: 4 novembre 2005;

N° 97 278 B du 28 novembre 1997, Starlink Navigation Limited, société anonyme, BP 596, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 2 avril 2004.

8 novembre 2005

 $m N^{\circ}$ 13134 A, Teramana Tuariihionoa, Fare, Huahine, date de cessation d'activité : 2 novembre 2005 ;

N° 04 442 A du 3 mars 2004, Florida Tetuateruru Taputuarai, Teavaro, PK 2,500, côté mer, BP 3314, 98728 Moorea-Maiao, date de cessation d'activité: 7 novembre 2005:

N° 03 2189 du 19 novembre 2003, Esther Tuhoe, nom d'usage: Delort, BP 1195, 98735 Uturoa, date de cessation d'activité: 17 octobre 2005;

N° 04 205 B du 16 août 2004, Ruita et Puna, société à responsabilité limitée, 98776 Rangiroa, date de cessation d'activité: ler juin 2005;

N° 05 1337 A du 1er septembre 2005, Nancy Taero, nom d'usage: Hutia, Taunoa, quartier Pékin, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 1er septembre 2005;

N° 04 773 A du 19 avril 2004, Nathalie Maryline Lalanne, la Mission, lotissement Pure Ora, BP 20309, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 7 novembre 2005;

N° 95 1636 A du 28 décembre 1995, Marc Jean Dumay, Papeete, port de Papeete, BP 110333, 98709 Mahina, date de cessation d'activité: 31 octobre 2005;

N° 97 1966 A du 22 décembre 1997, Reitere Salomon-Porutu, nom d'usage: Bu Luc, Papeete, la Mission, BP 5608, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: 7 novembre 2005;

N° 02 833 A du 7 mai 2002, Henriette Honoura Kean, nom d'usage: Oti, Paea, PK 24,600, côté montagne, résidence Manava, BP 470, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 7 novembre 2005;

N° 03 43 A du 9 janvier 2003, Mihi Bob Tuhei, BP 285, 98731 Huahine, date de cessation d'activité : 7 juillet 2005 ;

N° 03 1917 A du 9 octobre 2003, Paul Tihoni Flores, 31, rue du Bon-Pasteur, la Mission, côté montagne, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 4 novembre 2005.

9 novembre 2005

N° 05 1512 A du 28 septembre 2005, Christophe Jean Antoine Poch, motu Te Vairoa, au Pearl Beach Resort, 98730 Bora Bora, *date de cessation d'activité* : 20 octobre 2005;

N° 02 2172 A du 6 décembre 2002, Françoise Chungue, Pamatai, Faa'a, ou BP 5616, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: 8 novembre 2005;

N° 98 515 A du 12 mars 1998, Tatiana Teihotu, Tiva, 98733 Tahaa, date de cessation d'activité: 25 octobre 2005;

N° 99 1033 A du 9 avril 1999, Sabine Tahiameiteatii Tamarii, nom d'usage : Mauahiti, Farauru, côté mer, 98732 Maupiti, date de cessation d'activité : 28 octobre 2005 ;

N° 04 873 A du 26 avril 2004, Teumere Marie Brotherson, nom d'usage: Yue, Avera, Raitea, Taputapuatea, côté montagne, BP 478, 98735 Uturoa, date de cessation d'activité: 17 octobre 2005.

10 novembre 2005

N° 04 202 A du 2 février 2004, Emmanuel Vetearii Lehartel, Manihi village, 98771 Manihi, date de cessation d'activité: 26 octobre 2005; N° 04 79 A du 16 janvier 2004, Pascal Launet, Taravao, lotissement Tevihonu, n° 3, BP 7423, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de cessation d'activité: 26 octobre 2005;

N° 03 2205 A du 21 novembre 2003, Anne-Marie Tiare Lambert, Taravao, PK 22, BP 8508, 98719 Hitia'a O Te Ra, date de cessation d'activité: 2 novembre 2005;

N° 99 681 A du 1er mars 1999, Efaraima Robert Teanihi, domicile au marché de Papeete, BP 3700, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 9 novembre 2005;

N° 04 1875 A du 19 novembre 2004, Georges Hutapu, Taravao centre, Afaahiti, quartier Van Bastolaer, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date de cessation d'activité* : 26 octobre 2005.

14 novembre 2005

N° 93 787 A du 15 septembre 1993, Tearo Paiea, nom d'usage: Cadousteau, Avatoru, 98775 Rangiroa, date de cessation d'activité: 31 décembre 2003;

N° 04 649 A du 31 mars 2004, Teeakaari Vahine Mariteragi, Faa'a, Pamatai, côté montagne, lotissement SOCREDO A, n° 12 V, 98702 Faa'a, date de cessation d'activité: 26 octobre 2005;

N° 05 1474 A du 21 septembre 2005, Eric Lumia, Matira, Nunue, côté mer, 98730 Bora Bora, date de cessation d'activité: 21 octobre 2005;

N° 04 1931 A du 1er décembre 2004, Laniéta Poura Nadine Anahoa, Paea, PK 20,500, côté montagne, 98711 Paea, date de cessation d'activité: 30 mai 2005;

N° 05 465 A du 21 mars 2005, Sylvana Temauri, nom d'usage: Ah-Lo, Punaauia, PK 7,200, servitude Charles 2, côté montagne, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité: 10 novembre 2005:

N° 00 3 C du 6 janvier 2000, société civile de moyens, cabinet médical de la cathédrale, 1er étage de l'immeuble Laguesse, BP 20933, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 19 septembre 2005;

N° 9694 A, Virginie Lovina Bohl, Fare, Huahine, date de cessation d'activité: depuis l'année 2002.

15 novembre 2005

N° 05 681 A du 2 mai 2005, Anne-Laurence Françoise Chapuisat, Avatoru, 98775 Rangiroa, date de cessation d'activité: 14 novembre 2005;

N° 03 1218 A du 30 juin 2003, Teriitaua Pea, Paea, PK 20, côté montagne, 98711 Paea, date de cessation d'activité: 10 juin 2003;

N° 97 1944 A du 17 décembre 1997, Stéphane Lopez, BP 148, 98775 Rangiroa, date de cessation d'activité: 14 novembre 2005;

N° 04 541 A du 18 mars 2004, Gisèle Mimosa Mareva Ratat, nom d'usage: Negui, Paea, PK 24,100, côté mer, en face du magasin Sacault, BP 10552, 98711 Paea, date de cessation d'activité: 10 mars 2004;

N° 03 1257 A du 7 juillet 2003, Martine Marguerite R. Routier, nom d'usage: Tarahu, Papara, PK 30, côté montagne, en face de l'école primaire de Tiamao, BP 12361, 98712 Papara, date de cessation d'activité: 30 août 2004;

N° 04 401 A du 26 février 2004, Benjamin Win, avenue du Régent-Paraita, BP 20695, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 14 novembre 2005.

16 novembre 2005

N° 02 1155 A du 3 juillet 2002, Teahi Napuauhi, Pirae, quartier Lagarde, côté montagne, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: 15 novembre 2005.

N° 04 1689 A du 11 octobre 2004, Esetera Taae, nom d'usage: Largeteau, 98735 Taputapuatea, date de cessation d'activité: 26 octobre 2005;

N° 05 996 A du 22 juin 2005, Thierry Jean-Marie Joseph Moyen, PK 9, lot E 2, quartier Miri, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité: 30 octobre 2005;

N° 04 1034 A du 26 mai 2004, Fred Maitere Maitere, Apooiti, côté mer, 98735 Uturoa, date de cessation d'activité: 18 octobre 2005:

N° 05 26 A du 5 janvier 2005, Tepiu Manuia Justine Kavera, nom d'usage: Tufaunui, au village, côté mer, Faaite, Tuamotu, date de cessation d'activité: 19 octobre 2005;

N° 04 586 A du 24 mars 2004, Patrick Pierre Didier Helle, Arue, PK 7, côté montagne, quartier Thunot, BP 14490, 98701 Arue, date de cessation d'activité: 30 mars 2005:

N° 04 632 A du 29 mars 2004, Jésus Tuturiteautama Capel, Paopao, PK 8,800, côté montagne, 98728 Moorea-Maiao, date de cessation d'activité: 15 novembre 2005.

17 novembre 2005

N° 04 992 A du 14 mai 2004, Pascale Maillot, nom d'usage: Persegol, Super Mahina, lot n° 95, BP 110410, 98709 Mahina, date de cessation d'activité: 30 octobre 2005;

N° 04 997 A du 17 mai 2004, Christian Guion, lotissement Vetea II, lot n° 115, 98716 Pirae, date de cessation d'activité : 30 novembre 2005;

N° 05 294 A du 23 février 2005, Eline Tahiaeei Kamia, Omoa, quartier Rivière, côté montagne, 98740 Fatu Hiva, date de cessation d'activité: 1er octobre 2005;

N° 05 1309 A du 26 août 2005, Jérôme Jean-Luc Barrat, résidence Vaipipiha, lot n° 23, Moorea, date de cessation d'activité: 14 novembre 2005.

21 octobre 2005

N° 00 1730 A du 29 novembre 2000, Martine Léonie Marie Gonsolin, *nom d'usage*: Gotta, PK 10,900, Les vallons de Atima, lot n° 67, 98709 Mahina;

N° 04 1275 A du 19 juillet 2004, Romuald Heimata Chenu, Fariipiti, 128, rue Wallis, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 22 septembre 2005;

N° 04 1506 A du 2 septembre 2004, Anne-Marie Maihi, nom d'usage: Darphin, Paopao, BP 137, 98729 Maharepa, Moorea, date de cessation d'activité: 31 octobre 2005;

N° 03 101 A du 20 janvier 2003, Philippe Robin, Tahaa, Niua, BP 888, 98735 Taputapuatea, date de cessation d'activité: 28 décembre 2005;

N° 03 451 A du 4 mars 2003, Néri Grand-Pittman, PK 5, côté montagne, 98729 Moorea, Maharepa, date de cessation d'activité: 25 février 2005;

N° 04 810 A du 20 décembre 2004, Ananine Kahaia Tamaehu, BP 54, Avatoru, 98775 Rangiroa, date de cessation d'activité: 15 octobre 2005;

N° 01 1357 A du 20 septembre 2001, Livia Nunaa Tavae, PK 19,800, côté mer, 98711 Paea, date de cessation d'activité: 17 novembre 2005;

N° 03 1717 A du 11 septembre 2003, Matahina Puahiohio Tane, nom d'usage: Rooarii, PK 3, Pamatai, quartier Faarii, BP 8419, 98703 Faa'a, date de cessation d'activité: 17 novembre 2005;

N° 02 291 A du 15 février 2002, Anna Gloria Taputuarai, PK 10,500, côté mer, BP 11364, 98709 Mahina, date de cessation d'activité: 17 novembre 2005;

N° 03 2194 A du 20 novembre 2003, Danielle Tuania Tama, Avera, 98735 Taputapuatea, date de cessation d'activité: 28 octobre 2005;

N° 90 477 A du 19 juin 1990, Hai Sheng Cai, avenue Pomare V et rue Marcq-Blond-de-Saint-Hilaire, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 2 juillet 2005;

N° 95 238 A du 24 février 1995, Etienne Tehavaru Takotua, 98769 Katiu, Tuamotu, date de cessation d'activité: 31 décembre 2001;

Nº 04 32 A du 9 janvier 2004, Mila Raihauti, nom d'usage: Otaha, rue Gadiot, BP 51826, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: 3 novembre 2005;

N° 95 182 B du 8 août 1995, Kainalo 30, SARL, Manihi, Tuamotu, date de cessation d'activité: 30 septembre 2005;

N° 05 1364 A du 6 septembre 2005, Marie-Paule Tahiavahinoauapou Vaeheana, nom d'usage : Ah Lo, PK 22,500, côté montagne, route du marae Arahurahu, 98711 Paea, date de cessation d'activité: 10 novembre 2005;

N° 05 1212 A du 5 août 2005, Hindy Mahanatea Tiaehau, PK 12,100, côté montagne, quartier Lequerre, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité: 31 octobre 2005;

Nº 05 1023 A du 24 juin 2005, Alexandra Laetitia Barranco, Mahinarama, prés de la résidence Paradis, 98709 Mahina, date de cessation d'activité: 15 septembre 2005.

22 novembre 2005

Nº 02 1765 A du 4 octobre 2002, Maria Haunui Tairua, nom d'usage : Kavera, Amanu, Tuamotu, 98767 Hao, date de cessation d'activité : 30 mai 2005;

Nº 03 869 A du 5 mai 2003, Pascal Jean Hugues Olin, Paea, PK 24,800, côté mer, ou BP 12894, 98712 Papara, date de cessation d'activité: 17 octobre 2005;

N° 99 2217 A du 13 octobre 1999, Alain Myria Tutururai, PK 5,200, côté montagne, 98701 Arue, date de cessation d'activité: 21 novembre 2005;

N° 18627 A, Pierre Faarahia, Tiarei, PK 24,200, Hitia'a O Te Ra, date de cessation d'activité: 21 novembre 2005;

N° 3768 A, Léon Tchan Wai, 214, rue du Maréchal-Foch, date de cessation d'activité : 30 juin 2005.

23 novembre 2005

N° 94 647 A du 16 juin 1994, Fabienne Huguette Aguer, nom d'usage: Duplaix, centre Vaima, 98713 Papeete, date de cessation d'activité: 30 septembre 2005;

N° 99 2421 A du 23 novembre 1999, Williams Pope Petis, Tiputa, 98776 Rangiroa, date de cessation d'activité: 10 août 2005:

N° 96 1356 A du 10 septembre 1996, Marcel Bonnefin, pointe des Pêcheurs, servitude Atehete, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité : 31 décembre 2003 ;

N° 03 2402 A du 22 décembre 2003, Rosine Teaotea, nom d'usage: Piriotua, vallée de Hakahau, BP 47, 98745 Ua Pou, date de cessation d'activité : 1er août 2004 ;

 $\rm N^{\circ}$ 05 1146 A du 21 juillet 2005, Eric Jean Michel Bourbe, PK 29,500, côté montagne, 98712 Papara, date de cessation d'activité: 15 novembre 2005;

N° 05 233 A du 15 février 2005, Sriphrai Sukbut, nom d'usage: Etienne, quartier Chechillot, 98716 Pirae, date de cessation d'activité: 22 novembre 2005;

Nº 18400 A, François Alphonse Lagarde, Hitia'a O Te Ra, PK 36,600, côté mer, date de cessation d'activité : 1er décembre 2005.

24 novembre 2005

Nº 03 2015 A du 24 octobre 2003, Cédric Régis Arnaud Clement, PK 9,600, côté montagne, Vairao, ou BP 330108, 98711 Paea, date de cessation d'activité : 1er août 2003 ;

N° 04 484 A du 10 mars 2004, Georgina Heipua Ateo, PK 30,500, côté mer, ou BP 6242, 98702 Faa'a, date de cessation d'activité : 1er novembre 2005 ;

N° 05 1194 A du 2 août 2005, Jean-Layton Teikivaiatua Tutea Piokoe, PK 5, lot n° 7, côté montagne, 98701 Arue, date de cessation d'activité : 23 novembre 2005.

25 novembre 2005

Nº 05 392 A du 9 mars 2005, Georges Rautea Atger, PK 18, Teahupoo, côté montagne, 98723 Hitia'a O Te Ra, date de cessation d'activité : 24 novembre 2005.

28 novembre 2005

Nº 05 4 A du 22 décembre 2004, Frédéric Burquier, lotissement Matavai Lodge, quartier logement n° 6, 98709 Mahina. date de cessation d'activité : 25 novembre 2005 ;

Nº 18645 A. Faahei Tauaroa, Pamatai, quartier Robson, Faa'a. date de cessation d'activité : 30 août 2005.

29 novembre 2005

Nº 05 891 A du 9 mars 2005, Titaina Loana Ariipeu, PK 16, quartier Johnston, 98718 Punaauia, date de cessation d'activité : 30 août 2005 ;

N° 05 861 A du 2 juin 2005, Dominique Pierre Praud, PK 33,900, quartier Afarerii, côté montagne, 98712 Papara, date de cessation d'activité: 30 novembre 2005;

N° 05 1634 A du 19 octobre 2005, Richard Mou Sang, rue Wallis, n° 87, 98713 Papeete, date de cessation d'activité : 10 novembre 2005;

Nº 2741 A. Toa Rai Faehau, Otepa, Hao, Tuamotu, date de cessation d'activité : 1er décembre 2005 ;

N° 4891 A, Eugène Chin Foo, vallée de Titioro, Papeete, date de cessation d'activité : 30 juin 2004.

30 novembre 2005

N° 96 379 A du 15 mars 1996, Eliane Teurunaoro Gooding, parking du Croissant d'Or, date de cessation d'activité : 31 décembre 2005.

31 novembre 2005

N° 92 406 A du 18 mai 1992, Victorine Teanihoaupoko Tata, nom d'usage: Huuti, lotissement Heiri, quartier Timi, 98704 Faa'a, date de cessation d'activité : 30 novembre 2004.

> Fait à Papeete, le 14 décembre 2005. La greffière, Mérine LE GALL.

Office notarial Dominique CALMET Papeete, 415, boulevard Pomare

TAHITI NEREIDS PEARLS Société civile au capital de 200 000 francs CFP Siège social : Papeete, centre Vaima, appartement 132, 4e étage

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Dominique CALMET, notaire associé de la société civile professionnelle "Office notarial Dominique CALMET", titulaire d'un office notarial à Papeete, le 27 avril 2006, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société civile.

Dénomination: TAHITI NEREIDS PEARLS.

La propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme ;

L'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer, quel qu'en soit l'objet;

Toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la

gestion des participations;

La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc...;

4 Mai 2006

- Et d'une manière générale, toutes opérations juridiques et financières concourant à la réalisation de l'objet.

Siège social: Papeete, centre Vaima, appartement 132, 4e étage.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 200 000 francs CFP.

Apports en nature : Néant,

Capital social: 200 000 francs CFP divisés en 100 parts de 2 000 francs CFP chacune, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs en numéraire.

Gérance :

 M. Frédéric Yves MOLLARD, demeurant à Papeete, centre Vaima, appartement 132, 4e étage;

M. Dorens TUITETE, demeurant à Faaa, PK 2,500, côté

montagne.

Cession de parts sociales: Aux termes de l'article 11 des statuts, les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession en faveur d'un conjoint, d'un ascendant ou descendant d'un associé, ainsi que tous tiers étrangers à la société, ne peut avoir lieu qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues à l'article 23 des statuts, ou qu'avec le consentement de tous les associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

Pour avis, Me Dominique CALMET, notaire associé.

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu aux minutes de l'étude de Me Bernard BRUGGMANN, notaire à Papeete, 11, avenue Bruat, le 30 mars 2006, enregistré à Papeete le 3 avril 2006, folio 190, bordereau 6334/5,

M. Alain Sydney DRAY, gérant de sociétés, demeurant à Papeete, rue du Régent-Paraita, époux en seconde noces de Mme Sabrina ETEDGUI,

A cédé à : . .

La société dénommée "SARA", société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 1 000 000 de francs CFP, dont le siège social est à 9, rue Paul-Gauguin, 98713 Papeete, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 0693 B et à l'ISTAT sous le n° TAHITI 769158,

Un fonds de commerce de VENTES DE MOBILIER, BIJOUTERIE, OBJETS DIVERS ET ART DE LA TABLE, exploité à Papeete, rue Charles-Viénot, sous le nom commercial "LA COMPAGNIE DE L'ORIENT",

Pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le n° 19844 A et à l'ISTAT sous le n° TAHITI 213298,

Moyennant le prix de 14 000 000 de francs CFP.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 mars 2006.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à Papeete, 11, avenue Bruat, en l'étude de Me BRUGGMANN où domicile a été élu à cet effet et pour être valables devront être faites par exploit d'huissier.

Pour seconde insertion, Le greffier. SARL HORIZONS FRANCOPHONES Société à responsabilité limitée au capital de 1 380 000 F CFP Siège social : BP 42937, 98713 Papeete RCS : n° 677 B

Par décision de l'assemblée générale en date du 30 juin 2005, Mme Marie-Hélène Oulé a été nommée gérante à compter du 1er septembre 2005, en remplacement de Mme Isabelle Carreau-Tetuanui.

Par décision de l'assemblée générale en date du 10 avril 2006, le siège social a été transféré au 20, rue Paul-Gauguin, Papeete.

La gérance.

Etude de Me CLEMENCET
VAIRUA PERLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 190 000 F CFP
· Siège social : Avera (Raiatea), BP 1075 Uturoa
RCS Papeete : n° 05 60 B
N° TAHITI : 728485

Le 25 avril 2006, à 9 heures, M. Hundrw Brodien, perliculteur, demeurant à Avera (Raiatea), agissant en qualité d'associé unique de la société Vairua Perles:

- déclare que la dissolution de la société a été publiée au Journal officiel de la Polynésie française en date du 16 mars 2006;
- constate à ce jour la disparition de la SARL Vairua Perles en tant que personne morale en l'absence d'opposition de créanciers dans le délai de 30 jours qui leur est accordé par l'article 1844-5, alinéa 3, du code civil;

- et prononce la clôture de la liquidation.

Le liquidateur, Hundrw BRODIEN.

ISOTOP TAHITI
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital social de 1 000 000 F CFP
Siège social : Punaauia (Tahiti), Te Tavake Village, n° 24
RCS Papeete : n° 8774 B
N° TAHITI : 621615

Le 25 avril 2006 à 16 h 30 mn, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Mme Victorine Chin Kon Lin de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion à cette dernière et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Papeete, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

> Pour avis, *Le liquidateur*, Victorine FLACH.

SAGEP

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE SANTA ANNA

Avis de nomination

Avis est donné de la création, aux termes de l'assemblée générale constitutive en date du 8 mars 2006, d'un syndicat

1529

régi par la loi du 10 juillet 1965 et les textes subséquents, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE SANTA ANNA.

Siège social: Papeete, rue des Poilus-Tahitiens.

Objet social: La conservation de l'immeuble et l'administration des parties communes.

Gérance : Le syndicat est administré par un syndic assisté d'un conseil syndical qui contrôle la gestion de ce dernier et peut recevoir d'autres missions ou délégations de l'assemblée générale.

Durée: La durée du syndicat est illimitée.

Enfin, la SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE POLYNESIE FRANCAISE (SAGEP), société anonyme d'économie mixte au capital de 155 992 000 F CFP, dont le siège social est à Pirae, rue Afarerii, inscrite au registre du commerce sous le n° 8519 B, n° TAHITI 604371, a été nommée en qualité de syndic administrateur au terme de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2006.

Liste des membres du conseil syndical : MM. Charles Belli,

Denis Van Hecke et Bertrand Wattez.

OCEANIENNE DE SERVICES BANCAIRES (OSB) SA au capital de 160 000 000 F CFP Siège social : immeuble Tereva, rue du Docteur-Cassiau Papeete

RCS Papeete: nº 5348 B N° TAHITI: 318733

Par délibération du conseil d'administration de la banque SOCREDO en date du 7 mars 2006, M. Claude Periou a été désigné en qualité de représentant permanent de la banque SOCREDO au sein du conseil d'administration de la SA OSB, aux lieu et place de M. Jacques-Denis Drollet.

La fin des fonctions de M. Matahiarii Brothers, en qualité directeur général de l'Office des postes et télécommunications, par arrêté n° 229 CM du 15 mars 2006, a entrainé la cessation de ses fonctions de représentant de l'OPT au sein du conseil d'administration de la SA OSB.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal mixte de commerce de Papeete.

> Pour avis, Les représentants légaux.

CABINET D'AVOCATS Michèle MAISONNIER - Jean-Marc CAZERES 18, avenue Bruat, BP 2393 Papeete, Tahiti Polynésie française

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 24 mars 2006 enregistré le 13 avril 2006 à Papeete, folio 194, bordereau 64444/3, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SARL TECHNO.COM. Forme: Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3 500 000 F CFP, divisé en 1 000 parts de 1 000 FCFP chacune, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social: Quartier Snow, Auae, PK 1, côté montagne,

Faa'a.

Objet social : La société a pour objet l'exploitation, le conseil, la recherche, la formation professionnelle, la distribution, la commercialisation et le développement de toute forme technologique de communication téléphonique, de matériel informatique et électronique, ainsi que la location, la vente et la réparation de tous les éléments matériels et industriels ainsi que les services s'y rapportant.

Toute activité pouvant se rattacher aux opérations précitées et toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société,

ou pouvant favoriser sa réalisation.

La prise de participation directe ou indirecte, dans quelque proportion que ce soit, dans toute société créée ou à créer quels que soient leur forme et leur objet, par voie de création de sociétés de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, de sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 années.

Gérance: M. Henri Watanabe.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés uniquement.

Immatriculation: La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

> Pour avis, Me Jean-Marc CAZERES, avocat.

COUR D'APPEL DE PAPEETE

Par arrêté n° 138 en date du 2 mars 2006, la cour d'appel de Papeete - chambre commerciale a déclaré l'appel recevable en la forme, au fond a confirmé en toutes ses dispositions le jugement du tribunal mixte de commerce de Papeete du 28 novembre 2005 ayant prononcé une mesure de faillite personnelle d'une durée de 10 ans à l'encontre de Mme Laurence Touitou, née le 16 juin 1959 à El Jadida (Maroc), gérante de la SARL La Bora, RCS de Papeete n° 4978 B.

Pour extrait conforme, Le greffier.

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE PAPEETE

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la liquidation judiciaire de M. Michel Lucien Tamagna, né le 30 juillet 1946 à Nice (Alpes-Maritimes), RCS n° 45860 A, demeurant au motu de Temae, ou BP 605 Maharepa, Moorea, téléphone: 56 15 63 - 71 10 01.

Objet: Travaux en tous genres.

Liquidateur judiciaire: M. Pascal Vercier, BP 1959 Papeete, téléphone/télécopie: 42 48 40.

Juge-commissaire: M. Arthur Siao, BP 4633 Papeete.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la liquidation judiciaire de M. Bruno Athlan, RCS nº 5321 B, associé de la SNC Le Logis Tahitien.

Objet: Construction de bâtiment.

Liquidateur judiciaire : M. Pascal Vercier, BP 1959 Papeete, téléphone/télécopie : 42 48 40.

Juge-commissaire: M. Arthur Siao, BP 4633 Papeete.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de Polynésie française (JOPF).

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la liquidation judiciaire de M. Stéphane Athlan, RCS n° 5321 B, associé de la SNC Le Logis Tahitien.

Objet : Construction de bâtiment.

Liquidateur judiciaire : M. Pascal Vercier, BP 1959 Papeete, téléphone/télécopie : 42 48 40.

Juge-commissaire: M. Arthur Siao, BP 4633 Papeete.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de Polynésie française (JOPF).

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la liquidation judiciaire de M. Olivier Athlan, RCS n° 5321 B, associé de la SNC Le Logis Tahitien.

Objet: Construction de bâtiment.

Liquidateur judiciaire : M. Pascal Vercier, BP 1959 Papeete, téléphone/télécopie : 42 48 40.

Juge-commissaire: M. Arthur Siao, BP 4633 Papeete.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois à compter de la publication au *Journal officiel* de Polynésie française (JOPF).

Jugement du 24 avril 2006 prononçant une mesure de faillite personnelle à l'encontre de Mme Kathleen Haiti, cogérante de la SARL Snack Mahina, RCS n° 9156 B pour une durée de 8 ans.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant une mesure de faillite personnelle à l'encontre de M. Hillerman Teupoohuitua, cogérant de la SARL Snack Mahina, RCS n° 9156 B pour une durée de 5 ans.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant une mesure de faillite personnelle à l'encontre de M. Patrice Puairau, cogérant de la SARL Snack Mahina, RCS n° 9156 B pour une durée de 5 ans.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Philippe Timau, RCS n° 33864 A pour extinction du passif et rappelant que par l'effet du jugement ordonnant la liquidation judiciaire, la radiation de M. Philippe Timau du registre du commerce et des sociétés de Papeete est de droit.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire de Mme Toroatua Tearo Mauati, épouse Tangi, RCS n° 42299 A pour insuffisance d'actif et rappelant que par l'effet du jugement ordonnant la liquidation judiciaire, la radiation de Mme Toroatua Tearo Mauati, épouse Tangi du registre du commerce et des sociétés de Papeete est de droit.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Simon Bessert, RCS n° 22646 A pour insuffisance d'actif et rappelant que par l'effet du jugement ordonnant la liquidation judiciaire, la radiation de M. Simon Bessert du registre du commerce et des sociétés de Papeete est de droit.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Jacques Meunier, RCS n° 19714 A pour insuffisance d'actif et rappelant que par l'effet du jugement ordonnant la liquidation judiciaire, la radiation de M. Jacques Meunier du registre du commerce et des sociétés de Papeete est de droit.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire de Mme Béatrisse Tepa, RCS n° 19623 A pour insuffisance d'actif et rappelant que par l'effet du jugement ordonnant la liquidation judiciaire, la radiation de Mme Béatrisse Tepa du registre du commerce et des sociétés de Papeete est de droit.

Jugement du 24 avril 2006 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire de M. Philippe Lucas, RCS n° 38946 A pour insuffisance d'actif et rappelant que par l'effet du jugement ordonnant la liquidation judiciaire, la radiation de M. Philippe Lucas du registre du commerce et des sociétés de Papeete est de droit.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PROTESTANTE DE TAUNOA (anciennement dénommée APEL de l'école protestante de Taunoa)

Modification de statuts

L'association a pour objet :

- de favoriser toutes activités en rapport avec la vie de l'école protestante élémentaire de Taunoa ;
- d'organiser des déplacements à l'extérieur et à l'intérieur de la Polynésie française (voyages, rencontres culturelles et pédagogiques, etc.);
- de veiller à l'épanouissement spirituel des élèves ; de tenir informer les familles et éveiller leur intérêt aux
- problèmes rencontrés par les enfants dans la vie scolaire et périscolaire;
- de faire participer les parents à la vie de l'école pour le bien-être des enfants ;
- de faire connaître aux parents toutes possibilités d'orientations et de demandes d'aides diverses dans le suivi et le soutien scolaire pendant et après l'école et faciliter l'insertion des jeunes au moyen d'animations, de formations diverses, d'encadrements et d'aides;
- de créer une synergie entre toutes les associations et la direction des écoles protestantes.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (6 avril 2006)

Présidente : ADAMS Maui
Vice-présidente : HAUMATA Vaiani
Secrétaire : STERGIOS Heiata
Secrétaire adjointe : HURAHUTIA Norma

Trésorier : TUA James

Trésorière adjointe : ROOPINIA Bellona

Assesseurs : PUAINA Line

MARUARAI Augustine DELORD-CHAN Hélène

AMICALE DE LA POLICE MUNICIPALE DE MOOREA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU: (31 mars 2006)

Président d'honneur : KECK Willy Président : TURI Men

Vice-président : MAHINEPEU Tiaiti
Secrétaire : TUMG Damas
Secrétaire adjointe : MAIHI Jenny
Trésorière : CHAVEY Temaire
Trésorier adjoint : ARAPARI Angélo

ASSOCIATION DES FORAINS DE LA VILLE DE UTUROA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (5 avril 2006)

Président d'honneur : SAM KOUA Siméon
Président : MOUCHAS Joseph
Secrétaire : AMARU Moeani
Secrétaire adjointe : GROJANT Eugénie
Trésorière : DE BALMANN Victorine
Trésorière adjointe : TEHAHE Marianne

Commissaire aux comptes : AMARU Daniel
Assesseurs : TEFAATAU Tahia

TUUHIA Eugène AH YUN Faustin

TAHITI SURF CLUB

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (25 janvier 2006)

Présidente : LEBOUCHER Ingrid Secrétaire : MARERE Jean-Marie Trésorière : WOHLER Mareva

DISTRICT DE PETANQUE DE RAIATEA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (29 mars 2006)

Président : TEHAU René
Vice-présidente : TAIORE Liliane
Secrétaire : TETUA Isabelle
Secrétaire adjoint : TIATIA Roger
Trésorière : MAURI Torita
Trésorier adjoint : TERIPAIA Temarii
Commissaire aux comptes : TAIORE Tuma

ASSOCIATION FAMILIALE PUARAI ET OA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (18 mars 2006)

Présidents d'honneur : PUARAI Oa

PUARAI Ahuitu

TEIVA Tiho

Président : URARII Tutea
Vice-président : PANI Wilfred
Secrétaire : PATER Tera

Secrétaire : PATER Tera Trésorière : PUARAI Edwina

ASSOCIATION VAIAVA VILLAGE DU QUARTIER SAGECO

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

(21 mars 2006)

Président : HOKAUPOKO Jean-Denis Vice-présidente : TAUAPAOHU Jeannette Secrétaire : IHOPU Marie-Thérèse Secrétaire adjointe : TAUAPAOHU Ludmina

Trésorière : IHOPU Teani Trésorière adjointe : TIATIA Scilla

Assesseurs : TAMARII Charlemagne

TEANOMAUI Paciano PAHUATINI Gilbert HAUARIKI Romain

ASSOCIATION SPORTIVE TIU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU:

(9 avril 2006)

Président : VAKI Roger

Vice-présidents : TEIKIOTIU Enos

TEIKIOTIU Olive

Secrétaire : VAKI Félicité

Secrétaire adjointe : BARSINAS Vanina Trésorier : TEIKIOTIU Pierre

Trésorière adjointe : TEIKIOTIU Lucella

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE POLYNESIE FRANÇAISE (CSEBTP)

Modification de statuts

L'article 13 a été modifié : les membres sont élus pour une durée d'un an, renouvelable cinq fois dans chaque fonction.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU: (21 mars 2006)

Président : GRIFFET Jacky
Vice-président : MOUSSET Pascal
Secrétaire : POLLOCK Edouard
Trésorier : POILLIOT Pascal

ASSOCIATION SPORTIVE TAMARII TAPUATA DE RURUTU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (25 mars 2006)

Président d'honneur

MANUEL Maviri

Président Vice-président TEURUARII Teriitoae

Vice-président Secrétaire Secrétaire adjointe FLORES Nitotemo LACOUR William

Trésorier Trésorière adjointe MANUEL Liza MANUEL Daggen ALVES Temarama

SYNDICAT DES INDUSTRIELS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE - SIPOF

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (30 mars 2006)

Président Vice-président Secrétaire

Trésorier

BELLANGER Bruno

WONG Jimmy PEREZ Stéphane GALAND Olivier

ASSOCIATION MAMA TO'U RAMA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU: (11 mars 2006)

Présidente Vice-présidente Secrétaire Secrétaire adjointe

Trésorière adjointe

PRINCE Irma ELLACOTT Rosina MALAKAI Naumi

Secrétaire adjointe : Trésorière :

PUA Raipoia MATAIHAU Turia WICKY Ginette

ASSOCIATION DES ARTISTES, GALERIES ET EDITEURS D'ART DE TAHITI ET DES ILES (AGAPE)

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (10 mars 2006)

Président : HYVERT Jean-Charles Secrétaire : MARCHAND Eric Trésorier : DUDAY Jean

ASSOCIATION CULTURELLE TE A'ANO PARAU

Modification de statuts

L'association a aussi pour objet :

l'intervention en matière de prévention contre l'illettrisme.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (26 février 2006)

Président d'honneur Présidente NORMAND Edouard TERIINOHORAI Puauru

Secrétaire

TERHNOHORAL Pu:
PANI Virginie

Trésorier

TERIINOHORAI Tauirarii

SYNDICAT RAVA'AI RAU

Modification de statuts

Les statuts ont été modifiés.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

(24 avril 2006)

Président

ATIU Marc

Vice-président (côtier) Vice-président (hauturier) SANFORD Francis TEISSIER-ESTALL

e-president (nauturier)

TEISSIER-ESTA Jacques

Vice-président (lagonaire) Secrétaire général VILLIERME Fredo GARCIA Michel

Secrétaire générale adjointe

NEHEMIA Alexandra

Trésorier général Trésorier général adjoint SIZOU Charles TAEREA Ralph

ECOLE DE VOILE DE ARUE

Modification de statuts (21 mars 2006)

L'école de voile de Arue, fondée le 3 juin 1981, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ainsi que par la délibération n° 99-176 APF du 14 octobre 1999 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en Polynésie française.

A l'article 9, les ressources de l'association proviennent également :

- d'aides financières, matérielles et en personnel de l'état, de la Polynésie française, des communes et des établissements publics;
- d'aides matérielles et en personnel de la Fédération tahitienne de voile :
- de dons.

Sa durée est illimitée.

ASSOCIATION ARTISANALE, CULTURELLE ET FOLKLORIQUE TEATA MAOHI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (23 mars 2006)

Présidente Vice-présidente Secrétaire BOUTEILLER Léa TEUAHAU Marina

Secrétaire Secrétaire adjointe Trésorière

MASIMA Aloisio TIARE Joséphine TEHARURU Karen

Trésorière adjointe

PIIVAI Vaimiti

COMITE ORGANISATEUR DU MATAVAA ITI O TE FENUA ENATA DE TAHUATA COMIFE DE TAHUATA

Modification de statuts (4 avril 2006)

L'article 4 est modifié comme suit : "La durée de l'association est illimitée."

ASSOCIATION @ITOMEDIA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

(5 octobre 2005)

Président

LEI Tommy

Secrétaire

SANFORD Jean-Claude

Trésorier

BIRET Johnny

ASSOCIATION TAMA NUI VAIOPU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (2 avril 2006)

Président

TEIKIAVAITOUA Ignace

Vice-président Secrétaire NANUA Patrick

Secrétaire adjointe

MOETAUA Vaihere AHIEFITU Vaimiti

Trésorière Trésorière adjointe KAIHA Tahia MAITERE Angèle

ASSOCIATION FILM JESUS

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (14 janvier 2006)

Président

CICERO Edualdo

Vice-président Secrétaire TEATAOTERANI Nicolas

TEATAOTERANI Nina

Trésorier

HAATANI Jimmy

ASSOCIATION TAMANUI-HERE

(Récépissé n° 9012 du 25 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 29 mars 2006, entre les adhérents aux présents statuts, l'ASSOCIATION TAMANUI-HERE régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet:

- de favoriser les relations entre les jeunes et les adultes ;
- de prévenir et de diminuer les problèmes d'adaptation sociale des jeunes ;
- d'inciter les jeunes à la participation active au fonctionnement de l'association;
- d'informer les jeunes à la participation active sur tous les problèmes qui les entourent;
- de mettre en place toute action à caractère économique en faveur des jeunes (musique, pêche, agriculture, etc.);
- de protéger l'environnement naturel et marin;
- de pratiquer des activités physiques, culturelles, sociales et sportives ;
- d'organiser des activités ayant pour but de resserrer les liens entre les membres.

Son siège social est fixé à Arue, PK 6,250, côté montagne, quartier Tefaaroa, chez la secrétaire.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Présidente Vice-président Secrétaire

ARAI Juliana TUHOE Maronui TUHOE Elina

Secrétaire adjointe Trésorière TARUOURA Tuiana

Trésorier adjoint

TUHOE Wanda TAHI Heiarii

ASSOCIATION DES PECHEURS, AGRICULTEURS ET ELEVEURS DE HEIPUAHERE, NAPUKA, TUAMOTU

(Récépissé n° 23 TG du 4 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé, le 28 mars 2006, l'ASSOCIATION DES PECHEURS, AGRICULTEURS ET ELEVEURS DE HEIPUAHERE, NAPUKA, TUAMOTU.

Elle a pour but l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des pêcheurs, des agriculteurs, des éleveurs, et de l'artisanat, la régénération de la cocoteraie et l'environnement de la commune de Napuka (Tuamotu) :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation;
- en encourageant la consommation de la production locale;
- en aidant les autorités responsables à prendre des mesures de protection;
- en adaptant les productions aux exigences du marché;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession;
- en menant toutes actions nécessaires au bon développement des pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, artisans, etc.;
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres;
- en venant en aide aux membres.

Son siège social est fixé au domicile de sa présidente à Napuka, Tuamotu.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Prédidente Vice-présidente Secrétaire Secrétaire adjoint

TAKI Irène ARAI Geneviève TAKI Michel

TAKI Mautaina

Trésorier : TAKI Mapuhia Trésorier adjoint : TAKI Severo

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE HOTELIER DE TAHITI

(Récépissé n° 9037 DRCL du 25 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 11 février 2006, entre les adhérents aux présents statuts, l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU LYCEE HOTELIER DE TAHITI.

Elle a pour but:

- de regrouper l'ensemble des parents d'élèves ;
- de formuler en leur nom des vœux sur tout objet concernant les intérêts moraux et matériels du lycée hôtelier;
- de défendre l'idéal laïc respectueux de toutes les familles;
- d'apporter à chaque élève les aides nécessaires pour l'épanouissement total de sa personnalité et les meilleures chances pour son insertion sociale;
- d'assurer une liaison permanente entre tout le personnel du lycée hôtelier et les parents délèves;
- de susciter et de poursuivre toutes actions capables de développer son rôle de mouvement populaire pour les familles :
- d'accroître le rayonnement de l'établissement et les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ;
- de favoriser toutes relations avec les autorités de la commune, du pays et de l'Etat en s'efforçant de créer un climat de confiance réciproque.

Son siège social est fixé au lycée hôtelier de Tahiti, BP 13000 Moana Nui, 98717 Punaauia.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président : TCHIOU Pierre
Vice-présidente : CASSEL Léonne
Secrétaire : DESCAT Pierre
Secrétaire adjointe : TAU Marguerite
Trésorier : POULLAIN Frédéric
Trésorière adjointe : TETUANUI Léa

ASSOCIATION TERAI NUI

(Récépissé n° 9035 DRCL du 25 avril 2006)

Extraits de statuts

Conformément à la loi du 1er juillet 1901, il est créé le 8 avril 2006 une association des membres de famille et leurs conjoints dénommée ASSOCIATION TERAI NUI.

Elle a pour but:

- de libérer les héritiers de Feue de toutes les contraintes qui limitent son plein épanouissement social, économique et civique;
- d'assurer le respect du droit, de l'égalité, de la fraternité et de la solidarité;
- de renouer tous les membres de la même famille et leurs conjoints ;
- de resserrer les liens familiaux pouvant exister entre tous les membres;
- de faire toute démarche et entreprendre toute action concernant leur patrimoine culturel et foncier;
- de rechercher et promouvoir son identité familiale et juridique.

Son siège social est fixé à Papeari, PK 54,100.

Sa durée est illimitée.

Commissaire aux comptes

COMPOSITION DU BUREAU:

MU WONG Cécile

Présidente : DURIETZ Tekura
Vice-présidente : VAITU Tekura
Secrétaire : MU WONG Stéphanie
Secrétaire adjointe : MU WONG Leilanie
Trésorier : TEUA John
Trésorière adjointe : MERVIN Angèle

ASSOCIATION MANU URA PLAISANCE

(Récépissé n° 9028 DRCL du 25 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est créé le 13 avril 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée ASSOCIATION MANU URA PLAISANCE.

Elle a pour objet l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des plaisanciers du port de Pahiarepo, commune de Paea, ainsi que l'organisation en son nom, et grâce à l'aide de la commune de Paea, de l'ensemble des activités nautiques.

Son siège social est fixé à la mairie de Paea.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président : RAIMBAULT Henri Vice-président : CHEGARD Pierre-Yves

Secrétaire : TEANINIURAITEMOANA Rébecca Secrétaire adjoint : BRUYERE Pascal

Secrétaire adjoint : BRUYERE Pascal Trésorier : COQUIN Christophe

Trésorière adjointe : AUE Sandra

FEDERATION POLYNESIENNE DE JIU-JITSU BRESILIEN

(Récépissé n° 9024 DRCL du 20 avril 2006)

Extraits de statuts

La FEDERATION POLYNESIENNE DE JIU-JITSU BRESILIEN, fondée le 28 janvier 2006, est régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet l'enseignement, la promotion et la pratique du jiu-jitsu brésilien et du grapeling du Vale Tudo ainsi que l'organisation d'activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre les membres de la fédération.

Son siège social est fixé à Mahina.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président : LEMAIRE Hiro
Vice-président : LANTHIEZ Rodrigo
Secrétaire : BOUGUES Vaiarii
Secrétaire adjoint : PARKER Tamatoa
Trésorier : MAIRAU Lucien
Trésorier adjoint : DOOM Teva
Directeur technique : TEMARU Tetuahau

ASSOCIATION FAMILIALE TAIMARAMA (Récépissé n° 20 AUST du 13 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 30 mars 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée ASSOCIATION FAMILIALE TAIMARAMA.

1535

Elle a pour but:

- de promouvoir l'artisanat, la pêche, l'horticulture, l'agriculture et le tourisme ;
- de former les jeunes;
- de vendre des plats faits maison;
- d'exposer en Polynésie française ou à l'étranger.

Son siège social est fixé à Moerai, Rurutu, chez M. Eleazara Taputu.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président Vice-président Secrétaire

Trésorière

TAPUTU Eleazara PAPARAI Tony ARTHUR Georgina

TAPUTU Daisy

ASSOCIATION A HA'A

(Récépissé n° 9011 DRCL du 19 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est créé le 25 mars 2006 une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ses décrets et ses textes d'application, qui prend pour nom ASSOCIATION A HA'A.

Elle a pour but:

- l'insertion par l'économique et le social, c'est-à-dire, tout projet ou initiative tendant à favoriser l'insertion d'une personne (jeune ou moins jeune) quels que soient le secteur économique et le profil du poste à pourvoir en rapport avec le demandeur d'emploi issu de l'association;
- la jeunesse et le sport, c'est-à-dire, tout débouché, formation théorique et/ou pratique permettant à un membre de l'association de trouver ou retrouver un emploi et/ou avec la possibilité de suivre une formation valorisante sur le territoire ou hors du pays;
- la culture et l'environnement, c'est-à-dire, tout candidat membre de l'association en quête d'emploi temporaire, saisonnier et/ou permanent, en tout lieu, lui permettant de vivre décemment et de pouvoir partager son expérience avec d'autres membres de l'association.

Son siège social est fixé à Mataiea, au PK 44,500, côté montagne, à Poti Ai.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président Secrétaire FERRAND Gilbert **TEMANUPAIOURA**

Noëlla

Trésorier Assesseur

FAATOMO Siméon : FAATOMO Tehau Ura

ASSOCIATION ARTISANALE TOHEI

(Récépissé n° 9036 DRCL du 25 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 12 avril 2006, entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION ARTISANALE TOHEI.

Elle a pour but l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des artisans de la commune de Arue :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation :
- en encourageant la production et la vente d'objets d'artisanat local:
- en aidant les autorités responsables à prendre des mesures de protection et de sauvegarde de l'artisanat
- en adaptant les productions aux exigences du marché;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériels et de produits nécessaires à l'exercice de la profession:
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres.

Son siège social est fixé à Arue, vallée Tefaaroa, PK 6,240.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Présidente

MATAHUIRA Irène

Vice-présidente

HAPIPI Dalia

Secrétaire Secrétaire adjointe MATAHUIRA Richard TEIHOTAATA Teipo

Trésorier

MATAHUIRA Richard Moana

Trésorière adjointe Assesseurs

NAOMI Svlvia **TEAUNA Michel**

TEAUNA Léon TEIHOTAATA Tony HIKUTINI Bianca UURU Christina MAHUTA Linda

ASSOCIATION MUSIQUE DU PACIFIQUE

(Récépissé n° 9044 DRCL du 26 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 18 avril 2006 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION MUSIQUE DU PACIFIQUE.

Elle a pour but:

- de faciliter la pratique et la promotion des activités musicales polynésiennes avec le concours de notre jeunesse:
- de faciliter l'insertion des jeunes au moyen d'activités musicales diverses;
- de développer les activités et les animations sur le plan local et à l'étranger;
- d'organiser des manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres.

Son siège social est fixé à Punaauia, PK 10,600.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président

CHANG Heitapu

Secrétaire

VAN BASTOLAER Charley

Trésorière

CHANG Faustine

ASSOCIATION SPORTIVE BOXE ANGLAISE DE PIRAE

(Récépissé n° 8937 DRCL du 10 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 24 mars 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901, dénommée ASSOCIATION SPORTIVE BOXE ANGLAISE DE PIRAE.

Elle a pour but d'organiser et de favoriser la pratique des sports dérivés de la boxe et des exercices physiques par tous les jeunes des quartiers défavorisés de la ville de Pirae et du territoire, acceptant les présents statuts. Elle peut étendre son action dans des domaines autres que sportifs (éducation populaire, éducation artistique, etc.) décidés par le conseil d'administration.

Son siège social est fixé à Pirae, rue Bernière.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président Secrétaire Trésorier : TUREREARII Pierre : TUREREARII Faanui : FA-CHING François

ASSOCIATION DE LA ROYAUTE

(Récépissé n° 8993 DRCL du 26 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est créé le 12 février 2006 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION DE LA ROYAUTE.

Elle a pour but:

la confirmation du projet de la création du mouvement de l'association de la Royauté et de la mise en place de son bureau de permanence pour traiter les litiges terriens concernant l'origine de la loi de revendication des terres loyales vers 1852, situées à Tahiti et ses dépendances;

la fondation sur la souveraineté nationale de ce peuple royal (indigène), solidairement aux déclarations du 9 septembre 1842 faite par la reine Pomare IV Tu Aimata et du 29 juin 1880 faite par le roi Pomare V pour Tahiti et ses dépendances. En effet, cette souveraineté repose sur la deuxième partie de cette même déclaration dans laquelle la France accepte la loi et les coutumes, de posséder le droit d'usage du titre de roi, les honneurs et les préséances de Tahiti suivant la ratification du 30 décembre 1880 à Paris;

la déclaration fondée sur son identité royale (indigène), afin de hisser les couleurs des drapeaux du protectorat en incluant les couleurs de Tahiti et ses dépendances ainsi que les couleurs de la reine Pomare IV, sur des mâts implantés dans tous les établissements de l'autorité du pays et sur les terres royales appartenant aux héréditaires de la monarchie et des particuliers. Ces terres doivent être occupées par la famille royale de même dynastie sise dans le territoire en Polynésie française;

la création de tampons de tous genres aux services de la

Royauté;

l'exécution de la présente loi délivrée et adoptée par le Sénat et par la chambre des députés comme loi de l'Etat Maohi indigène. (Paris, Tahiti et ses dépendances, Journal officiel en date du 1er janvier 1881 à Paris, solidairement aux récépissés des déclarations n° 211-99 DRCL du 16 février 1999 et n° 3480-05 DRCL du 10 mai 2005 de l'association Toohitu de Papeete, Tahiti);

- la déclaration pour les membres actifs ou administratifs de l'association de la Royauté de prendre sa défense souverainement devant toutes juridictions telles que de première instance, le référé et la cour d'appel correctionnelle ou pénale, pour défendre ses droits de propriété, de liberté, d'égalité, de fraternité, de sûreté ou autres;
- la représentation des membres d'adhésion en vertu de la loi coutumière conformément aux loi et coutume datées du 31 décembre 1880, officielle le 1er janvier 1881 à Paris, citée ci-dessus;
- de veiller à ce que tous les membres de l'association aient le droit de parler et d'écrire, pour leur défense, dans une des langues polynésiennes (tahitienne), devant toutes juridictions de la justice de Papeete ou autres îles. Le juge doit recourir à un interprète lorsque l'autre partie ne maîtrise pas la langue française, en vertu des articles 7, 17, 23, 33, 35, 42, 54, 70, 108, 111 et 123, alinéas 4, 157, alinéas 3, 379, 380, 381, 382, 384, 385, 386, 449-1, 547-1, 772 et 773 du code de procédure civile de la Polynésie française, 4 et 5 du code civil, des articles 127, 185,186, 407, 408, 441-1 et 441-7 du code pénal;

l'installation des panneaux d'interdiction d'entrer dans les propriétés privées et les responsables doivent être condamnés en cas de non-respect des conditions considérées, à payer une amende de cinq millions de francs CFP (5 000 000 F CFP), concernant les détériorations de ces panneaux d'interdiction sis dans le territoire, en Polynésie française.

Son siège social est fixé Faa'a, chez les royaux époux Peretau, PK 3,800, côté montagne, route de Nuutania, quartier Tarahuau, Tahiti.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président Vice-présidents Prince Royal PERETAU Matino

Royal AIRIMA Claude

Royal TUPAHURUHURU Thomas Prince Royal PERETAU André

Royal TIMAU Alain Royal TAHI Jacques Royal POUIRA Ariiura Royal TIHONI Adrien Royal AVAE Timi Royale AIRIMA Dolorès

Secrétaire Secrétaires adjointes

Royale RAVEINO Mireille

Royale TUPAHURURU Sandrine

Royal BELLAIS Rimehi

Trésorier Trésorier adjoint Commissaire aux comptes

Royal TUPAHURUHURU Eric

Commissaire aux comptes adjoint :

Royal BELLAIS Ramona

: Prince Royal TEURUARII Teuruarii dit Napoléon

Assesseurs

Royale TUPAHURUHURU Annick

Royale TEPA Rosette Royale TAPETA Ahuura Royal TOKARA Tuhoe Royale TERIIRERE Martha

Royale HEITARAURI Vahinemoea

Royale TUIRA Denise
Royale TEPANOANO Teura
Royal TETUIRIA Terai
Royal ANUU Augustin
Royale TEUIRI Mireta
Royale TUPEA Katupu
Royal HURIA Ioane
Royal AROMAITERAI Tahi

ASSOCIATION PUAIHINA

Erratum

A l'annonce parue au Journal officiel n° 15 du 13 avril 2006, à la page 1306:

Au lieu de : "Trésorier adjoint" : BOOSIE Jean-Marie ; Lire : "Trésorier adjoint" : BOOSIE Jean-Pierre.

ASSOCIATION SAPINUS BOYZ

(Récépissé n° 9052 DRCL du 28 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est fondé le 21 avril 2006, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre ASSOCIATION SAPINUS BOYZ.

Elle a pour objet:

- la promotion des activités de glisse (surf, va'a) auprès de
- la jeunesse de Punaauia ;
- l'organisation annuelle de deux compétitions de surf sur les sites de l'embouchure de la Punaruu et de la pointe des Pêcheurs;
- la protection de l'environnement.

Son siège social est fixé à Punaauia, PK 13,800, côté mer, quartier Piritua, chez M. Teiva Wohler.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président : WOHLER Teiva
Vice-président : HOPUARE Jimmy
Secrétaire : TUTAVAE Christian
Trésorière : TAUAROA Stéphanie

AMICALE ARBITRES FOOTBALL BORA BORA

(Récépissé n° 16 SAISLV du 27 avril 2006)

Extraits de statuts

L'AMICALE ARBITRES FOOTBALL BORA BORA a été fondée le 14 février 2006.

Elle a pour objet:

- de former des jeunes arbitres de football;
- de détecter d'autres jeunes garçons ou filles ;
- d'organiser des activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres.

Son siège social est fixé à Vaitape, Bora Bora.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Président : AH SING Pierre
Vice-président : HAITI Paul
Secrétaire : TROPEE Alec
Secrétaire adjoint : TAI YU SING Yves
Trésorier : TEPAPA Rocky
Trésorier adjoint : VANE Yann

ASSOCIATION ARTISANALE VARITERE

(Récépissé n° 9046 DRCL du 26 avril 2006)

Extraits de statuts

Il est constitué le 31 mars 2006, entre tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION ARTISANALE VARITERE.

Elle a pour but l'organisation, la représentation et la défense des intérêts des artisans de la commune de Papara :

- en luttant contre la concurrence des produits d'importation;
- en encourageant la production et la vente d'objets d'artisanat local;
- en aidant les autorités responsables à prendre des mesures de protection et de sauvegarde de l'artisanat local;
- en adaptant les productions aux exigences du marché;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériels et produits nécessaires à l'exercice de la profession;
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres.

Son siège social est fixé à Papara, PK 39,200, côté montagne, BP 120292 Papara.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU:

Présidente : PROKOP Myriama
Vice-président : PAGE Roderick
Secrétaire : PAGE Roderick
Secrétaire adjoint : RYDGE Adrian
Trésorier : RYDGE Adrian
Trésorier adjoint : PAGE Roderick

LOTO NATIONAL

LOTO NATIONAL Nº 33

Premier tirage du mercredi 26 avril 2006 :

2 7 16 27 36 48

Numéro complémentaire: 45

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	1 15 425 1 089 20 907 30 501 361 342	105 111 694 736 563 90 357 4 390 2 195 476 238

Deuxième tirage du mercredi 26 avril 2006:

10 11 23 29 30 45

Numéro complémentaire: 49

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	1 7 353	477 326 968 1 573 174 107 899
4 bons numéros et numéro complémentaire 4 bons numéros	834 18 505	5 010 2 505
3 bons numéros et numéro complémentaire 3 bons numéros	24 890 346 540	500 250

JOKER +: 3013567

LOTO NATIONAL Nº 34

Premier tirage du samedi 29 avril 2006:

9 19 22 35 36 41

Numéro complémentaire: 2

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	1	104 742 720
5 bons numéros et numéro complémentaire	3	3 550 644
5 bons numéros	260	144 367
4 bons numéros et numéro complémentaire	786	6 038
4 bons numéros	15 130	3 019
3 bons numéros et numéro complémentaire	22 974	596
3 bons numéros	293 974	298

Deuxième tirage du samedi 29 avril 2006 :

2 18 21 35 42 43

Numéro complémentaire: 33

	NOMBRE de grilles gagnantes	RAPPORT par grille gagnante (pour 40 F CFP)
6 bons numéros	1 3 294 600 14 710 18 051 281 192	225 858 591 3 550 644 128 198 6 348 3 174 644 322

JOKER +: 0439252

AVIS RELATIF AU DEUXIEME TIRAGE DU LOTO Nº 36 DU SAMEDI 6 MAI 2006

Il sera attribué à l'ensemble des gagnants de premier rang du deuxième tirage du loto n° 36 du samedi 6 mai 2006, un gain total minimum de 477 326 968 F CFP, appelé super cagnotte, net du prélèvement légal.

Les sommes éventuellement nécessaires à cet effet seront prélevées pour leur montant brut du prélèvement légal sur le fonds de report et de réserve, en application de l'article 9 du règlement Loto et Super Loto.

Fait à Paris, le 24 avril 2006.

Le président-directeur général de La Française des Jeux, Christophe BLANCHARD-DIGNAC.

Le président de La Pacifique des Jeux, Roland de VILLEPIN.

ADDITIF TEMPORAIRE AU REGLEMENT DES JEUX DE LA FRANÇAISE DES JEUX DENOMMES LOTO® ET SUPER LOTO® APPLICABLE EN POLYNESIE FRANÇAISE RELATIF A L'OPERATION DENOMMEE "30 ANS LOTO® POLYNESIE"

A partir du 3 mai 2006 à 12 heures, l'article 9 bis suivant est ajouté au règlement des jeux dénommés Loto® et Super Loto® fait le 15 juin 2000, avec modifications des 14 septembre 2000, 22 novembre 2001, 12 juillet 2002, 7 octobre 2002, 7 novembre 2002, 27 mars 2003, 8 juillet 2004, 19 novembre 2004, 10 septembre 2005 et du 20 mars 2006 publiées au Journal officiel de la Polynésie française. Cet article 9 bis sera caduc le 31 décembre 2006. Les dates et heures mentionnées dans le présent additif font référence aux dates et heures polynésiennes.

"Article 9 bis

- 9 bis 1. En application du sous-article 9.2.2 du règlement Loto® et Super Loto®, il est organisé, dans les conditions suivantes, des tirages au sort appelés "30 ANS LOTO® POLYNESIE".
- 9 bis 2. A l'occasion des prises de jeu Loto® effectuées pendant la période comprise entre le mercredi 3 mai 2006 à 12 heures et le mercredi 17 mai 2006 avant 12 heures, dans la limite des heures d'ouverture des points de vente, les joueurs faisant enregistrer leurs prises de jeu Loto® dans un point de vente agréé par La Pacifique des Jeux participent aux tirages "30 ANS LOTO® POLYNESIE". Ces tirages détermineront les prises de jeu gagnantes à raison d'une prise de jeu gagnante toutes les 3 700 prises de jeu Loto® effectuées dans les points de vente Loto® agréés de La Française des Jeux et de La Pacifique des Jeux et enregistrées au plan national (comprenant les prises de jeu France métropolitaine, dans enregistrées en départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Monaco et en Polynésie française) par le système informatique central de La Française des Jeux.

Le joueur dont la prise de jeu est ainsi sélectionnée découvre sur son reçu de jeu Loto® un symbole "cadeau".

- 9 bis 3. Le joueur qui découvre un symbole "cadeau" sur son reçu de jeu Loto® remporte un lot à choisir parmi la liste suivante d'une valeur commerciale moyenne de 120 000 F CFP TTC pouvant varier d'environ plus ou moins 15 %:
- Lot A: une nuit à l'hôtel Pearl Beach Resort à Bora Bora pour deux personnes comprenant le dîner, le petit-déjeuner et le déjeuner, au départ de Papeete;
- Lot B : le survol de Tahiti et de Moorea en hélicoptère pour 2 personnes d'une durée de 45 minutes au départ de l'aéroport de Papeete ;
- Lot C: un ensemble appareil photo numérique (4 mégapixels, zoom optique X 12) et caméscope numérique (mini DV, zoom optique X 20), garanti 6 mois à partir du jour de réception du matériel;
- Lot D: un ordinateur portable (disque dur 80 Go), garanti 1 an.

Les lots A et B peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2006, selon disponibilités au moment de la réservation.

- 9 bis 4. Le gagnant ne peut demander la modification des modalités de son lot, ni en réclamer la contrepartie financière ou l'échange. Le gagnant ne peut pas non plus réclamer la différence éventuelle entre le montant de son lot et la valeur moyenne des lots mentionnée au sous-article 9 bis 3.
- 9 bis 5. Le gagnant ayant découvert un symbole "cadeau" sur son reçu de jeu Loto® devra présenter ou envoyer, le cachet de la Poste faisant foi, avant le 16 août 2006 inclus et sous réserve des dispositions visées au sous-article 9 bis 6, l'original de son reçu de jeu à l'adresse suivante : La Pacifique des Jeux, angle rue Colette et rue du 22-septembre-1914, BP 20730 à Papeete, Tahiti, ainsi que la demande éventuelle de remboursement des frais postaux indiqués au sous-article 9 bis 7 dans le cas où le gagnant procède à l'envoi de son reçu de jeu. Le gagnant devra indiquer à La Pacifique des Jeux le lot choisi parmi les lots figurant au sous-article 9 bis 3.

Pour les lots C et D, le lot choisi par le gagnant sera adressé au gagnant dans un délai d'environ 4 semaines à compter du choix de son lot.

- 9 bis 6. Si le reçu de jeu Loto® faisant apparaître un symbole "cadeau" est aussi gagnant d'un lot au jeu Loto®, le joueur doit présenter ou envoyer l'original de son reçu de jeu au siège social de La Pacifique des Jeux avant la date de forclusion du reçu telle que mentionnée à l'article 12 du règlement des jeux Loto® et Super Loto® afin de se faire payer son lot au jeu Loto®. Le paiement du lot au jeu Loto® sera effectué par La Pacifique des Jeux et un chèque du montant du lot sera remis ou envoyé au gagnant.
- 9 bis 7. Les participants pourront obtenir le remboursement des frais postaux relatifs à l'envoi de l'original du reçu de jeu, au tarif lent sur demande écrite à l'adresse du jeu indiquée au sous-article 9 bis 5.

Toute demande de remboursement devra être faite par le joueur en indiquant sur papier libre ses nom, prénoms et adresse postale, accompagné d'un RIB ou d'un RIP mentionnant le compte sur lequel le remboursement doit être effectué.

Toute demande de remboursement est limitée à une par personne (même nom, même adresse et même RIP ou RIB) sur toute la durée de l'opération. Elle devra parvenir avant le 16 août 2006 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle mentionnée au sous-article 9 bis - 5, ou reçue après l'expiration du délai ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

- 9 bis 8. A peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations relatives à l'opération "30 ANS LOTO® POLYNESIE", sont à adresser par écrit à l'adresse mentionnée au sous-article 9 bis 5 avant le 31 décembre 2006, le cachet de la Poste faisant foi. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.
- 9 bis 9. Les données nominatives recueillies dans le cadre de cette opération sont obligatoires pour permettre aux gagnants de recevoir un lot ou d'obtenir le remboursement mentionné au sous-article 9 bis 7. Ces informations ne sont utilisées par La Pacifique des Jeux qu'aux fins de gestion du jeu. Elles peuvent donner lieu, de la part des joueurs, à l'exercice du droit à l'information préalable, du droit d'accès à

leurs données, du droit de rectification et de mise à jour de celles-ci, du droit d'opposition à la collecte d'informations, du droit de suppression des données prévus par la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, en écrivant à La Pacifique des Jeux, angle rue Colette et rue du 22-septembre-1914, BP 20730 à Papeete, Tahiti

9 bis - 10. En application du sous-article 9.2.2 du règlement Loto® et Super Loto®, le coût de l'opération "30 ANS LOTO® POLYNESIE" est financé par prélèvement sur le fonds de réserve et de report du jeu Loto®. Le prélèvement pour chacun des lots correspond à la valeur TTC payée par La Pacifique des Jeux au fournisseur ou au prestataire du lot telle qu'elle apparaît sur les factures envoyées par le fournisseur ou par le prestataire.

9 bis - 11. La participation à l'opération "30 ANS LOTO® POLYNESIE" implique l'adhésion aux présentes

dispositions, ainsi qu'à celles du règlement Loto® et Super Loto® applicable en Polynésie française.

9 bis - 12. L'opération "30 ANS LOTO® POLYNESIE" peut être arrêtée prématurément par La Pacifique des Jeux ou La Française des Jeux, en cas d'incident technique rendant impossible sa poursuite dans le respect des présentes dispositions et de celles du règlement Loto® et Super Loto® applicable en Polynésie française.

9 bis - 13. Les présentes dispositions seront publiées au Journal officiel de la Polynésie française."

Fait à Boulogne-Billancourt, le 27 avril 2006.

Le président-directeur général de La Française des Jeux, Christophe BLANCHARD-DIGNAC. Le président de La Pacifique des Jeux, Roland de VILLEPIN.

EURO MILLIONS

Vendredi 28 avril 2006 - N° 18

5 10 17 22 33



Bons numéros	Bonnes étoiles	Nombre de gagnants en France	Nombre de gagnants en Europe	Gains (pour 250 F CFP)
5 + 5 + 5 4 + 4 + 4 3 +	公 公 公 公 公 公	1 2 5 56 624 849 2 133	4 20 24 304 2 949 3 424 9 544	770 045 704 15 678 090 3 707 649 209 069 14 367 8 651 4 439
3 + 2 + 3 1 + 2 +	ቱ ቱ ቱ ቱ ቱ ቴ	22 825 25 543 30 212 111 707 286 048	98 689 107 999 121 502 471 501 1 181 143	2 183 1 718 1 634 906 859

JOKER +: 6 149 422

31

6

27

25

KENO

Lundi 24 avril 2006

1er tirage

Jackpot: 2 46 34 70 - Joker +: 1 553 992

		- mp.		• • • •	•••••				
8	12	14	15	17	25	27	28	30	33
34	35	38	39	47	51	55	63	65	68

2e tirage

Jackpot: 5 03 33 15 - Joker +: 8 887 419

	3	6	8	10	14	17	26	27	31	37
-	40	41	45	48	50	- 51	52	55	59	66

Mardi 25 avril 2006

1er tirage

Jackpot: 7 27 54 16 — Joker + : 4 842 118

	<u> </u>								
3	4	. 9	13	20	24	29	32	33	36
40	44	47	48	49	51	- 55	60	68	70

2e tirage

Jackpot: 4 96 74 15 — Joker +: 5 745 773

	3	4	7	16	23	- 27	35	36	39	40
ĺ	44	47	49	50	53	58	61	62	66	70

Mercredi 26 avril 2006

1er tirage

Jackpot: 7 45 04 05 - Joker +: 6 158 425

	1	2	4	13	14	15	20	27	29	33
ſ	38	42	49	50	51	53	59	64	65	68

2e tirage

Jackpot: 5 18 48 92 - Joker +: 3 013 567

4	7	8	12	15	16	27	29	32	37
38	42	43	50	51	53	55	60	65	68

Jeudi 27 avril 2006

1er tirage

Jackpot: 1 01 02 75 - Joker +: 4 747 826

1	5	6	10	12	23	27	28	32	39
40	43	45	46	56	57	63	64	69	70

2e tirage

Jackpot: 1 95 11 20 - Joker +: 3 523 243

∖.2	. 7	12	15	16	21	22	30	37	38
49	52	58	61	62	63	64	65	68	69

Vendredi 28 avril 2006

1er tirage

Jackpot: 0 55 56 01 - Joker +: 8 763 212

4	5	10	11	13	15	18	19	27
33	35	42	43	59	62	63	65	69

2e tirage

Jackpot: 7 89 15 55 - Joker +: 6 149 422

					1 1 1					
1	12	16	18	26	29	31	34	35	36	l
37	41	42	48	50	51	55	59	67	70	l

Samedi 29 avril 2006

1er tirage

3 4 21 26 28 30 32 33 34 35 37 40 44 50 51 55 59 60 61 64									
3	4	21	26	28	30	32	33	34	35
37	40	44	50	51	55	59	60	61	64

2e tirage

Jackpot: 0 22 79 29 - Joker +: 0 439 252

	4	6	13	20	25	27	30	38	40	. 41
. 1	42	46	47	49	52	54	57	63	67	69

Dimanche 30 avril 2006

1er tirage

	Jackp	J 3 32	. V/ 14 ·	_ 10ve	1 4 . 3 /	UO 432		<u> </u>	
ţ.e	8	11	12	16	19	20	21	24	
	30	31	33	35	38	46	53	60	

2e tirage

Jackpot: 3 88 54 61 — Joker +: 7 545 534

 2 .	8	13	14	20	30	31	35	42	43]
49	50	54	56	61	62	66	68	69	70	ŀ

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE (Prix TTC)

- STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE	2 955 F CFP
- CODE DES MARCHES PUBLICS (Septembre 2004)	2 438 F CFP
- CODE DES IMPÔTS	4 150 F CFP
- Tarif des douanes.	5 724 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1 473 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 975 F CFP
- Statut de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 12 mars 2004)	286 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché)	890 F CFP
- Budget général du territoire année 2004	2 936 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	725 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	954 F CFP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (mise à jour au 1er janvier 2002)	2 364 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Budget général du territoire et budget des comptes spéciaux - année 2003	2 343 F CFP
- Convention collective des assurances	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	949 F CFP
- Convention collective du commerce	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage	355 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles	588 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti	705 F CFP
- Convention collective de l'industrie	435 F CFP
- Convention collective du nettoyage	
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000)	445 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	382 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001)	2 184 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)	3 445 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 654 F CFP
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002)	2 756 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995)	2 046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996)	2 115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997)	2 528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998)	2 942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999)	3 222 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 261 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 399 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages 43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117 - 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61 Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

TARIFS
des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter de Janvier 2004

TARIF en F CFP	TTC			Hors	Taxe		
	Polynésie	Nouvelle- Calédonie	France, Andorre et Monaco	Hawaii	USA	Nouvelle- Zélande	Autres Pays d'Europe
	française	-		Voie a	erienne		
Numéro	201*	265	325	315	345	335	420
Abonnement 6 mois	4 664	5 935	7 880	7 530	8 505	8 255	10 495
Abonnement 1 an	8 554	10 785	14 225	13 680	15 465	14 660	19 080

^{*} Frais d'expédition non inclus pour les îles.